

Rapport annuel 2016 de la Commission

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

d'enrichissement de la langue française

Premier ministre

Premier ministre

Ministère de la Culture

Rapport annuel
2016 de la
Commission

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

d'enrichissement
de la langue
française

Sommaire

| | |
|----|---|
| 5 | Introduction |
| 7 | I – La Commission d’enrichissement de la langue française |
| 8 | A – Les méthodes de travail et la procédure d’examen |
| 11 | B – Les travaux |
| 12 | C – La publication au <i>Journal officiel</i> et la diffusion des travaux |
| 15 | II – Le rôle de l’Académie française |
| 15 | A – La participation aux travaux des collèges d’experts |
| 15 | B – La participation aux travaux de la Commission d’enrichissement |
| 15 | C – L’approbation des termes |
| 18 | III – Les groupes d’experts chargés de la terminologie dans les différents ministères |
| 18 | A – La situation dans les ministères |
| 21 | B – Les travaux des collèges d’experts |
| 21 | Orientations et méthodes |
| 23 | L’organisation des collèges |
| 25 | La production des listes terminologiques |
| 26 | La diffusion des termes nouveaux |
| 28 | IV – Le rôle de la Délégation générale et des partenaires du dispositif d’enrichissement de la langue française |
| 28 | A – L’action de la délégation générale à la langue française et aux langues de France |
| 28 | Les moyens |
| 29 | La coordination du dispositif |
| 31 | La valorisation des travaux du dispositif d’enrichissement de la langue française |
| 38 | L’emploi de la langue française dans l’administration |
| 39 | B – Les partenaires du dispositif d’enrichissement de la langue française |
| 39 | L’Académie des sciences |
| 39 | Les organismes des autres pays francophones |
| 42 | Les laboratoires universitaires de terminologie |
| 42 | L’Association française de normalisation (AFNOR) |
| 44 | Résumé |

Annexes 2016

A – Le dispositif

- 49 A.1 Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015
- 51 A.2 Liste des membres de la Commission d'enrichissement au 31 décembre 2016
- 52 A.3 Liste des collèges au 31 décembre 2016
- 54 A.4 Liste des membres des collèges au 31 décembre 2016
- 69 A.5 Circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013
- 71 A.6 Circulaire de la ministre de la Fonction publique et du secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie MFP 2016/50942 du 1^{er} octobre 2016. Dispositions relatives à l'emploi de la langue française dans la fonction publique
- 74 A.7 La procédure
- 75 A.8 Les étapes de la procédure : exemples de concertation sur 6 termes

B – Les outils

- 78 B.1 Étapes du processus d'enrichissement – Extrait du *Guide des bonnes pratiques*
- 80 B.2 Veille terminologique : Boîte à idées de *FranceTerme* – Extrait des *Questions courantes*
- 82 B.3 Examen des termes – Extrait d'un dossier documentaire soumis à la Commission d'enrichissement

C – Les travaux

- 85 C.1 Calendrier général au 31 décembre 2016
- 87 C.2 Calendrier des réunions 2016
- 88 C.3 Publications 2016 (extraits du *Journal officiel*) :
- 88 vocabulaire de la **biologie** (*JO* du 31 janvier)
- 92 vocabulaire des **télécommunications** (*JO* du 31 janvier)
- 93 vocabulaire des **relations internationales et des transports** (*JO* du 22 mars)
- 94 vocabulaire de la **santé** (*JO* du 6 avril)
- 98 vocabulaire de l'**ingénierie nucléaire** (*JO* du 23 avril)
- 104 vocabulaire des **relations internationales** (*JO* du 7 mai)
- 106 vocabulaire des **matériaux, métallurgie** (*JO* du 7 mai)
- 113 vocabulaire de l'**automobile** (*JO* du 11 juin)
- 115 vocabulaire de l'**économie et des finances** (*JO* du 5 août)
- 122 vocabulaire de la **défense** (*JO* du 20 septembre)
- 125 vocabulaire de la **biologie** (*JO* du 1^{er} octobre)
- 132 vocabulaire des **relations internationales** (*JO* du 15 décembre)
- 133 vocabulaire des **matériaux et de l'environnement** (*JO* du 22 décembre)

- 135 D – Publications relatives à l'enrichissement de la langue française – **Catalogue 2016**

Introduction

Art urbain, jeu vidéo, cybercriminalité, nouvelles techniques de fabrication additive (impression 3D), énergies renouvelables, effets du numérique et de la transition énergétique sur la construction et les bâtiments, modification ciblée du génome, matériaux bioplastiques, vente et achat en ligne, urgence migratoire (*hot spot...*), partage de bureau, apprentissage par les réseaux, cours en ligne... : dans tous les domaines, les innovations qui touchent notre quotidien ont des répercussions sur la langue que nous parlons. Une langue qui ne cesse de s'enrichir, spontanément d'une part, et de façon concertée d'autre part, grâce à l'action menée par le gouvernement depuis près de quarante ans.

Pour mener une politique linguistique en faveur du français – politique dont l'acte de naissance revient à François 1^{er} avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539¹ –, la France s'est en effet dotée d'institutions et d'un cadre constitutionnel et légal. En 1966, a été créé un Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française (devenu ensuite Haut Comité de la langue française, puis Délégation générale à la langue française en 1989, puis Délégation générale à la langue française et aux langues de France en 2001). Deux lois relatives à l'emploi de la langue française ont ensuite été promulguées : la loi « Bas-Lauriol » du 31 décembre 1975 et la loi « Toubon » du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. La Constitution, modifiée en 1992 (article 2), indique que « la langue de la République est le français ».

Un premier réseau de commissions de terminologie et de néologie a été mis en place dès 1970 dans les ministères. Il a été renforcé à différentes reprises, en 1983 et en 1986, puis d'une façon plus notable en 1996 avec la création d'une commission centrale chargée de l'harmonisation des travaux de ces commissions spécialisées, la Commission générale de terminologie et de néologie, qui a pris le nom de Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) en 2015.

Le dispositif d'enrichissement de la langue française édifié ainsi au fil des années est unique au monde. En mettant à la disposition des services de l'État le vocabulaire français qu'ils sont tenus d'utiliser, il découle directement des dispositions de la loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », qui enjoint à l'administration de n'employer « ni expression ni terme étrangers lorsqu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française, [...] 1°) dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et établissements publics de l'État; 2°) dans la rédaction en français des contrats de commerce ou des marques de fabrique impliquant une personne morale de droit public ou une personne privée exécutant une mission de service public² ».

Ce rapport présente, pour l'année 2016, le bilan de l'action menée par les administrations en faveur de l'enrichissement de la langue française³. Coordinné et édité par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, il a été établi par la Commission d'enrichissement de la langue française à partir de la synthèse des bilans d'activités des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française

1. L'article 110 concerne l'usage de la langue française dans les actes officiels : « Que les arretz soient clers et entendibles. Et afin qu'il n'y ayt cause de doubter sur l'intelligence desdictz arretz. Nous voulons et ordonnons qu'ilz soient faitz et escriptz si clerement qu'il n'y ayt ne puisse avoir aucune ambiguite ou incertitude, ne lieu a en demander interpretation. » À consulter sur le site de Legifrance (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=968F786D9CA5F2D111E558975F990436.tpdila13v_2?cidTexte=JORFTEXT000000501354&idArticle=&dateTexte=20170808).

2. Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, article 5.

3. Article 14, décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française – modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 (texte en *Annexe A.1*).

dans leurs champs de compétence. Il rend compte de la production des termes, expressions et définitions que cette Commission publie au *Journal officiel*, ainsi que de la diffusion et de l'emploi de cette terminologie officielle. Il combine au bilan de l'année écoulée les éléments de doctrine et de méthode sur lesquels repose le dispositif d'enrichissement de la langue française.

L'année 2016 a été marquée par l'anniversaire des vingt ans du décret de 1996 qui créa la Commission d'enrichissement de la langue française. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a consacré la deuxième Rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française à la célébration de cet évènement. Les actes de cette rencontre¹ offrent un historique du dispositif d'enrichissement, ainsi qu'un bilan à plusieurs voix, établi par ceux-là mêmes qui en ont assumé la responsabilité, particulièrement les quatre délégués généraux à la langue française qui se sont succédés de 1988 à 2016 (voir page 30).

1. *Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française, à l'occasion de la deuxième rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française*, Paris, DGLFLF, septembre 2017 (disponible sur demande à l'adresse terminologie.dglflf@culture.gouv.fr).

I – La Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

Placée auprès du Premier ministre, la Commission d'enrichissement de la langue française est **la clé de voûte du dispositif interministériel dont la mission est** « de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme » (art. 1¹).

La Commission **fonde prioritairement ses travaux sur les contributions de 19 groupes d'experts**, dits « collèges », animés par 10 hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française, en exercice dans 14 ministères (*Annexe A.3*). Elle est responsable de la publication au *Journal officiel* de toutes les listes de termes qu'elle a examinées et validées.

Organisée en réseau, la Commission d'enrichissement **travaille avec de nombreux partenaires** (voir aussi plus loin page 39 « Les partenaires du dispositif »). D'une part elle intègre en son sein **des représentants de l'Académie française** – dont l'avis conforme est requis pour publier les termes retenus au *Journal officiel* – et de nombreux partenaires institutionnels et scientifiques : l'Académie des sciences, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'Association française de normalisation (AFNOR)... D'autre part, la Commission d'enrichissement tire sa légitimité d'une **concertation permanente** avec « les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi que les organismes de normalisation » (art. 2).

D'abord fixée par le décret du 3 juillet 1996, l'organisation du dispositif d'enrichissement de la langue française a été modernisée et simplifiée par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 : la « Commission générale de terminologie et de néologie », devenue « Commission d'enrichissement de la langue française », a renforcé sa représentativité. **En 2016**, la Commission d'enrichissement de la langue française est ainsi **composée de 19 membres** (liste complète en *Annexe A.2*) : son président, M. Frédéric Vitoux, de l'Académie française, six membres de droit dont le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'un des deux Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences, le Délégué général à la langue française et aux langues de France, et douze personnalités qualifiées nommées par le ministre de la Culture et de la Communication sur proposition des ministres et autorités désignés par le décret modificatif du 25 mars 2015. Elle respecte la règle de la parité entre les hommes et les femmes. Disposant d'un mandat de quatre ans renouvelable, la Commission arrivera au terme de son cinquième mandat en octobre 2017. **M. Frédéric Vitoux a été nommé à la présidence de cette Commission** par arrêté du Premier ministre le 10 février 2016. Cette nomination très attendue est venue clore une période de vacance du poste, durant laquelle M. Jean-Michel Gausso, président du groupe de travail avait très aimablement accepté de présider la CELF par intérim. Dès sa nomination M. Frédéric Vitoux a mis au service de la CELF l'expérience précieuse qu'il avait acquise en siégeant à la Commission du dictionnaire de l'Académie française, dont l'une des fonctions est précisément de valider les termes et définitions proposés par la CELF avant leur parution au *Journal officiel* (voir son témoignage plus loin page 16).

1. Sauf indication contraire, tous les articles cités entre parenthèses renvoient au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015.

Les douze personnalités qualifiées sont des femmes et des hommes de compétences variées : ambassadeur, conseillère d'État, inspectrice générale de physique-chimie, inspectrice générale des finances, ingénieur général des mines, lexicographe, physicien, professeur d'anglais, de droit, de lettres ou de lettres classiques, spécialiste du patrimoine. La Commission d'enrichissement de la langue française, qui a un rôle d'harmonisation et de validation des listes de termes proposées par les 19 collèges de terminologie, a d'une certaine façon aussi la fonction de banc d'essai avant publication des définitions et termes proposés. Elle n'est pas uniquement composée de spécialistes, mais de représentants de divers domaines, choisis parce qu'ils sont à la fois susceptibles de dialoguer avec les experts des domaines et de se mettre dans la position du néophyte. La faculté d'étonnement et de curiosité des membres de la Commission est donc déterminante pour mener à bien la mission qui leur est dévolue.

En 2016, la Commission s'est réunie au rythme d'une séance par mois, soit au total **10 réunions**, tenues dans les locaux du ministère de la Culture et de la Communication. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France a assuré, conformément au décret du 3 juillet 1996, le secrétariat de la Commission, la coordination des travaux entre les groupes d'experts et les autres acteurs du dispositif, ainsi que, dans une très large mesure, la diffusion des résultats de leurs travaux.

A – Les méthodes de travail et la procédure d'examen

Les principes de travail définis par la Commission d'enrichissement de la langue française dès 1997 (priorité donnée à la néologie, critères de choix des termes, forme des définitions, contenu des notes, etc.) permettent au dispositif d'enrichissement de la langue française d'aboutir à des travaux de qualité, appelés à valoir comme terminologie de référence pour un grand nombre d'utilisateurs.

Ce résultat provient également de la nature et de la régularité des procédures de coopération mises en place entre les différents acteurs de ce réseau d'expertise dont cette Commission est l'élément central : groupes d'experts, Académie française, partenaires scientifiques et techniques, organismes et experts d'autres pays francophones.

1 – Les méthodes de travail

Les travaux portent sur l'apparition de notions nouvelles encore mal connues mais vouées à se répandre et qu'il convient donc de définir et de nommer en français.

Au fil du temps, pour rédiger les fiches terminologiques, les experts du dispositif d'enrichissement de la langue française ont forgé et peaufiné une méthode de travail, une « culture commune », un ensemble de principes, qu'il est impossible de réduire à une règle unique et simple, tant il est vrai que chaque cas particulier offre son lot de difficultés et résiste à la systématisation. Les éléments de la « doctrine » terminologique élaborée au fil des années par l'ensemble des experts sont rassemblés dans le ***Guide des bonnes pratiques à l'usage des experts de la Commission d'enrichissement de la langue française***, publié en 2015. Ce « vade-mecum » est diffusé gratuitement sous forme numérique et papier sur simple demande adressée à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Les critères de choix des néologismes

Concernant le choix des termes nouveaux à recommander, la Commission d'enrichissement de la langue française a continué d'appliquer quelques principes simples dégagés lors de ses premiers travaux, à savoir **la nécessité** ou l'opportunité du nouveau terme, sa pertinence, **sa clarté** par rapport à la notion qu'il doit désigner, enfin **sa conformité au système morphologique et syntaxique du français**.

Les définitions

Les définitions de termes doivent rendre compte de réalités techniques récentes, souvent complexes, dans **une formulation claire et compréhensible pour le non-spécialiste**. La Commission y veille particulièrement et s'attache autant à leur lisibilité qu'à leur précision.

Les recommandations d'usage

Par ailleurs, le dispositif peut recourir ponctuellement à une autre forme de publication au *Journal officiel*, instaurée en 2005. Il s'agit de recommandations à caractère plus large, concernant des notions relativement peu spécialisées et pouvant relever simultanément de différents domaines, dont l'usage se répand, presque toujours en anglais, alors qu'il existe déjà divers équivalents français, souvent très courants. Il n'est donc nécessaire ni de les définir, ni de leur donner un nouvel équivalent. Dans ce cas, au lieu de recommander un terme et sa définition, la Commission d'enrichissement de la langue française rappelle la variété et la richesse du lexique existant et préconise d'en faire usage en toute cohérence.

Le vocabulaire utilisé dans les textes législatifs et réglementaires

La Commission d'enrichissement de la langue française considère que la mission qui lui est échuë en application des dispositions sur l'enrichissement de la langue française ne consiste pas à officialiser les définitions administratives, juridiques ou techniques données par les textes officiels, lorsque ces définitions s'appliquent à des termes d'usage courant. Elle ne se reconnaît pas non plus la mission de normaliser tous les termes ou expressions utilisés par l'administration.

En revanche, la définition d'un terme, en raison des conséquences administratives ou statutaires de son emploi par l'administration, peut constituer un volet secondaire de l'activité de certains groupes d'experts. Les administrations peuvent procéder à ce travail de clarification et d'harmonisation de leur langage réglementaire dans le cadre du ministère concerné, mais ces travaux ne peuvent prendre le pas sur la mission première du dispositif qui est de combler les lacunes du vocabulaire spécialisé. Ils n'entrent pas dans le domaine d'intervention de la Commission.

C'est pourquoi celle-ci doit parfois procéder à un tri dans les termes qui lui sont soumis, entre ce qui relève de l'enrichissement du vocabulaire français et ce qui tient de la pure réglementation. Ce tri, parfois délicat, s'opère pour une bonne part en amont de l'examen par la Commission, les collèges d'experts faisant eux-mêmes le départ, aidés au besoin par les terminologues de la Délégation générale à la langue française, avant la transmission des listes à la Commission. Dans certains cas, la Commission, tout en reconnaissant l'intérêt intrinsèque des travaux qui lui sont soumis, juge ne pas devoir les transmettre à l'Académie française.

La terminologie élaborée pour des motifs administratifs et juridiques peut être diffusée par les canaux propres à chaque administration de rattachement (bulletins d'information, notes et circulaires, bulletin officiel, intranet) et par des publications spécifiques. En revanche, les propositions de termes nouveaux qui contribuent à l'enrichissement du vocabulaire français doivent nécessairement être transmises à la Commission, qui est responsable de leur publication.

Terminologie et normalisation

Il peut arriver également que, dans certains domaines techniques, les termes traités par le dispositif soient normalisés dans le cadre des organismes de standardisation : les textes législatifs ou réglementaires, parfois, et, dans tous les cas, les marchés publics, font référence à ces normes, qui revêtent une importance particulière dans des secteurs cruciaux tels que les matériaux, l'environnement, l'équipement, les énergies ou l'ingénierie nucléaire.

Il importe donc d'harmoniser autant que possible les termes et les définitions entre instances concernées. C'est pourquoi l'Association française de normalisation (AFNOR) a toute sa place dans les travaux du dispositif. Elle est membre de droit de la Commission d'enrichissement de la langue française (art. 2-7) et de la plupart des collèges auxquels elle apporte une contribution spécifique (voir plus loin p. 42) ; en outre, plusieurs autres

organismes de normalisation contribuent utilement aux travaux, en particulier le Bureau de normalisation de l'automobile et le Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie.

À cet égard, la Commission estime que rien ne s'oppose à ce que les définitions publiées au *Journal officiel* s'écartent, dans leur formulation, des définitions exhaustives à caractère technique contenues dans les normes, le public visé et les besoins étant différents. Un groupe d'experts peut fort bien proposer deux définitions pour un même terme : l'une, calquée sur celle de la norme technique, à l'usage de l'administration concernée, et l'autre, destinée aux non-spécialistes, publiée au *Journal officiel* par la Commission, au titre de l'enrichissement de la langue. Comme pour le vocabulaire à caractère réglementaire, il convient alors de distinguer nettement deux circuits de diffusion : l'un visant l'administration et le secteur professionnel considéré, pour les définitions normalisées, l'autre, aussi large que possible, pour les définitions publiées par la Commission.

2 – La procédure d'examen

Les navettes

Pour toutes les listes étudiées, la Commission d'enrichissement de la langue française a établi une même **procédure d'examen** (*Annexes A.6 et A.7*), fondée sur une concertation étroite avec chaque groupe d'experts concerné et l'Académie française. Lorsque l'Académie a rendu un premier avis, assorti d'observations, sur une liste de termes proposés par la Commission, la Délégation générale à la langue française transmet cet avis au groupe d'experts concerné qui en prend connaissance et formule ses remarques et contre-propositions éventuelles. Cette réponse, étayée par une argumentation affinée et plus précise, est examinée par la Commission, qui peut décider de transmettre à nouveau à l'Académie le terme proposé.

À l'issue de cette procédure, les termes et les définitions ayant reçu un avis favorable de l'Académie doivent être communiqués au ministre concerné, qui peut, dans le délai d'un mois, faire valoir auprès de la Commission les raisons qui s'opposeraient à leur publication au *Journal officiel* (art. 9).

Certains termes proposés par un collègue peuvent être soumis en cours d'examen à un, voire deux autres groupes d'experts de compétences voisines, afin de garantir l'accord entre les instances compétentes dans un domaine relevant concomitamment de ministères différents ; la Commission d'enrichissement de la langue française procède à la publication une fois que l'avis conforme de chaque ministre concerné est acquis.

Mise en œuvre dès 1998, cette procédure de concertation systématique, bien que longue, s'est révélée bénéfique pour obtenir le consensus nécessaire au succès des propositions avancées. La réflexion approfondie et le temps exigé sont en effet indispensables pour s'assurer que les termes et définitions répondent à un véritable besoin, qu'ils rendent compte clairement et précisément de la notion et sont, de ce fait, susceptibles de s'implanter, dans l'usage professionnel d'abord, général ensuite.

L'urgence

Lorsque cela s'avère nécessaire, la Commission d'enrichissement de la langue française peut recourir à une **procédure d'examen accélérée** : saisie par un groupe d'experts ou directement par une administration, voire agissant de sa propre initiative, elle peut décider d'examiner en priorité une question de terminologie jugée urgente et soumettre rapidement à l'Académie française les termes ainsi traités. Depuis 2005, cette procédure a permis de répondre à un besoin croissant de termes français particulièrement en vue, notamment dans la presse et les médias, en raison de l'actualité ou par un effet publicitaire dans les domaines techniques touchant le grand public, comme l'internet ou l'audiovisuel. Du fait de la réduction des délais d'examen de la procédure normale, la procédure accélérée, par nature exceptionnelle, ne concerne qu'un nombre de plus en plus limité de termes, le rôle des experts étant précisément d'anticiper les besoins en menant une veille terminologique efficace.

B – Les travaux

En 2016, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) a publié 10 listes thématiques et 6 termes traités selon la procédure accélérée. Elle a eu à examiner 18 listes thématiques et 2 termes prioritaires.

L'examen des listes terminologiques

Tout au long de l'année 2016, la CELF, dont le secrétariat de séance est assuré par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, s'est consacrée à l'examen des listes proposées par les collègues, selon la procédure régulière instaurée par le décret (art. 8 et 9).

L'examen des listes donne lieu à un travail de fond, nourri par le dialogue avec le collège concerné, à propos de chacun des termes et définitions qui paraissent soulever une difficulté ou nécessiter des éclaircissements.

Constitué en 2002 sur proposition du délégué général à la langue française afin d'accélérer les travaux, **le groupe de travail** examine à l'avance les listes pour identifier les termes qui peuvent être adoptés par la Commission sans ou avec un bref examen, mais aussi les éventuelles difficultés pour lesquelles il fait des propositions ou pose des questions qui sont immédiatement communiquées aux experts. Ceux-ci transmettent ainsi la plupart du temps leurs réponses ou leurs contre-propositions qui sont intégrées au dossier ou distribuées en séance. En 2016, cela a été le cas pour les listes en premier examen des collèges Biologie (en janvier et en novembre), Défense (en mars), Éducation (en avril), Chimie et matériaux (en décembre).

Le groupe de travail est composé de M. Jean-Michel Gausso, qui en assure la présidence, et de M^{mes} Élisabeth Bukspan et Anne-Marie Romulus, membres de la CELF, MM. Marc Baconnet et Jack Robert, anciens membres de la Commission générale, des représentants du Service du Dictionnaire de l'Académie française, M. Jean-Mathieu Pasqualini, M^{mes} Meritxell Argence, Marie Pérouse-Battello et Sophie Tonolo, des représentants de la Délégation générale à la langue française, M^{mes} Pierrette Crouzet-Daurat, Julie Andreu, Nathalie Lanckriet et M. Étienne Quillot. En 2016, M. Philippe Saint Raymond, membre de la Commission, a accepté l'invitation de M. Jean-Michel Gausso à rejoindre le groupe de travail, qu'il a ainsi pu faire bénéficier de son expertise dans les disciplines scientifiques, et plus particulièrement dans le domaine de la sûreté nucléaire.

Le groupe de travail a tenu 10 réunions en 2016, organisées par la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française (Délégation générale à la langue française et aux langues de France). Les membres qui ne peuvent assister à la réunion envoient leurs commentaires sur les listes à étudier, que la DGLFLF recueille et distribue aux autres membres.

Lors de l'examen en séance plénière, pour chaque liste étudiée, le président du groupe de travail rapporte le résultat de ses travaux devant la CELF et expose les interrogations et les suggestions des membres du groupe de travail en présence du président du collège compétent, lui-même assisté des experts de son choix, avec qui le dialogue s'engage. La CELF s'attache d'abord à bien faire expliciter par les spécialistes les réalités ou les notions qu'il s'agit de désigner, à s'assurer que les définitions correspondent précisément à ces notions, et qu'elles sont clairement formulées; elle s'informe aussi de l'usage qui est fait du terme étranger par les professionnels et vérifie la pertinence de l'équivalent proposé. Soucieuse de répondre du mieux possible aux besoins des utilisateurs, elle choisit enfin le terme ou l'expression qu'elle juge le plus adapté, avant de le soumettre à l'avis de l'Académie française. Les décisions de la Commission restent ainsi le fruit d'un consensus obtenu au terme d'un dialogue particulièrement fécond, qui permet d'améliorer les termes et les définitions, depuis les propositions initiales des groupes d'experts, examinées par la CELF puis par l'Académie française qui fait part de ses remarques et questions, auxquelles les groupes d'experts répondent, jusqu'aux validations définitives de la CELF, de l'Académie française et du ministre concerné (voir *Annexes A.7 et A.8*).

Les listes soumises à l'examen de la Commission d'enrichissement de la langue française en 2016

En 2016, la Commission a procédé à l'examen de 21 des listes qui lui ont été soumises, touchant la plupart des domaines relevant du dispositif.

16 nouvelles listes lui ont été transmises dans les domaines suivants : agriculture et pêche, aménagement et transports, biologie, chimie et matériaux, culture et médias, défense, économie et finances, éducation et enseignement supérieur, environnement, informatique (2 listes), ingénierie nucléaire, relations internationales, santé, spatologie, sport. Deux termes relevant de la procédure accélérée ont également été transmis en 2016, ainsi qu'une recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression *low cost*.

5 listes ont été vues en second examen seulement (premier examen en 2015) : automobile, chimie et matériaux, économie et finances, ingénierie nucléaire, relations internationales.

6 listes ont été vues en premier et second examens : biologie, chimie et matériaux, défense, éducation et enseignement supérieur, environnement, santé ; ainsi qu'une série de 2 termes en procédure accélérée.

9 listes ont été vues en premier examen seulement : agriculture et pêche, aménagement et transports, biologie, chimie et matériaux, culture et médias, ingénierie nucléaire, informatique (2 listes), spatologie.

En 2016, **6 termes** ont été publiés au titre de la procédure accélérée :

– les termes **intercepteur d'IMSI, IMSI (identité internationale d'abonnement mobile)** (télécommunications) et **dossier du passager** (transports), qui avaient été examinés en 2015 en raison de l'actualité (loi sur le renseignement, attaques terroristes en janvier et novembre).

– 2 termes distincts pour rendre 2 notions désignées en anglais par *hotspot* : **point d'enregistrement** et **zone d'urgence migratoire**.

En 2016, **13 listes** ont pu être soumises aux ministres intéressés, pour accord avant publication : automobile, biologie, chimie et matériaux (2 listes), défense, économie et finances, éducation et enseignement supérieur, environnement, ingénierie nucléaire, relations internationales, santé, ainsi que **2 séries** de termes au titre de la procédure accélérée.

Cette année encore s'est confirmée l'amélioration de la procédure d'examen des termes grâce à l'application rigoureuse de quelques dispositions pratiques décidées par la Commission d'enrichissement de la langue française, concernant notamment la longueur des listes et les critères de sélection des termes.

En 2011, un collègue devait encore attendre de nombreux mois entre l'envoi d'une liste et son premier examen. **En 2016, trois mois seulement s'écoulent en moyenne entre la réception d'une liste et son premier examen par la Commission.** Dans cet intervalle, la DGLFLF met en forme la liste, rassemble les avis et les éléments documentaires épars qui sont déjà disponibles ; puis transmet cette liste à l'ensemble des partenaires techniques et universitaires (AFNOR, Direction générale de la traduction de la Commission européenne, équipes universitaires chargées des recherches documentaires), aux partenaires francophones (Québec, Canada...) ; mais aussi aux autres collèges qui pourraient être concernés par certains termes relevant des domaines transversaux. Enfin, la DGLFLF recueille les contributions et les avis, quand il y en a, afin de constituer le dossier pour le groupe de travail.

C – La publication des listes de termes au *Journal officiel* et la diffusion des travaux

1 – Le *Journal officiel*

La publication au *Journal officiel* constitue l'étape finale des travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française. Les listes de termes sont publiées à la rubrique « Avis et communications », en deux parties : une liste de termes et définitions, et un index en forme de table d'équivalence à double entrée :

terme étranger – équivalent français / terme français – équivalent étranger. La publication est ensuite reprise à l'identique par le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* et par celui de *l'Enseignement supérieur et de la recherche* (art. 10).

Au cours de l'année 2016, la Commission a procédé à la **publication de 13 listes** au *Journal officiel*, une liste dans chacun des domaines suivants : automobile, biologie (2 listes), défense, économie et finances, ingénierie nucléaire, matériaux, matériaux et environnement, relations internationales, santé ; et 3 séries de termes publiés dans le cadre de la procédure accélérée.

La publication au *Journal officiel* entraîne en particulier l'obligation pour les services de l'État d'employer les termes français recommandés par la Commission en lieu et place de leurs équivalents étrangers (voir ci-dessus page 5).

L'ensemble des listes publiées au *Journal officiel* en 2016 figure en annexe à ce rapport (Annexe C.3).

LES RÉSULTATS

Publications au *Journal officiel*

2007 : 317 termes répartis sur 23 publications au *Journal officiel* : 14 listes thématiques, 8 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation d'usage.

2008 : 268 termes et 194 toponymes étrangers répartis sur 19 publications au *Journal officiel* : 13 listes thématiques, 5 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation d'usage.

2009 : 276 termes répartis sur 17 publications au *Journal officiel* : 12 listes thématiques, 4 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation d'usage.

2010 : 247 termes répartis sur 15 publications au *Journal officiel* : 10 listes thématiques, 5 séries de termes selon la procédure accélérée.

2011 : 392 termes répartis sur 21 publications au *Journal officiel* : 15 listes thématiques, 5 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation d'usage.

2012 : 299 termes répartis sur 16 publications au *Journal officiel* : 10 listes thématiques, 6 séries de termes selon la procédure accélérée.

2013 : 343 termes répartis sur 25 publications au *Journal officiel* : 13 listes thématiques, 11 séries de termes selon la procédure accélérée, 1 recommandation d'usage.

2014 : 243 termes répartis sur 16 publications au *Journal officiel* : 9 listes thématiques, 7 séries de termes selon la procédure accélérée.

2015 : 268 termes répartis sur 16 publications au *Journal officiel* : 14 listes thématiques, 2 termes selon la procédure accélérée.

2016 : 221 termes répartis sur 13 publications au *Journal officiel* : 10 listes thématiques, 6 termes selon la procédure accélérée.

Au 31 décembre 2016, le nombre total de termes publiés au *Journal officiel* est de **7 571**.

2 – Les autres moyens de diffusion

La publication au *Journal officiel* ne prend toute son efficacité que si elle s'accompagne d'une diffusion large et diversifiée en direction des administrations et des publics concernés.

La Commission d'enrichissement de la langue française et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ont défini avec les groupes d'experts et leurs ministères de rattachement les modes et circuits de diffusion les plus à même de toucher les publics intéressés. Ainsi, la promotion des termes officiels est clairement répartie entre la Délégation générale et les hauts fonctionnaires : ceux-ci sont chargés de la diffusion au sein de leur administration et en direction des milieux professionnels (voir plus loin p. 26-27). La diffusion auprès du grand public revient à la Délégation générale (voir plus loin p. 31-37).

II – Le rôle de l’Académie française

Le décret du 3 juillet 1996 relatif à l’enrichissement de la langue française modifié par le décret du 25 mars 2015 a donné à l’Académie française une place éminente dans le dispositif d’enrichissement de la langue française : instance de référence pour les questions d’usage de la langue française, l’Académie est membre de droit de la Commission d’enrichissement de la langue française (art. 2-2) et elle joue un rôle primordial dans l’approbation des termes, expressions et définitions, son accord (après examen par la Commission du Dictionnaire de l’Académie française) étant indispensable (art. 9) pour leur publication au *Journal officiel*.

A – La participation aux travaux des groupes d’experts

La participation des membres du Service du Dictionnaire aux réunions du dispositif instaure, à toutes les étapes de l’examen des termes, un dialogue fructueux entre experts du domaine et spécialistes de la langue et du lexique, gage de la qualité linguistique des travaux. Les représentants de l’Académie prenant part à la plupart des réunions des collègues, la Commission du Dictionnaire peut rendre ses avis en toute connaissance de cause sur les listes qui lui sont transmises.

B – La participation aux travaux de la Commission d’enrichissement

Au cours de l’année 2016, M. Jean-Mathieu Pasqualini, directeur de cabinet du Secrétaire perpétuel, a participé aux travaux de la Commission d’enrichissement de la langue française au titre de représentant du Secrétaire perpétuel de l’Académie française. De plus, un membre au moins du Service du Dictionnaire était présent aux réunions mensuelles de la Commission d’enrichissement, ainsi qu’à la plupart des réunions des collègues, s’efforçant d’apporter un concours linguistique aux experts dès la confection même des termes au sein des collègues et en amont de leur examen par la Commission d’enrichissement puis par l’Académie française, afin de prévenir les éventuelles réserves sur des aspects d’ordre morphologique ou rédactionnel susceptibles d’être opposés lors d’examens ultérieurs.

C – L’approbation des termes

Saisie des propositions de la Commission d’enrichissement de la langue française, l’Académie française rend ses avis, assortis d’observations circonstanciées qui nourrissent la discussion avec les groupes d’experts, dans des délais souvent très inférieurs aux quatre mois prévus par le décret (art. 9). Pour certaines listes particulièrement complexes ou problématiques, l’Académie est parfois amenée à accroître son temps d’examen.

Dans de nombreux cas, les propositions de la Commission d’enrichissement obtiennent un avis favorable et peuvent être publiées. L’Académie française, cependant, replace cette création de termes spécialisés dans le contexte du vocabulaire général et ne les retient pas tous. En effet, les propositions des collègues reflètent le point de vue des professionnels, qui tendent parfois à vouloir officialiser ce qu’ils considèrent comme un début d’usage, alors que le besoin n’est pas avéré. En particulier, en plein accord avec la Commission d’enrichissement, l’Académie juge inutile et en totale contradiction avec le rôle du dispositif, de recommander l’emploi d’anglicismes, au motif qu’ils sont employés en français. On laisse, en ce cas, l’usage s’établir de lui-même.

Lors de la Rencontre annuelle des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française qui s'est tenue le 6 décembre 2016¹, **M. Frédéric Vitoux, président de la Commission d'enrichissement de la langue française, a livré un témoignage particulièrement vivant sur l'examen des listes de termes par les membres de la Commission du Dictionnaire** « qui contribuent précieusement, entre autres, à l'avancée du Dictionnaire et donc, parallèlement, à l'examen des travaux de la Commission d'enrichissement de la langue française. Une à deux fois par mois, nous sont donc proposées, dans la dernière heure de nos séances hebdomadaires, ces listes qui ont été avalisées et mises au point par vous. Pour nous qui nous penchons souvent sur la langue, autrement dit sur le passé de la langue, sur de délicates incertitudes étymologiques parfois qu'il est nécessaire de dissiper, sur le dilemme qui se pose quant au maintien, ou non, dans notre dictionnaire qui est un dictionnaire d'usage et non un ouvrage à finalité historique ou encyclopédique, de tel ou tel mot ancien et quasiment oublié, nous avons soudain l'impression, quand M. Jean-Mathieu Pasqualini et ses collaboratrices qui sont présents aux séances de la Commission d'enrichissement viennent nous proposer le résultat, le fruit de vos travaux, qu'un formidable vent de modernité se met soudain à souffler, oserais-je dire à nous rafraîchir et à nous vivifier. La langue française redevient vivante, au sens le plus strict du terme, puisqu'elle peut dire le monde, la science, l'économie, le sport, l'informatique, que sais-je, dans son actualité ou son urgence la plus aiguë.

M. Pasqualini et ses collaboratrices, qui sont les fidèles interprètes de votre Commission, nous expliquent le plus clairement possible les besoins, les enjeux, les sens des nouveaux termes que vous nous avez proposés, en dernière lecture. Il n'est pas toujours facile, pour les membres de notre Commission du Dictionnaire, de les appréhender, car nous ne sommes pas forcément des spécialistes de la physique quantique, de la technologie des centrales nucléaires, de l'extraction des gaz de schiste, des enjeux ou des percées de la conquête spatiale ou des nouveaux outils informatiques à donner le vertige. Oserais-je dire que notre ignorance est parfois salutaire ? Elle nous aide à vérifier la clarté d'une définition ou l'intelligibilité du nouveau mot proposé, à juger d'abord de sa nécessité.

La Commission du Dictionnaire travaille donc sur plusieurs plans. Elle se penche d'abord sur le mot lui-même, afin de savoir s'il est conforme à la morphologie, à l'esprit de notre langue, et s'il est suffisamment clair pour être compris par un public plus vaste. [...] Dois-je ajouter, mais vous le savez déjà, que la qualité de vos travaux est telle que ces aménagements sont souvent cosmétiques ? Ou qu'il n'y a rien à y changer ? Dans tous les cas, nous nous faisons un devoir de vous répondre dans les meilleurs délais. Je vous parle au présent. Je devrais plutôt, en ce qui me concerne, utiliser désormais le passé. Certes, je continue, le jeudi matin, de participer aux travaux de la Commission du Dictionnaire de l'Académie française. La lexicologie ne cesse de me passionner. Mais dès que Jean-Mathieu Pasqualini et ses collaboratrices se glissent dans notre salle de séance pour nous soumettre vos travaux, je prends congé de mes confrères. Comment imaginer un instant que je puisse être à la fois juge et partie ? »

Lorsqu'elle réserve son avis, l'Académie formule des commentaires et des propositions que la Commission réexamine après consultation des experts. Le plus souvent, les **modifications de rédaction suggérées** par l'Académie sont reprises par les collèges ou les conduisent à proposer en retour de nouvelles formulations, mieux adaptées, qui sont retenues par la Commission.

En 2016, par exemple, **des définitions de termes ont pu être améliorées**, comme :

- dans le domaine de la biologie, celle de **bioenrichissement génétique** ;
- dans le domaine de la culture, celle de **niveau de jeu** ;
- dans le domaine de la défense, celle de **facilitateur** ;
- dans le domaine de l'environnement, celles d'**eau météorique** et d'**eaux pluviales**, afin de mettre en cohérence une série de termes ;
- dans le domaine de la santé, celle de **traitement à objectif quantifié**.

1. *Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996...*, op. cit.

De même, les groupes d'experts et la Commission d'enrichissement retiennent fréquemment les propositions de termes faites par l'Académie française. En 2016, sur sa suggestion, ont été adoptés :

- l'inversion des termes **biosécurité** et **biosûreté** avec leur synonyme **sécurité biologique** et **sûreté biologique** ;
- **relève de l'aidant**, en remplacement de « relève de soins », dans le domaine de la santé.

À l'inverse, l'Académie française se range généralement à l'avis des experts lorsqu'il est repris à son compte par la Commission, admettant le bien-fondé de leurs arguments à propos de termes d'abord jugés peu précis.

C'est le cas de **multimarquage** et de **remarquage** dans le domaine de l'automobile. L'Académie, réservée dans un premier temps, a ensuite donné un avis favorable.

C'est également le cas de **biosourcé** dans les domaines de la chimie et de l'environnement pour lequel la réserve de l'Académie française portait sur la formation du terme.

La série de termes relatifs à la **moins-disance** (*dumping*), que l'Académie française n'avait pas souhaité voir traduite une première fois, avait été renvoyée aux experts qui l'ont reproposée et amendée en 2016. Elle a finalement été accueillie favorablement par l'Académie française.

En 2016, plusieurs néologismes de forme tels que **biosourcé**, **optogénétique**, **sauvageté** ou **xénoœstrogène** ont reçu un avis favorable de l'Académie française. En revanche, certains termes proposés par l'Académie française n'ont pas été retenus par les experts des collèges, comme **biogénéré**, proposé comme synonyme de **biosourcé** ; ou **capacité numérique** et **incapacité numérique** proposés pour **habileté** et **inhabileté numérique**.

En cas de désaccord, le collège de terminologie concerné est amené à reprendre sa recherche en tenant compte des avis formulés par la Commission d'enrichissement et l'Académie française. De façon très exceptionnelle, il peut arriver que la recherche d'un équivalent soit abandonnée, laissant l'usage s'établir sur des cas problématiques.

The screenshot shows the Académie française website. At the top, there is a search bar and navigation tabs. The main content area features a table with two columns: 'ON PEUT DIRE' and 'AU LIEU DE'. Below the table is a section titled 'Terminologie et néologie' with a sub-section 'Le dispositif d'enrichissement de la langue française'. To the right, there is a 'Liens utiles' section with several bullet points and a section for 'Observations de l'Académie française'.

| ON PEUT DIRE | AU LIEU DE |
|---------------------|----------------|
| mot-dièse | hashtag |
| mégadonnées | big data |
| éreintage | bashing |
| flux | streaming |
| enfant du numérique | digital native |
| moléculture | biopharming |

Terminologie et néologie

Le dispositif d'enrichissement de la langue française

La langue de la République est le français. C'est sur cet alinéa, ajouté en 1992 à l'article 2 de la Constitution, que se fonde la loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », relative à l'emploi de la langue française ([lien vers la loi Toubon](#)).

La loi Toubon affirme le droit dont dispose chaque Français de pouvoir utiliser sa langue dans les divers domaines de la vie quotidienne, et particulièrement dans l'enseignement, le travail, les échanges et les services publics.

Liens utiles

- Si vous cherchez un équivalent français : [France Terme](#), et au Québec, [Grand dictionnaire terminologique](#), [Termium](#)
- Si vous repérez une nouvelle notion : [France Terme \(boîte à idées\)](#), [WikiLF](#)
- Si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif d'enrichissement de la langue : site de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, [Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie](#)

Observations de l'Académie française

[Observations de l'académie française sur le projet tendant à modifier le décret n° 96 – 602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française](#)

III – Les groupes d’experts chargés de la terminologie dans les différents ministères

A – La situation dans les ministères

Le décret modificatif du 25 mars 2015 ayant été mis en application dès 2015, le dispositif d’enrichissement de la langue française a pu fonctionner à plein régime en 2016 grâce aux outils appropriés pour répondre aux exigences d’une politique linguistique moderne, sans remettre en cause ni l’esprit ni les principes fondamentaux du précédent décret du 3 juillet 1996, ni non plus les efforts entrepris par l’État dans ce domaine depuis 1970.

Sans avoir le caractère solennel et la rigueur que donnait le précédent décret de 1996 aux nominations des membres des collèges de terminologie par arrêtés ministériels avec parution au *Journal officiel* de la République, cette organisation plus souple permet en effet au dispositif d’enrichissement de bénéficier de l’expérience d’un grand nombre d’experts aux compétences les plus variées. **Les listes d’experts n’étant ni exhaustives ni fermées**, elles peuvent être complétées au gré des besoins exprimés de façon notamment à couvrir de nouveaux domaines ou des secteurs insuffisamment traités. Ainsi, tout au long de l’année, le délégué général à la langue française et aux langues de France, **M. Loïc Depecker, a confirmé l’intégration de nouveaux experts** spécialisés dans des secteurs innovants et au plus près de l’actualité, proposés par les hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française.

Dans ces nouvelles dispositions, **le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française**, désigné par chaque ministre « aux fins de susciter et de coordonner les actions d’enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration », a des fonctions renforcées et élargies : il est le correspondant du délégué général à la langue française et aux langues de France ; il anime et coordonne les groupes d’experts de terminologie créés dans son ministère – dits « collèges de terminologie » – et peut, en cours d’année, proposer au délégué général l’intégration d’un nouvel expert en fonction des besoins identifiés en matière de néologie scientifique et technique.

Les 10 hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française supervisent les travaux de 19 collèges de terminologie répartis dans les départements de 14 ministères.

En devenant le référent sur toute question ayant trait à l’emploi et à la promotion du français au sein de son ministère, le haut fonctionnaire exerce une responsabilité de tout premier plan dans l’application du cadre légal et réglementaire dans son administration.

La parution d’une **circulaire relative à l’emploi de la langue française dans la fonction publique, signée le 1^{er} octobre 2016 par la ministre de la Fonction publique et le secrétaire d’État chargé du Développement et de la Francophonie (Annexe A.6)** a été l’occasion pour le délégué général à la langue française et aux langues de France de réunir dès novembre 2016 la plupart des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française afin de leur proposer d’établir les bases de leur action commune (voir plus loin, page 38).

La vie du dispositif

Les collèges de terminologie ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année. Le dispositif a connu, comme chaque année, **des départs et des arrivées au cours de l'année 2016**, dus pour la plupart à des mutations ou des départs à la retraite. L'action conjointe des présidents de collège et des hauts fonctionnaires permet de pourvoir aux fonctions vacantes, sans déséquilibrer l'ensemble du dispositif.

HAUTS FONCTIONNAIRES

- M. Luc Pétrequin, haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère compétent pour le sport, a remplacé M. Richard Monnereau.
- M. Bernard Notari, haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Culture et de la Communication, a remplacé M. Jean-Sébastien Dupuit admis à faire valoir ses droits à la retraite.
- M. Stéphane Verclytte a remplacé M. Éric Lucas, au poste de Secrétaire général du ministère de la Justice, poste auquel est dévolue également la charge de haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française.

PRÉSIDENTS

On ne saurait trop souligner le rôle majeur du président de chaque collège de terminologie, autant pour animer les réunions et coordonner les travaux du collège dont il est le porte-parole, que pour faciliter leur diffusion, grâce à l'autorité dont il bénéficie dans le monde professionnel.

- M. Pierre-Charles Pradier a accédé à la présidence du collège Économie et Finances, à la suite de la démission fin 2015 de M. Jean-Yves Gresser.
- La présidence du collège de terminologie Défense et celle du collège de terminologie Sport est toujours vacante.

SECRÉTAIRES

Chaque haut fonctionnaire doit pouvoir s'appuyer sur un service chargé de l'assister dans l'exercice de ses missions et notamment « veiller à la diffusion des termes publiés et à leur emploi » (art. 5).

- Au collège Défense, M^{me} Khadija Benotmane a remplacé M. Yann Lemeunier qui a été muté.
- Au ministère de la Justice, le Secrétaire général, qui est aussi haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, a mis à la disposition du collège Droit et Justice des moyens en personnel conséquents : M. Luc Ferrand, adjoint du haut fonctionnaire, et M. Sylvain Legrand. Très impliqués dans les travaux terminologiques, ils ont mis au point une méthode de travail rigoureuse (voir plus loin p. 25).
- Seuls 4 collèges (Aménagement, Habitat et Mobilités, Biologie, Culture et Médias, Santé et Affaires sociales) restent encore privés de l'appui d'un secrétariat, d'autant plus crucial pour leur bon fonctionnement que les travaux reposent sur le bénévolat des experts.

Liste des collèges de terminologie, hauts fonctionnaires, présidents et secrétaires au 31 décembre 2016 en *Annexe A.3*.

La composition des collèges de terminologie

Si la Commission d'enrichissement de la langue française est composée de membres non spécialistes représentant la société civile, les collèges, supervisés par le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, réunissent en revanche des spécialistes d'un domaine spécifique autour d'un président. On distingue trois types de participants, des membres de droit, des représentants des services de l'administration et des personnalités qualifiées choisies pour leur compétence : professionnels du secteur (experts, chercheurs, représentants d'entreprises et d'organisations diverses), journalistes spécialisés, ou spécialistes de la langue (linguistes, terminologues, traducteurs).

Membres de droit

- le délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant (Mission du développement et de l'enrichissement de la langue : *M^{mes} Pierrette Crouzet-Daurat, Julie Andreu, Laure Boulakia, Nathalie Lanckriet, M. Étienne Quillot*);
- un représentant du service du Dictionnaire de l'Académie française (*M^{mes} Meritxell Argence, Marie Pérouse-Battello, Sophie Tonolo*);
- un représentant de l'Académie des sciences, lorsque la spécialité du vocabulaire examiné le justifie;
- un représentant de l'Association française de normalisation AFNOR, lorsque la spécialité du vocabulaire examiné le justifie;
- un représentant du laboratoire universitaire désigné par le délégué général à la langue française et aux langues de France (*M^{mes} Gabrielle le Tallec et Aude Grezka, Lexiques Dictionnaires Informatique LDI, ou M^{me} Pascaline Dury, Centre de recherche en terminologie et traduction de l'université Lyon 2 CRTT*).

À titre d'exemple, les membres de droit du **collège Chimie et Matériaux** sont le délégué général à la langue française et aux langues de France ou son représentant appartenant à la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue; un représentant de l'Académie française, appartenant au service du Dictionnaire de l'institution; un représentant de l'Académie des sciences; un représentant du Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie (BNPP) mandaté par l'AFNOR; un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction de l'Université Lyon 2 (CRTT); un représentant de l'Inspection générale de l'éducation nationale « physique-chimie ».

Représentants des directions, services ministériels et établissements publics désignés par l'Administration
À titre d'exemple, le **collège Droit et Justice** rassemble les services et personnalités suivants :

- Adjoint du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Justice (*M. Luc Ferrand, directeur de projet*);
- Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL (*M. Stéphane Grégoire, chef du service des affaires économiques*);
- Conseil supérieur de l'Audiovisuel, CSA;
- Direction de l'administration pénitentiaire (*M. Patrice Gaquière, directeur de projet*);
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (*M^{me} Karen Lévêque, chef de bureau de la législation et des affaires juridiques*);
- Direction des affaires civiles et du Sceau, DACS (*M. Hervé Roberge, juriste en charge du droit du travail et du droit social*);
- Direction des affaires criminelles et des grâces, DACG (*M. Naïl Bouricha, chargé de mission*);
- Direction des services judiciaires (*M^{me} Aline Domec, chef de bureau des méthodes et des expertises*);
- Inspection des services judiciaires (*M. Philippe Gallier*);
- Secrétaire général (*M. Stéphane Verclytte*);
- Sénat (*M. Michel Laflandre, conseiller hors classe*).

Personnalités qualifiées

Elles ont acquis leurs compétences ou exercent leurs fonctions au sein des organismes publics ou privés, des universités ou des entreprises les plus variées.

À titre d'exemple, le **collège Chimie et Matériaux** compte plus d'une vingtaine de chercheurs, ingénieurs et techniciens appartenant à l'université comme au monde de l'entreprise, compétents dans les disciplines suivantes : capteurs, catalyse, chimie analytique, chimie de coordination, chimie générale, chimie industrielle, chimie macromoléculaire, chimie mathématique, chimie minérale, chimie organique, chimie physique, chimie théorique, chimie thérapeutique, chimie verte, cinétique chimique, diagramme de phases, eau urbaine, électrochimie, matière molle, mécanismes réactionnels, pharmacochimie, photochimie, polymorphisme, stéréochimie, thermochimie, thermodynamique, thermodynamique chimique... Et plus spécifiquement pour les matériaux, ils sont spécialistes des céramiques, des composites, de la métallurgie, des nanomatériaux, de la physique des matériaux, des plastiques, des réfractaires, du verre.

Une réunion du collège Chimie et Matériaux : à gauche de l'écran, de profil : M^{me} Julie Andreu, M. Rémy Chauvin, M. Jean-Pierre Houdaer ; à droite : MM. Daniel Thévenot, Claude Andrieux, Alain Genty, Bernard Legendre, Jean Musso, Olivier Lafont.



Voir en *Annexe A.4* les listes nominatives des 19 collèges.

B – Les travaux des collèges d'experts

En 2016, les travaux des collèges se sont poursuivis de façon régulière, avec la participation systématique de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), et, le plus souvent, des représentants du Service du Dictionnaire de l'Académie française. On trouvera en *Annexe C.2* du présent rapport le calendrier des réunions de l'ensemble des collèges pour l'année 2016.

1 – Orientations et méthodes

Les objectifs généraux et la mission des collèges sont définis par le décret du 3 juillet 1996 modifié par le décret du 25 mars 2015 ; les groupes d'experts ont une assez grande latitude d'action quant à leurs choix méthodologiques et thématiques ou à leurs moyens d'information et de diffusion. Le rôle de coordination confié par le décret à la DGLFLF garantit le bon fonctionnement et la cohérence d'ensemble du dispositif.

Enfin, privilégier une attitude **prospective** est indispensable afin de prévenir l'entrée massive de termes étrangers dans l'usage. C'est le meilleur moyen de contribuer effectivement à l'enrichissement du vocabulaire spécialisé et de maintenir l'aptitude de la langue française à exprimer les réalités contemporaines. Quel que soit le domaine considéré, l'innovation technique et scientifique doit faire l'objet d'une veille néologique soutenue et constituer la priorité absolue des travaux des collèges.

Les choix méthodologiques

Les choix thématiques effectués par chaque collège et les méthodes de travail qui en découlent sont fonction des attributions du ou des ministères concernés. La veille terminologique et la production néologique constituent la mission première des collèges. Les termes peuvent être abordés selon quatre angles d'approche différents, variables d'une liste à l'autre.

a) Veille néologique et terminologique globale

Ce sont les experts des collèges de terminologie qui, en toute logique, mènent l'activité de veille, tant dans leur milieu professionnel qu'à partir de programmes d'action et de recherche internationaux, ou de corpus spécialisés comme les publications scientifiques, la presse professionnelle, les banques de données, etc. Cette veille est également complétée par des demandes provenant des services de l'administration – telles que définir précisément un terme français nouveau dont l'usage se répand ou trouver un équivalent français – et par des demandes du « grand public » (rédacteurs, communicants, traducteurs, terminologues, agents administratifs...), principalement reçues dans la « boîte à idées » du site *FranceTerme* ou, parfois, directement par les groupes d'experts qui disposent d'une page sur la toile... Puisant aux sources de l'actualité, les listes de termes obtenues par repérage des innovations scientifiques et techniques les plus récentes constituent l'apport le plus significatif au regard de l'objectif d'enrichissement de la langue française.

b) Thématique particulière

Les termes mis à l'étude sont regroupés autour d'une thématique particulière. On traite alors d'un ensemble terminologique homogène.

- C'est le cas de la plupart des listes du vocabulaire du collège de terminologie Chimie et Matériaux. Ainsi, en 2016, ont été publiés des termes relatifs à la métallurgie (propriétés mécaniques, procédés de traitement et de transformation). Des termes concernant les nanomatériaux et les procédés de fabrication additive (impression 3D) ont été mis à l'étude.
- Le collège Environnement et Développement durable a proposé un ensemble de termes liés à l'eau (eau grise, eau bleue, eau verte, eau noire...).
- Le collège Biologie a entrepris l'étude de termes concernant les outils de modification ciblée du génome d'un organisme à la suite des découvertes des chercheuses Emmanuelle Charpentier et Jennifer Doudna.
- Le collège Aménagement, Habitat et Mobilités a quant à lui soumis à la Commission d'enrichissement une série de termes relatifs à l'urbanisme et à la mobilité dans la ville.
- Le collège Économie et Finances a étudié des termes faisant ressortir les nouvelles techniques de vente et d'achat mettant en concurrence ou en complémentarité la vente traditionnelle en magasin et la vente en ligne.

c) Vocabulaire à caractère administratif ou réglementaire

Cette approche, la plus éloignée a priori des objectifs d'enrichissement de la langue française, consiste à traiter d'un vocabulaire à caractère administratif ou réglementaire, propre à l'administration concernée. Ces travaux qui ne relèvent pas de la néologie, mais qui visent plutôt à apporter des précisions sur la définition juridique ou administrative de notions déjà désignées en français, **n'ont pas vocation à être publiés dans le cadre du dispositif**. Cependant, la prise en compte de termes à valeur réglementaire peut parfois être liée à l'apparition de notions nouvelles qui restent à nommer et définir en français. Quelques-uns de ces termes peuvent donc relever du dispositif d'enrichissement de la langue, notamment ceux du vocabulaire de la législation communautaire. Ainsi, le terme « noyau dur », proposé par le collège Énergie nucléaire, a été accepté après un long débat, tandis que « culture de sûreté », imprécis par rapport à « sûreté » et surtout trop dépendant des évolutions de la réglementation interne de chaque organisme l'appliquant, a été écarté.

d) Les travaux peuvent enfin avoir un **caractère ponctuel** et être liés à un **sujet d'actualité**, à certaines circonstances particulières, la demande pouvant émaner d'un acteur du dispositif ou bien du public.

- En raison de la crise migratoire, en particulier européenne, le collège des Relations internationales a étudié les différentes acceptions de **hotspot**, « point d'enregistrement » et « zone d'urgence migratoire », qui ont fait l'objet d'une large concertation.

- Les collèges de terminologie compétents pour les matériaux et l’environnement ont traité le vocabulaire relatif aux **plastiques biosourcés** (en rapport avec les dispositions prévues dans la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22 juillet 2015).
- Le collège Éducation et Enseignement supérieur a poursuivi l’étude des termes liés à l’**illettrisme**.

2 – L’organisation des collèges de terminologie

Les domaines de compétence

Chaque collège, et c’est sa raison d’être, a un secteur de compétence déterminé et reconnu, correspondant aux attributions de son ministère de rattachement. Chacun des membres du collège est nommé en raison d’une qualification précise dans un champ de compétences. Les collèges respectent cette même logique dans le choix des notions qu’ils décident de traiter, afin d’éviter tout empiètement sur les domaines relevant d’autres collèges et de maintenir le haut degré de spécialité des travaux ; cette claire répartition des domaines est particulièrement importante afin d’éviter des recherches coûteuses en temps et parfois inutiles. Seuls les experts de chaque domaine, en raison même de leurs compétences, sont à même de juger de l’opportunité de traiter une notion, et d’effectuer le travail terminologique nécessaire.

Il peut arriver pourtant que certains domaines se recoupent entre collèges, et cela assez fréquemment, du fait de l’évolution des périmètres d’action des ministères, par exemple du fait de la généralisation des technologies numériques à tous les domaines.

Plusieurs groupes d’experts traitent ainsi le **vocabulaire lié au numérique** : en premier lieu les collèges Informatique et Télécommunications, mais aussi les collèges Culture et Médias (audiovisuel et jeux vidéos), Éducation et Enseignement supérieur, Droit et Justice, et dans une moindre mesure celui de la Défense (constitution d’une quatrième armée chargée de la cybersécurité), celui de la Santé (exploitation des données médicales) ou celui de l’Économie (commerce en ligne...). De la sorte, le collège Droit et Justice souhaitant obtenir une clarification des notions d’« interopérabilité » et d’« interconnexion » a saisi le collège Télécommunications sur ces notions.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France encourage et facilite une concertation plus formalisée entre collèges intéressés. Elle est amenée à organiser, parfois à la demande de certains groupes d’experts, des **réunions sur un sujet commun**. En juillet 2016, les collèges Défense, Informatique, Télécommunications et Droit et Justice ont engagé l’étude en commun d’une série de termes relatifs à la **cybersécurité** et à la **cybersécurité**. Une réunion tenue par un groupe ad hoc, en présence d’experts extérieurs au dispositif, invités spécialement, a été organisée sous les auspices de la DGLFLF. De même, une autre réunion a été organisée sur les **énergies renouvelables**, avec les collèges compétents pour l’environnement, l’agriculture et les énergies fossiles.

Dans le cas de domaines communs à deux collèges, il importe de prévoir une **représentation réciproque** dans chacun d’eux. À défaut d’un représentant permanent, la consultation en tant que de besoin des experts de l’autre collège s’impose. Cette **concertation mutuelle** est pratiquée **systématiquement** par les collèges Chimie et Environnement, par exemple, ou Environnement et Aménagement, ou encore Automobile et Énergies fossiles. Le président du collège Télécommunications est membre du collège Spatiologie. Le collège Agriculture et Pêche accueille un représentant du collège Biologie. Lorsque la compétence est partagée, sur un seul terme ou sur une série complète, le pilotage des travaux est confié d’un commun accord à l’un des collèges concernés.

En outre, en vue de rendre aussi cohérente que possible la terminologie en français, les collèges de terminologie sont amenés à développer une **concertation avec divers interlocuteurs extérieurs au dispositif**. Il est en effet de leur intérêt d’associer à leur réflexion les institutions et structures parallèles ou voisines, afin d’éviter le risque de choix contradictoires, toujours possibles dans des domaines de pointe, pour des notions qui ne sont pas encore totalement fixées.

- Le collège Agriculture et Pêche a développé des échanges réguliers avec les terminologues de la Direction générale de la traduction de la Commission européenne, et a par ailleurs invité l'Association française de protection des plantes (AFPP) à participer à ses réunions.
- Le collège Relations internationales, compétent au titre de son ministère pour les appellations de capitales et de pays étrangers, associe à ses travaux le Conseil national de l'information géographique (CNIG).
- Le collège Santé et Affaires sociales poursuit la collaboration engagée en 2013 avec l'équipe française chargée de la traduction de l'ouvrage de référence pour la terminologie psychiatrique (DSM-5).
- Le collège Défense continue de s'appuyer sur les travaux terminologiques des comités internationaux, notamment ceux de l'OTAN, dont les lexiques font autorité dans les différentes armées. Pour autant, ce collège conserve toute son autonomie par rapport aux comités en question pour élaborer la terminologie française nécessaire dans le cadre de son ministère.

Par ailleurs, de **nombreux experts extérieurs ont été invités ponctuellement** à participer aux travaux des collèges, **sans pour autant en être membres**, et cette ouverture est là encore un gage de réussite pour le dispositif.

- Cela a été le cas par exemple pour le collège Culture et Médias, pour les termes relevant de l'art urbain : M. Christian Omodeo, chercheur indépendant, a été associé à la réflexion en même temps que le service concerné de la Direction générale de la création artistique (représenté par M^{me} Dominique Aris), au moment où cette dernière organisait un important colloque scientifique sur les enjeux juridiques et artistiques de l'art urbain. Le collège a cherché à identifier les termes méritant d'être approfondis, en écartant ceux figurant déjà dans les dictionnaires d'usage (ainsi « graffeur » ou « graffiti ») comme ceux utilisés par un nombre restreint d'artistes.
- Le collège Droit et Justice s'est également attaché à faire intervenir des experts extérieurs lorsque l'étude d'un terme l'exigeait. Ainsi, pour « désistance », M^{me} Henriette Chaubon, présidente de l'Observatoire de la récidive et de la désistance, a été invitée à participer aux débats.
- Le collège Éducation et Enseignement supérieur a par exemple accueilli M. Roger-François Gauthier, inspecteur général, membre du Conseil supérieur des programmes, venu présenter la notion de « curriculum » dont il est spécialiste.

Le fonctionnement

En 2016, les collèges de terminologie se sont réunis en séance plénière tous les deux ou trois mois en moyenne, afin d'établir des listes de termes et de rédiger des définitions à soumettre à la Commission d'enrichissement.

Le nombre total des réunions de collèges organisées dans le cadre du dispositif au cours de cette année est de 102.

Bien que variable d'un collège à l'autre en fonction de la spécificité des besoins, le mode de fonctionnement (répartition ou non en groupes de travail, rythme des réunions, consultation occasionnelle d'experts extérieurs...) tend à s'harmoniser, les pratiques qui s'avèrent les plus fructueuses se généralisant au sein du dispositif. On doit souligner l'effort des collèges pour s'astreindre à un rythme de réunions régulier, alors que les experts sont – il faut le rappeler – **bénévoles** et que certains collèges manquent encore de moyens en secrétariat.

Quelques collèges sont constitués en **groupes de travail**, qui traitent chacun exclusivement de son secteur de spécialité, ce qui confère a priori une plus grande efficacité aux travaux, tant pour la veille néologique que pour l'étude des termes et définitions, même si ces formations réduites ne se substituent pas au collège dont elles sont l'émanation.

Certains groupes se réunissent régulièrement, comme deux des trois groupes de travail du collège Économie et finances : « Économie et gestion d'entreprise », « Banque, assurances, marché des capitaux ». Le collège Énergie nucléaire, qui a mis en place un bureau animé par le président et chargé de préparer les séances plénières, a également institué trois groupes de travail : un traite de la « Fission nucléaire » et de la « Fusion nucléaire », un autre de la « Sécurité nucléaire », le troisième du « Cycle du combustible ».

Le ministère de la Défense couvrant un grand nombre de domaines spécifiques, le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française a identifié 6 grands thèmes de travail : 1) défense, études stratégiques et information ; 2) armée de terre, gendarmerie et sécurité intérieure ; 3) marine nationale, domaine maritime ; 4) armée de l'air, 3^e dimension et espace ; 5) armement, secteur militaro-industriel ; 6) domaine interarmées et relations internationales.

Entre deux séances, les experts poursuivent fréquemment leurs échanges via l'internet, ce qui renforce le dialogue, sans pour autant remplacer les réunions, qui demeurent essentielles pour mener la réflexion à son aboutissement. Pour instruire plus efficacement les termes, des collègues désignent un ou plusieurs rapporteurs qui sont chargés de « défricher » le dossier dans l'intervalle des réunions afin de présenter la notion aux autres experts du groupe, voire de leur faire des propositions de définition et de terme. Les experts ont aussi recours à l'internet et à la messagerie électronique pour constituer un « dossier documentaire » (contextes, occurrences, extraits issus de dictionnaires ou de bases de données...) – tâche essentiellement confiée aux deux partenaires universitaires – et pour consulter les partenaires du dispositif, tels que l'AFNOR ou l'Office québécois de la langue française (OQLF).

Dans tous les cas, les travaux doivent être repris et validés lors des séances plénières, le président du collège ayant à prendre la décision finale une fois un consensus obtenu, ou très exceptionnellement après un vote lorsque des cas s'avèrent difficiles. En effet, quelle que soit la manière de répartir les tâches, les listes proposées sont le résultat du travail collectif de chaque collègue, au nom duquel elles sont transmises à la Commission d'enrichissement, **la règle étant l'obtention d'un consensus entre experts** dont le président du collège est le porte-parole. Ainsi, de même que les membres de la Commission d'enrichissement, les experts ne votent pratiquement jamais ; ils considèrent qu'un terme et une définition qui font l'unanimité sont davantage susceptibles de « passer » dans le discours commun. Ils prennent donc le temps de se convaincre, patiemment. La procédure de concertation systématique avec de nombreux partenaires se révèle bénéfique aussi pour aboutir au succès des propositions avancées. La réflexion approfondie, le temps du mûrissement et la décision en présence des membres du collège sont indispensables pour s'assurer que les termes et définitions répondent à un véritable besoin, qu'ils rendent compte clairement et précisément de la notion et sont, de ce fait, susceptibles de s'implanter, dans l'usage professionnel d'abord, dans le discours général ensuite.

À l'instigation du secrétaire général et du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Justice, le président et les membres du **collège Droit et Justice**, très impliqués dans la sauvegarde de la rédaction juridique en français, ont proposé aux experts ainsi qu'aux correspondants des directions, dès la première réunion de l'année 2016, la **méthodologie** suivante pour l'étude d'un terme : recueil et proposition des termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalant à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères ; nomination de l'expert ou du correspondant des directions par terme choisi ; étude du terme, rédaction d'un rapport et d'une définition ; présentation en séance, débat et réécriture en direct pour approbation en fin de réunion. Dans l'intervalle des réunions, les correspondants des directions du ministère se rassemblent un mois avant chaque séance pour préparer les interventions de chacun et les termes étudiés.

La production de listes terminologiques

C'est la raison d'être et la mission première des collègues.

Au cours de l'année 2016, la Commission d'enrichissement de la langue française a été saisie de 16 nouvelles listes de termes, et de 2 termes en procédure accélérée.

Pour ce qui est de la production terminologique en général, il existe des disparités d'un collège à l'autre, selon les domaines couverts. Certains secteurs comme l'audiovisuel, l'environnement, le numérique, les matériaux, l'économie ou les finances suscitent à l'évidence des besoins beaucoup plus importants que ceux des affaires

sociales ou de la justice, par exemple. Toutefois, l'écart de production entre collèges est peu significatif, le nombre de termes traités n'étant pas un critère en soi, mais bien plutôt l'intérêt des propositions et la pertinence des choix, en fonction des lacunes avérées du vocabulaire français.

Par ailleurs, la qualité des termes et définitions proposés à la Commission d'enrichissement est un facteur essentiel d'efficacité pour l'examen des listes, une proposition hâtive pouvant paradoxalement entraîner un retard dans la publication. Il est également primordial que le haut fonctionnaire s'assure auprès des services et du cabinet de son ministère que les propositions du collège sont en adéquation avec les choix du ministre compétent, afin de ne pas s'exposer à un refus de ce dernier à l'étape ultime de la publication d'un terme au *Journal officiel* (art. 9).

À cet égard, la Délégation générale à la langue française a publié en 2015 la brochure intitulée **Guide des bonnes pratiques à l'usage des experts de la Commission d'enrichissement de la langue française**. Décrivant pas à pas les bonnes pratiques en matière de travaux d'enrichissement de la langue, observées sur des années, ce guide très utile a été réimprimé en 2016. On y trouve par exemple les conseils adressés en 2010 par le président, M. Marc Fumaroli, aux présidents des commissions en vue de réduire le temps d'examen des listes et de ne pas engorger la Commission d'enrichissement. On y trouve également des conseils pour assurer la veille néologique, consulter les partenaires, se concerter entre groupes d'experts, organiser le travail d'une réunion à l'autre, élaborer une fiche terminologique ou répondre à une question de traduction par une recommandation d'usage (*Annexe B.1*).

La diffusion des termes nouveaux

La diffusion dans les milieux professionnels concernés incombe aux hauts fonctionnaires qui disposent pour ce faire des moyens et des canaux propres à leur administration de rattachement.

Sur la toile

Le recours à l'internet est pratique courante. Certains collèges de terminologie disposent déjà d'une adresse électronique spécifique, d'un site propre ou d'une page sur le site de leur ministère de rattachement.

- Le collège Agriculture et Pêche communique sur ses activités grâce à l'espace « Collège de terminologie et néologie » dans l'intranet de son ministère (veille terminologique, bulletin d'actualités générales sur la terminologie).
- Le collège Relations internationales dispose d'une adresse électronique et d'une page dans l'intranet de son ministère.
- Le collège Éducation et Enseignement supérieur dispose depuis 2015 d'un espace numérique ouvert dans l'intranet *Pléiade* du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Accessible à tous les membres de l'administration centrale, des rectorats et des principaux établissements du secondaire (et bientôt au grand public sur le site www.education.gouv.fr), il permet à un grand nombre de fonctionnaires de découvrir l'activité terminologique du ministère, de se familiariser avec les termes adoptés et publiés au *Journal officiel* et de consulter les données mises à leur disposition sur le site *FranceTerme*, également accessible depuis ce nouvel espace de travail et de communication. Il est de plus envisagé de faire relayer les informations disponibles dans *Pléiade* par d'autres directions du ministère (Eduscol notamment).
- Le collège Automobile fait connaître ses travaux sur le site du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles CCFA, rubrique « le Mot du jour » (<http://www.ccfa.fr/Des-mots-et-des-autos,470>).
- Le collège Droit et Justice a proposé en 2016 la création d'une rubrique dans l'intranet consacrée aux travaux du dispositif. Immédiatement mis en place par le secrétariat général, cet espace présente à tous les agents du ministère le collège, les travaux menés et les liens vers les adresses utiles telles que les sites homologués par la Délégation générale à la langue française ou le site de l'Académie française. Il offre ainsi une visibilité des travaux et démontre l'engagement du haut fonctionnaire et du président à faire connaître le dispositif d'enrichissement de la langue française.

Autres moyens de diffusion

Si la diffusion par l'internet s'avère nécessaire pour faire connaître la terminologie recommandée, elle n'est pas suffisante, et les moyens traditionnels demeurent indispensables. Le plus souvent, les collèges de terminologie diffusent auprès des professionnels les publications éditées et imprimées par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, disponibles également en version numérique sur le site *FranceTerme*.

Ainsi, le collège Énergies fossiles a tenu à diffuser auprès des organismes spécialisés concernés le *Vocabulaire du pétrole et du gaz* dont il a permis le financement. Le *Vocabulaire du développement durable*, réimprimé en 2016, a été diffusé à Marrakech à l'occasion de la 22^e conférence sur le climat de l'ONU, avec le soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie et du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Les collèges recourent également à des publications comme le journal mensuel interne du secrétariat général du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ou divers bulletins professionnels, par exemple dans le domaine du pétrole.

Le collège Chimie et Matériaux a publié ses travaux dans *L'Actualité chimique*, mensuel de la Société chimique de France adressé aux chimistes universitaires et industriels, puis dans le *Bulletin de l'union des professeurs de physique et de chimie* pour atteindre les enseignants du secondaire et des classes préparatoires.

Afin de mieux faire connaître les travaux du collège Défense au sein de son ministère, des démarches ont été engagées pour que le collège puisse disposer dans les médias militaires, presse et audiovisuel, d'une rubrique spécifique dédiée à la terminologie militaire.

Le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux ministères économiques et financiers de Bercy diffuse par voie électronique une lettre d'information, *Terminologie de l'innovation*, à l'attention d'un public sélectionné à l'occasion de la publication de certains termes.

Certains collèges éditent en outre des documents destinés à un public élargi. Le vocabulaire de l'automobile, *Des mots et des autos*, est publié régulièrement et depuis plusieurs décennies par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Ce vocabulaire a été réédité avec l'aide éditoriale de la DGLFLF en 2016. La nouvelle édition de *Des mots et des autos* a été publiée à l'occasion du Mondial de l'Automobile qui s'est tenu du 1^{er} au 16 octobre. Le CCFA a procédé à un premier tirage de 600 exemplaires, puis à un second du même ordre en fin d'année. Plusieurs opérations ont été menées pour assurer la promotion de la nouvelle brochure : publication d'un communiqué de presse et mise en ligne sur le site du CCFA ; diffusion au Mondial de l'Automobile par le CCFA et la FIEV (Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules) ; envoi d'un exemplaire papier, accompagné d'un « mot du président », à une trentaine de journalistes. Une campagne sera menée en direction des constructeurs français début 2017.

Et quelques-uns trouvent des relais dans la presse spécialisée, comme *Le Quotidien du médecin*, ou, pour l'automobile, *L'Argus*.

De façon ponctuelle, diverses initiatives de communication sont menées à bien au cours de l'année par les collèges : présence et diffusion de brochures dans des colloques, salons et autres manifestations, comme les **Journées européennes du patrimoine**, où les services du haut fonctionnaire de terminologie des ministères de Bercy tiennent un comptoir sur la langue française.

Enfin, dans le cadre de relations internationales, une présentation du dispositif français d'enrichissement de la langue a été faite par le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au ministère de la Défense en mai 2016 aux étudiants et professeurs de la faculté des langues étrangères de l'université d'État Lomonossov de **Moscou** (Russie).

Les bilans annuels de chaque collège sont disponibles à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (adresse : terminologie.dgflff@culture.gouv.fr).

IV – Le rôle de la Délégation générale et des partenaires du dispositif d’enrichissement de la langue française

A – L’action de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Sous l’autorité directe du ministre de la Culture et de la Communication, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l’emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle veille par conséquent également à l’application du décret du 3 juillet 1996 relatif à l’enrichissement de la langue française. Service d’appui de la Commission d’enrichissement de la langue française (art. 2-6) dont elle assure le secrétariat permanent, la DGLFLF coordonne l’ensemble du dispositif interministériel d’enrichissement de la langue française (art. 4), et suit les relations avec les différents partenaires. Enfin elle a pour mission de faire connaître au grand public les termes publiés au *Journal officiel* (art. 4) et de favoriser leur implantation dans la langue courante.

Le suivi du dispositif d’enrichissement de la langue française est confié, au sein de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, à la **Mission du développement et de l’enrichissement de la langue française** dont les responsabilités s’étendent, au-delà de la terminologie, aux questions relatives à l’évolution du français, en particulier dans l’administration (actions en faveur de la simplification du langage administratif, féminisation des noms de métiers...). La mission est **responsable de l’alimentation et du développement du site FranceTerme**, qui donne accès à l’ensemble des termes publiés au *Journal officiel*. Elle est chargée de la **rédaction, de l’édition et de la diffusion du présent rapport annuel** de la Commission d’enrichissement (art. 14).

1 – Les moyens

Les moyens en personnel

Le personnel permanent de cette mission se compose en 2016 de six personnes : une chef de mission, une assistante, un chargé de mission pour la terminologie, assisté de deux terminologues, et une personne responsable de la diffusion des travaux du dispositif.

Les moyens financiers

La Délégation générale, qui prend en charge les dépenses de fonctionnement de la CELF (art. 2), apporte un soutien financier aux partenaires institutionnels du dispositif d’enrichissement de la langue française pour leur contribution aux travaux de terminologie et de néologie. En 2016, la Délégation générale a renouvelé ses subventions : à l’Académie française pour la participation du service du Dictionnaire aux travaux du dispositif ; aux deux laboratoires universitaires chargés des recherches documentaires sur les termes étudiés par les groupes d’experts : le Centre de recherche en terminologie et traduction (CRTT) de l’université Lyon 2 et le laboratoire Lexiques, Dictionnaires, Informatique (LDI), UMR 7187 CNRS/universités Paris 13 et Cergy Pontoise.

2 – La coordination du dispositif

En liaison avec la Commission d'enrichissement de la langue française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France définit les orientations du dispositif et coordonne l'action des différents partenaires. Ainsi, la Délégation générale – plus précisément la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue – exerce une fonction administrative et une fonction d'expertise terminologique.

a. Une fonction administrative

La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue suit les réunions des collèges de terminologie implantés dans les ministères, qui ont pour mission d'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français; elle organise les travaux de la CELF et de son groupe de travail et prépare leurs réunions; prend en charge tous les dossiers du groupe restreint, organise et anime les réunions de coordination du dispositif.

Elle assure l'ensemble des transmissions entre les différents acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française (principalement groupes d'experts, correspondants francophones, partenaires techniques et universitaires, Commission d'enrichissement de la langue française (CELF), Académie française, ministre intéressé), de manière à respecter les étapes de la procédure de consultation et de validation des listes de vocabulaire étudiées par la CELF (voir le schéma en *Annexe A.6*)

Elle transmet les listes de termes validées au *Journal officiel* de la République française puis au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* et au *Bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* pour publication (art. 10) garantissant ainsi à la terminologie officielle une diffusion générale dans le monde enseignant.

La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue est responsable de l'administration et du développement du site *FranceTerme* accessible depuis le site du ministère de la Culture et de la Communication, qui comprend la base de données terminologiques *FranceTerme* regroupant tous les termes publiés au *Journal officiel*, et diverses rubriques d'information ainsi qu'un lien vers le site interactif de la DGLFLF intitulé *wikiLF*, destiné à sensibiliser les internautes aux enjeux de la langue. Elle supervise les échanges de données issues de *FranceTerme* avec d'autres organismes, et participe à son développement informatique (voir plus loin page 32).

Elle diffuse les vocabulaires et dépliants thématiques qu'elle publie sur papier et en version numérique, et communique également via l'internet, principalement avec le site www.franceterme.fr, mais aussi en intervenant dans les réseaux sociaux.

Les réunions

En 2016, la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue s'est chargée de l'organisation et du secrétariat des 10 séances plénières de la Commission d'enrichissement et des 10 réunions du groupe de travail, auquel elle apporte une participation active et un appui logistique; elle a organisé 4 réunions de groupes ad hoc regroupant plusieurs collèges sur le thème des énergies renouvelables, et sur le vocabulaire de la cybersécurité notamment. Bien que réduite, cette équipe a assuré la participation d'au moins un de ses membres à toutes les réunions des différents collèges, et à la plupart de celles de leurs groupes de travail. **Au total, 141 réunions en 2016, dont 27 à sa charge.**

La DGLFLF a également organisé et animé la Réunion annuelle des responsables du dispositif et, pour la deuxième fois, une Rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement, ainsi qu'une Réunion des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française (voir plus loin « L'action de la DGLFLF et des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française en faveur de l'emploi de la langue française dans l'administration »).

La **Réunion annuelle des responsables du dispositif d'enrichissement de la langue française a eu lieu le 13 avril 2016**. Présidée par M. Loïc Depecker et M. Frédéric Vitoux, cette séance a rassemblé les hauts fonctionnaires de terminologie des différents ministères ainsi que les présidents et secrétaires des groupes d'experts, les membres de la CELF et certains partenaires du dispositif; elle a permis de faire le bilan de l'année écoulée et d'envisager les orientations communes à mettre en œuvre. Les échanges ont principalement porté sur les actions à entreprendre de manière à améliorer la promotion et la diffusion des travaux du dispositif, ainsi que sur l'emploi de la langue française dans l'administration. Le procès-verbal de cette réunion est disponible sur demande à la Délégation générale à la langue française (terminologie.dgfff@culture.gouv.fr.)

La **deuxième « Rencontre des acteurs du dispositif » s'est tenue le 6 décembre 2016** dans l'amphithéâtre Colbert de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA). Elle a été consacrée à la célébration de **l'anniversaire des vingt ans du décret de 1996** (qui coïncidait avec les cinquante ans de la création par Georges Pompidou du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française).



Les actes de la **Rencontre des acteurs du dispositif du 6 décembre 2016**¹ offrent un historique de la construction du dispositif d'enrichissement, un bilan à plusieurs voix, établi par ceux-là mêmes qui en ont successivement assumé la responsabilité: M. Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France, qui a porté sur les fonts baptismaux le décret de 1996 et présidé la Commission générale de terminologie et de néologie de 1996 à 2006; M. Frédéric Vitoux, de l'Académie française, qui préside la Commission d'enrichissement depuis 2016; M. Bernard Cerquiglini, M^{me} Anne Magnant et M. Xavier North et M. Loïc Depecker, qui se sont succédé depuis 1989 à la tête de la Délégation générale à la langue française. Chacun à sa manière a dressé un tableau vivant et précis du contexte et des arcanes administratifs et législatifs dans lesquels achevait de se bâtir une institution sans équivalent dans le monde. Par leur présence et la qualité de leurs contributions, tous ont exprimé l'importance de ce dispositif d'aménagement linguistique exceptionnel dont la naissance remonte aux années 1970. Dans son allocution, M. Gabriel de Broglie soulignait tout d'abord: « Il est assez inhabituel de célébrer l'anniversaire d'un décret. Mais en la circonstance, c'est parfaitement justifié, parce qu'il s'agit d'un texte fondateur, d'un acte fort et réussi, et parce qu'il s'agit de l'anniversaire de l'institution qu'il a créée, et donc aussi d'un hommage à tous ceux qui l'ont fait vivre»; et plus loin: « Il y a eu un travail de fond, étendu, continu, reconnu. L'enrichissement a bel et bien eu lieu et il se poursuit. C'est que le décret de 1996 n'a pas seulement édifié une construction solide et bien adaptée qu'il faut préserver, il n'a pas seulement rassemblé un réseau qui s'élargit sans se défaire, il a allumé une flamme, générale, permanente, bien entretenue, chaleureuse, utile à la vitalité de notre langue et, partant, à l'exercice de nos activités. »

b. Une fonction d'expertise terminologique

L'équipe des terminologues de la **Mission du développement et de l'enrichissement de la langue** participe activement à toutes les réunions du dispositif et au premier chef aux travaux de tous les groupes d'experts. Elle offre un soutien méthodologique individualisé aux collègues et organise en tant que de besoin des réunions d'information en particulier sur les méthodes de travail et sur la diffusion des termes dont la Commission recommande l'usage. De plus, elle a renforcé son rôle d'expert auprès des collègues, en contribuant à la veille néologique ainsi qu'à la

1. *Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996... op. cit.*

recherche documentaire nécessaire à l'élaboration des listes. Dans le cadre des travaux de toponymie qui relèvent du groupe d'experts Relations internationales, elle suit les activités de la Commission nationale de toponymie.

Elle alimente le site *FranceTerme* qui permet la gestion des données terminologiques de bout en bout, de la veille néologique à la publication des termes au *Journal officiel*.

Elle assure la mise en forme des listes de termes proposées par les collèges et leur transmission à l'Académie, à l'AFNOR, aux deux équipes universitaires de terminologie et aux partenaires francophones. Elle établit la synthèse des informations recueillies en veillant à harmoniser les propositions de termes et définitions avec les choix opérés par les partenaires francophones du dispositif et les transmet aux membres de la Commission d'enrichissement. Elle rédige les dossiers et documents de séance, en particulier les documents de synthèse incluant les listes de vocabulaire proposées par les groupes d'experts qu'elle met en cohérence avec les recherches documentaires correspondantes et avec les avis des partenaires francophones consultés.

Elle met à la disposition des experts du dispositif un ensemble d'ouvrages méthodologiques qu'elle met à jour régulièrement. Elle met au point la rédaction définitive des vocabulaires thématiques (en ligne et sur papier) issus de la base de données *FranceTerme* et contribue à la rédaction des documents de référence de ce dispositif (rapports, guides pratiques...) ainsi qu'à la diffusion de l'ensemble des termes.

La participation aux réseaux de terminologie et de néologie

En complément de son implication dans le dispositif d'enrichissement de la langue française, la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française (DGLFLF) est en relation avec plusieurs organismes spécialisés dans la terminologie (dont certains sont partenaires de la Commission d'enrichissement). Elle collabore étroitement avec ses homologues du Bureau de la traduction du Canada, de l'Office québécois de la langue française, du centre de terminologie catalane TERMCAT. Elle suit les travaux de normalisation terminologique menés par l'AFNOR (comité X03A) et l'ISO (comité TC37).

Elle participe aux rencontres, colloques et travaux de l'Association européenne de terminologie (AET), du Congrès international de néologie des langues romanes (CINEO), de l'*International Annual Meeting on Computer-Assisted Translation and Terminology* (JIAMCATT), du réseau des organismes de politique et d'aménagement linguistique francophones OPALE (publication en cours d'un vocabulaire francophone des affaires), du réseau panlatin REALITER qui vise à favoriser un développement harmonisé des langues latines et qui est une priorité de la DGLFLF : il s'agit en effet de disposer d'un réseau structuré et influent, qui puisse constituer le noyau d'une coopération accrue entre les langues romanes (en 2016, la mission a participé à la rédaction d'un glossaire multilingue consacré à la terminologie relative à la ville « intelligente »...).

Enfin, la DGLFLF favorise la recherche en terminologie (accueil de doctorants dont les sujets de thèses portent sur la terminologie officielle) et contribue à la réalisation de travaux terminologiques ne relevant pas directement du dispositif d'enrichissement, notamment dans le champ du « **français langue olympique** ». Les Jeux olympiques de Rio ont été l'occasion de développer un lexique trilingue (français/portugais/anglais) des Jeux, accessible sur la toile et sur application mobile, à l'attention des journalistes, des officiels, des athlètes et des spectateurs. Environ 50 000 termes ont ainsi été rendus disponibles dans ces trois langues sur le site *Lexicosports*, réalisé en partenariat avec l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

3 – La valorisation des travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française

Une fois les termes publiés au *Journal officiel*, la Commission d'enrichissement « concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés [...] et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française » (art. 8). Ainsi, il appartient aux administrations de donner

la plus large diffusion – milieux professionnels et administrations principalement – aux listes de terminologie publiées au *JO* (art. 10), et à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France d’en assurer la promotion et la diffusion auprès du grand public. La concertation avec les collèges reste essentielle, d’autant que la frontière entre les milieux spécialisés et le grand public est parfois ténue (voir aussi plus haut page 26 la diffusion par les collèges d’experts).

En 2016, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a poursuivi son effort de valorisation des travaux du dispositif d’enrichissement de la langue française en administrant la base de données *FranceTerme* et en la faisant connaître, en éditant et en diffusant des publications terminologiques, en intervenant auprès de la presse et sur les réseaux sociaux. Elle s’efforce de bâtir un réseau de relais actifs et impliqués dans les questions de terminologie et de langue française, soucieux de ne pas verser dans les approximations propres à fausser l’information, et convaincus de l’intérêt d’une terminologie précise aisément compréhensible.

Le site *FranceTerme*

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France rend disponible l’intégralité du vocabulaire « enrichi » sur le site *FranceTerme* du ministère de la Culture (www.franceterme.culture.fr). Si le site *FranceTerme* est destiné en premier lieu aux administrations, afin qu’elles puissent utiliser des termes français précis et compréhensibles en lieu et place de termes étrangers – elles ont en la matière, plus encore qu’une obligation, une responsabilité d’exemplarité –, il répond aussi aux besoins de nombreuses professions, dans les domaines juridique, scientifique et technique. Cet outil contribue à la diffusion du français scientifique et technique d’aujourd’hui et représente une référence pour les pays francophones.

Le site contient, dans la partie administrative, une « boîte à outils » pour les experts du dispositif, et, sur la partie publique, la base de données terminologiques, diverses pages d’information consacrées à la terminologie, des recommandations, une rubrique « Librairie » où toutes les publications sont disponibles en format pdf et téléchargeables, une « boîte à idées », une rubrique « abonnez-vous » et une rubrique « nous écrire », qui contribuent à faire du dispositif d’enrichissement de la langue française un dispositif actif à l’écoute des demandes du public. Les terminologues de la DGLFLF s’efforcent de répondre rapidement aux messages des internautes et de leur communiquer toutes les informations disponibles.

The screenshot shows the FranceTerme website interface. At the top, there is a navigation bar with 'CULTURE.FR' and a search bar. Below the navigation bar, the 'FranceTerme' logo is displayed. The main content area features a search bar with the text 'mechanical alloying' and a dropdown menu set to 'Tous les domaines'. Below the search bar, the results for 'mécanosynthèse, n.f.' are shown, including the domain 'MATÉRIAUX / Métallurgie', a definition, and a note. To the right, there are sections for 'RECOMMANDATIONS D'USAGE' and 'Toponymie'.

FranceTerme : une base de données terminologiques de référence

Le site contient tout d'abord la base de données terminologiques, administrée et actualisée en continu par la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue française. Fin 2016, elle était riche de plus de 7 500 termes. Gratuite et ouverte à tous, la base de données est également disponible depuis 2015 via une application mobile.

Divers organismes et institutions, comme l'AFNOR, le Conseil international de la langue française (CILF), ou les traducteurs de l'Union européenne, ont établi sur leur site internet un lien vers FranceTerme, relayant ainsi les recommandations du dispositif. En outre, les termes publiés au *Journal officiel* sont intégrés dans le Grand Dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française, souvent avant même leur publication au *Journal officiel*. Certains sont repris également dans la banque terminologique du Bureau de la Traduction du Canada, TERMIUM Plus et dans Termdat, la base de données de la Chancellerie fédérale suisse, ainsi que dans IATE, la base de données terminologiques des institutions européennes (voir plus loin page 40).

En 2016, le nombre de visiteurs du site FranceTerme accuse une baisse de 24,13 % par rapport à 2015, année qui avait été marquée par deux campagnes du Service d'information du gouvernement (SIG) (TOP 10 des mots de l'internet) suivies de nombreuses visites lors de la publication du *Vocabulaire du développement durable*. La fréquentation moindre en 2016 peut s'expliquer par la baisse du nombre de termes publiés au *Journal officiel* (entraînant la baisse du nombre d'alertes envoyées aux abonnés du site et par conséquent la baisse de relais dans les médias). De la même manière, l'édition d'un unique dépliant (et aucun vocabulaire) en 2016 a privé le dispositif d'occasions de faire connaître l'existence du site FranceTerme et de bénéficier de citations dans les médias.

FranceTerme : une boîte à outils pour les experts

Depuis 2016, la DGLFLF alimente une boîte à outils mise à la disposition des experts du dispositif d'enrichissement sur la partie administrative du site FranceTerme. Elle est appelée à évoluer en abritant davantage de documents et en ouvrant des droits d'accès à tous les experts qui en font la demande. Elle contient les comptes rendus de séances de la Commission d'enrichissement de la langue française, la liste exhaustive des domaines, les adresses des partenaires du dispositif...

Utilisateur : Charlotte CORDAY
Profil(s) : CSTN
Déconnexion

Archives de la CELF
Liste des documents archivés

| Dossiers | Contenus |
|----------|--|
| CELf | |
| | Coordonnees des partenaires techniques et francophones au 09-08-17.pdf |
| | Guide des bonnes pratiques-DGLFLF2015.pdf |
| | FranceTerme-Foire aux questions-DGLFLF2015.pdf |
| | Lettre de F.VITOUX aux responsables et quelques bonnes pratiques a mettre en oeuvre-31-07-17.pdf |
| | Liste des domaines et sous-domaines du dispositif au 27-07-17.pdf |
| | Bilans 2016 des colleges - 2.pdf |
| | Bilans 2016 des colleges - 1.pdf |
| | Decret_no 96-602_du_3_juillet_1996_version_consolidee_au_1_avril_2015.pdf |
| 2017CELf | |
| | ReDe - CULT 8 - 18-01-17.pdf |
| | ReDe - NUCL 14 - 18-01-17.pdf |
| | ReDe - SPOR 11 - 18-01-17.pdf |
| | CR du 18 janvier 2017.pdf |
| | ReDe - INFO 10 - 15-02-17.pdf |
| | ReDe - ECOFI25 - 15-02-17.pdf |

FranceTerme : un dialogue avec les internautes

FranceTerme offre un système d'alerte par abonnement, la **rubrique « abonnez-vous »**, qui permet aux internautes de s'inscrire pour être informés par courriel de chaque publication au *Journal officiel*.

Le site comporte une « boîte à idées » qui donne la possibilité de proposer des termes. En 2016, plus de 230 termes ont été ainsi proposés par les internautes, parmi lesquels 160, qui relevaient du dispositif d'enrichissement, ont été soumis aux experts des collèges concernés. Parmi ces 230 termes, 24 avaient déjà été signalés les années précédentes. Les suggestions des internautes relèvent le plus souvent des domaines couverts par les collèges Économie et Finances (35 en 2016) et Informatique (27). En 2016, une cinquantaine de termes issus de la boîte à idées sont déjà soit à l'étude à la Commission d'enrichissement, soit à l'étude dans les groupes d'experts. Parmi les termes publiés au *Journal officiel* en 2016, 14 ont été signalés par des internautes, très souvent en phase avec les propositions des experts, tels :

assurance au kilomètre (*pay-as-you-drive, PAYD*)

autopsie par imagerie, virtopsie (*virtopsy*)

base opérationnelle avancée, BOA (*forward operating base, FOB*)

et **base opérationnelle projetée, BOP** (*deployed operating base, DOB*), dans le domaine de la défense ;

biosourcé (*biobased*), à propos des bioplastiques ;

brûleur de graisse, brûle-graisse (*fat burner*)

cahier de recherche formalisé, CRF (*case report form, CRF*), dans le cadre de la recherche en santé ;

camion de restauration, camion restaurant (*food truck*)

cotravail (*coworking*)

intercepteur d'IMSI (*IMSI catcher*), dans le cadre de la lutte anti-terroriste ;

mécanosynthèse (*mechanical alloying*)

neutralisation d'engins explosifs (*explosive ordnance disposal, EOD*)

renflouement externe (*bail-out*) et **renflouement interne** (*bail-in*), dans le cadre du plan d'aide pour la Grèce.

FranceTerme comporte une **rubrique « nous écrire »**. En 2016, les terminologues de la DGLFLF ont répondu par courrier électronique à environ **70** messages des internautes. Les messages des internautes sont de quatre types :

Veille néologique (suggestion d'un terme français ou anglais nouveau) : si le terme relève du dispositif d'enrichissement, la suggestion est transmise par la DGLFLF au collège de terminologie concerné tandis qu'un courriel automatique est envoyé à l'internaute l'informant que sa suggestion a été prise en compte.

Critique : le message critique un terme déjà publié au *JO* : la DGLFLF répond à l'internaute et transmet son message au groupe d'experts pour réponse argumentée.

Mot d'usage courant / traduction (le terme suggéré ne relève pas du dispositif) : la suggestion n'est pas transmise au collège de terminologie ; l'internaute reçoit un courriel qui l'en informe, indiquant quelles traductions sont déjà en usage en français, et précisant quelle est la nature des travaux du dispositif.

Terme déjà à l'étude : le terme signalé par l'internaute est déjà en cours d'examen dans le dispositif. L'internaute est informé de l'état d'avancement de l'examen.

L'édition et la diffusion d'ouvrages terminologiques

Deux importants vocabulaires terminologiques ont été préparés par les terminologues en 2016 pour une impression en 2017 : un **Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication** et pour la première fois un **Vocabulaire de la biologie**.

- À l'occasion de la 22^e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, la DGLFLF a réimprimé le **Vocabulaire du développement durable** (610 termes), avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie et du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

- Elle a édité un dépliant « Vous pouvez le dire en français », **Le football en français**, à l’occasion de l’EURO 2016.
- Enfin, la Délégation s’attache à faire connaître le dispositif au grand public en éditant et en diffusant la brochure **L’Enrichissement de la langue française**, collection « Références ». Celle-ci a été mise à jour en 2016 et imprimée à l’occasion de la parution du décret modificatif n° 2015-341 du 25 mars 2015.



La diffusion des ouvrages

En 2016, la Délégation générale a poursuivi son action en direction des journalistes (presse écrite, radio, télévision), dont le rôle prescripteur est considérable. La Mission de la sensibilisation des publics de la DGLFLF diffuse des publications lors de salons et événements publics (Salon Expolangues, Semaine de la langue française, opération « Dis-moi dix mots »...). En 2016, des revues professionnelles ont consacré des articles aux termes publiés, le magazine *Enjeux* d’AFNOR par exemple. Plusieurs sites spécialistes de l’automobile ont consacré des articles au vocabulaire de ce domaine (FIEV, CCFA).

Tous domaines et titres confondus, **23 059 exemplaires** d’ouvrages terminologiques ont été diffusés sous forme papier par la Mission du développement et de l’enrichissement de la langue française :

- en répondant aux demandes ponctuelles des bibliothèques, associations, groupes de recherche, associations de défense de la langue française, universitaires chargés de départements de linguistique, professeurs de lycées agricoles, d’écoles d’ingénieurs...
- en programmant des envois aux journalistes de la presse générale et plus spécialisée;
- en les mettant à la disposition du public à l’accueil de plusieurs ministères ou d’organismes partenaires;
- en les mettant à la disposition des participants de colloques et rencontres professionnelles consacrés à la langue et plus spécifiquement à la terminologie (entre autres, la traditionnelle cérémonie de remise de prix des Mots d’or de l’Association pour la promotion du français des affaires, APFA, qui est l’occasion d’inviter à Paris et de récompenser de jeunes élèves ou étudiants de l’enseignement commercial originaires de nombreux pays).

En 2016, les publications ont été notamment diffusées lors de colloques spécialisés en terminologie (XII^e Journée scientifique du réseau panlatin de terminologie Realiter, Saint-Jacques de Compostelle, 10 juin; Conférence TOTH (Terminologie & Ontologie: Théories et applications)¹ à Chambéry, 9-10 juin; colloque du réseau des Organismes francophones de politique et d’aménagement linguistiques OPALE à Québec, 15-18 octobre; 2^{es} Journées de l’université Pompeu Fabra, Barcelone, « Le multilinguisme en blanc et noir », 10-11 novembre; 9^e Sommet européen de terminologie à Luxembourg, Association européenne de terminologie AET, 14-15 novembre).

Les publications ont également été distribuées aux participants de manifestations plus généralistes consacrées à la langue (Journée des dictionnaires, Paris, mars; 24^e édition du Forum des Langues, Toulouse, 29 mai; Ateliers de l’Institut français (AIF), 6^e édition, Paris, 16-17 juillet; université d’été du Centre international d’études pédagogiques (CIEP), Nantes, 4-29 juillet; 2^e Forum mondial de la langue française organisé par l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Liège, 14-21 juillet; 7^e édition du Forum des langues de Lyon, 25 septembre).

1. Christine Jacquet-Pfau, présidente du collège Éducation y a présenté une communication sur la « Réception des emprunts et de leurs équivalents en français dans le domaine de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de la recherche », à paraître dans le n° 11 (juillet 2017) de la revue internationale *Neologica*.

5 799 exemplaires des Vocabulaires diffusés

- 3 271 *Développement durable* (2015 et 2016)
- 2 191 *Pétrole et gaz* (2015)
 - 117 *Des mots et des autos*
 - 50 *Sciences et techniques spatiales* (2014)
 - 17 *Économie et finances* (2012)
 - 8 *Sports* (2011)
 - 12 *Techniques de l'information et de la communication* (2010)
- 133 *Audiovisuel et communication* (2010)

Le Vocabulaire du pétrole et du gaz a en particulier été diffusé à des écoles de journalisme et de traduction (352 exemplaires), aux 5 organismes qui ont financé l'édition du vocabulaire (550 exemplaires), à des écoles d'ingénieurs (492 exemplaires) ; une partie de la diffusion a été assurée par le collège Énergies fossiles (360 exemplaires : Direction générale de l'énergie, parlementaires européens et français, Conseil économique, social et environnemental (CESE), Direction générale des ports pétroliers français, Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Le **Vocabulaire du développement durable** a été diffusé à l'occasion de la 22^e Conférence des parties à la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 (600 exemplaires) et une partie importante de la diffusion a été assurée par le collège Agriculture et Pêche auprès des **lycées agricoles** (450 exemplaires) et des **chambres d'agriculture** (120 exemplaires).

10 959 exemplaires de dépliants « Vous pouvez le dire en français » diffusés

- 5 877 *Le football en français* (2016)
- 1 260 *Nouveaux usages numériques* (2015)
- 1 924 *Le vocabulaire s'acclimite* (2015)
 - 284 *Si tu veux la paix...* (2014)
 - 39 *Étoiles et toiles* (2014)
- 485 *À maux anciens, nouveaux remèdes* (2014)
- 304 *Télévision dernière génération* (2014)
 - 70 *Bien traiter la nature : bonnes et moins bonnes pratiques* (2013)
- 300 *Énergie, énergies* (2013)
 - 66 *Jeux olympiques d'hiver à Sotchi* (2013)
- 146 *Employeurs, employés : l'entreprise responsable* (2012)
- 39 *Faire des affaires, en français* (2012)
- 51 *À la conquête du ciel* (2011)
- 62 *Alchimie des mots de la chimie* (2011)
- 52 *Génétique - Biologie* (2010)

La tenue de l'EURO 2016 de football a permis d'assurer une très large diffusion du dépliant **Le football en français**, notamment aux offices de tourisme des villes hôtes (1 075 exemplaires pour Lens, Lille et Saint-Étienne) et aux manifestations partenaires (Eurodictée, Euro de l'impro), à la Fondation PSG, aux Archives nationales pour l'exposition consacrée au football, au musée des Verts à Saint-Étienne ; une partie de la diffusion de ce dépliant a également été assurée par le collège Sports (2 200 exemplaires). Le dépliant **Le vocabulaire s'acclimite** a notamment été diffusé à des étudiants d'école de journalisme lors d'une présentation du dispositif, lors de colloques et à l'association Le Mot d'Or. Le dépliant **Nouveaux usages numériques** a également été diffusé systématiquement aux nouveaux arrivants accueillis par le ministère de la Culture ainsi qu'à l'accueil du même ministère, à des étudiants en journalisme, lors de colloques et à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

6 301 exemplaires d'ouvrages terminologiques généralistes diffusés

3 003 dépliant *FranceTerme*

2 733 *L'Enrichissement de la langue française*, coll. « Références 2016 »

440 *Rapport annuel 2015 de la CELF* (diffusé en décembre 2016-janvier 2017)

37 *Rapport annuel 2014 de la Commission générale de la terminologie et de néologie*

88 *Néologie et terminologie*, coll. « Repères » 2011

Le dépliant *FranceTerme* a bénéficié d'une large diffusion auprès d'associations de défense de la langue française, dans des colloques, des forums, aux conseillers langue française dans les DRAC, à l'accueil du ministère de la Culture et de la Communication... *L'Enrichissement de la langue française* a aussi été très largement diffusé au cours de l'année: aux membres du dispositif, aux conseillers langue française dans les DRAC (398 exemplaires), aux membres des commissions culture et éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat (128 exemplaires), aux étudiants en sciences du langage, journalisme et traduction (455 exemplaires), dans de nombreux colloques et manifestations...

Les réseaux sociaux

La valorisation des travaux du dispositif auprès du grand public passe également par la proposition d'interventions sur les réseaux sociaux, principalement Twitter, en liaison avec les collèges de terminologie concernés. Ainsi, en 2016, à l'occasion de la parution de plusieurs listes de termes (dans les domaines de l'automobile, de l'économie et des finances et de la défense), des campagnes de minimessages ont été proposées sur le compte Twitter de la DGLFLF (@languesFR) et relayées sur les comptes Twitter et Facebook du ministère de la Culture et de la Communication, mettant en avant des termes publiés au *Journal officiel* par la Commission d'enrichissement de la langue française. D'autres campagnes ont été proposées en 2016, en lien direct avec une actualité spécifique (internationaux de tennis de Roland-Garros, EURO 2016, Jeux olympiques de Rio, Mondial de l'automobile, journée contre les violences faites aux femmes, etc.).

Par ailleurs, plusieurs associations de défense de la langue française relaient cet effort de diffusion et de promotion et incitent au remplacement des termes étrangers par leurs équivalents français publiés au *Journal officiel*.

Exemple de minimessage sur Twitter :



Exemple de communication sur Facebook :



4 – L’emploi de la langue française dans l’administration

Il y a dans notre pays un très fort attachement des fonctionnaires des trois fonctions publiques – État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière – à l’emploi de la langue de la République. Elle contribue en effet largement à la cohésion sociale de notre pays, et les fonctionnaires en sont les garants. Cependant, force est de constater que cette exemplarité n’est pas toujours respectée et que certains messages, slogans ou noms d’événements sont proposés en anglais et heurtent la sensibilité du public.

L’une des missions principales de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est de veiller à l’emploi de la langue française, elle joue en premier lieu un rôle d’observation, de veille, d’impulsion et de proposition sur tous les dossiers impliquant l’emploi de la langue française dans notre société. Elle s’appuie à cet effet sur deux séries de correspondants ministériels.

D’une part, elle dialogue avec les services chargés de veiller, en fonction de leurs domaines de compétences respectifs (consommation, éducation, travail, transports...), à l’application du cadre légal garantissant l’usage de la langue française. Et chaque année la DGLFLF rend compte de son action dans le *Rapport au Parlement sur l’emploi de la langue française*¹ qui fait essentiellement le point sur l’application de la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon, et mesure la situation de notre langue tant en France que dans le monde et en particulier dans les institutions internationales.

D’autre part, elle anime et coordonne le dispositif d’enrichissement de la langue française dont l’action fait l’objet de ce rapport. Depuis la réforme du dispositif d’enrichissement (décret n° 96-602 du 3 juillet 1996, modifié par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015), le « haut fonctionnaire de terminologie et de néologie » est devenu « haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française », ce qui étend son champ d’action à l’ensemble des questions liées à l’emploi et à la promotion du français au sein de son administration, responsabilité qu’il partage avec le Délégué général à la langue française et aux langues de France et en particulier avec la mission emploi et diffusion de la langue française.

Pour rappeler les enjeux politiques, professionnels et d’influence qui s’attachent à l’emploi du français dans la fonction publique une **circulaire a été diffusée le 1^{er} octobre 2016** par la ministre de la Fonction publique et le secrétaire d’État chargé du Développement et de la Francophonie sur les « Dispositions relatives à l’emploi de la langue française dans la fonction publique » (voir *Annexe A.5*). Préparée en étroite collaboration avec le Délégué général à la langue française et aux langues de France et élaborée avec plusieurs ministères coordonnés par le Secrétaire général aux affaires européennes, cette circulaire est assortie en annexe d’un vade-mecum « Le français dans les institutions européennes » coordonné par le Secrétaire général aux affaires européennes.

Sur cette base, le Délégué général à la langue française et aux langues de France a réuni la plupart des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française en novembre 2016 à l’occasion de la diffusion de la circulaire signée le 1^{er} octobre 2016 afin de poser les bases d’une action commune. Certains hauts fonctionnaires effectuent régulièrement des rappels aux directions lorsque celles-ci emploient des termes étrangers impropres en lieu et place des termes français mis à leur disposition dans *FranceTerme* ou dans les dictionnaires d’usage courant. Les hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française des ministères de l’Économie et des Finances, d’une part, de l’Éducation nationale, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, d’autre part, ont diffusé la circulaire signée le 1^{er} octobre à l’attention des directeurs généraux, directeurs et chefs de service de leurs ministères rappelant, de manière synthétique, le cadre légal et la documentation disponible sur le site *FranceTerme* en particulier.

De son côté, la DGLFLF reçoit régulièrement des demandes d’usagers pour intervenir auprès des médias ou d’organismes insuffisamment soucieux d’employer la terminologie publiée au *Journal officiel*, ou ayant trop

1. *Rapport au Parlement sur l’emploi de la langue française*, Paris, DGLFLF, 2017, disponible sur demande par courriel à l’adresse dglflf@culture.gouv.fr, et téléchargeable sur le site de la DGLFLF (rubrique « Ressources » du site culturecommunication.gouv.fr).

fréquemment recours aux anglicismes. Elle ne manque pas de leur rappeler l'existence du dispositif et les efforts du délégué général à la langue française et aux langues de France, du président de la Commission d'enrichissement de la langue française et de la ministre de la Culture et de la Communication pour faire respecter le bon usage de la langue, veiller à l'application de la loi du 4 août 1994 et développer des ressources linguistiques destinées à consolider l'usage du français.

Alors qu'une part importante des Français reste confrontée à des difficultés avec l'écrit, l'administration se doit aussi d'utiliser un langage clair et compréhensible par tous. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France participe aux travaux du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), rattaché au Premier ministre, qui a lancé en 2016 le **prix « Soyons clairs¹ »** pour le langage simple et clair dans les services publics. Ce prix destiné à repérer et couronner les bonnes pratiques en matière de simplification du langage administratif permet également de partager les idées et de mutualiser les expériences.

B – Les partenaires du dispositif d'enrichissement de la langue française

Le décret du 3 juillet 1996 prévoit dès son article 2 que la Commission d'enrichissement « travaille en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation ».

1 – L'Académie des sciences

Conformément au décret, l'un ou l'autre des Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences est membre de droit de la Commission d'enrichissement de la langue française (art. 2-2). M. Michel Petit siège à la Commission d'enrichissement au titre de représentant de l'un des deux Secrétaires perpétuels de cette Académie dont il est membre correspondant. L'Académie des sciences participe également aux réunions des collèges de terminologie, dès lors que celles-ci traitent d'un vocabulaire à caractère scientifique.

2 – Les organismes des autres pays francophones

La concertation est particulièrement étroite avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Bureau de la traduction des Services gouvernementaux du Canada. Elle passe principalement par l'échange d'avis sur les travaux terminologiques, gage d'une bonne harmonisation entre partenaires de la Francophonie.

Définie dès 1997, cette collaboration, coordonnée par la Délégation générale à la langue française, prévoit, pour toute liste terminologique, au moins deux étapes de consultation : l'une dès la mise à l'étude de nouveaux termes, en fonction des besoins, et l'autre, systématique, lors du premier examen d'une liste par la Commission d'enrichissement. Il revient à chaque collège de solliciter ses correspondants francophones le plus tôt possible afin de bénéficier de leurs observations. Les collèges Automobile et Santé y veillent particulièrement. Quelques-uns, comme les collèges Chimie et Énergie nucléaire, comptent même parmi leurs membres des experts de Belgique, de Suisse et du Canada, avantage malheureusement en voie de régression en raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur les organismes partenaires.


La Commission d'enrichissement, quant à elle, mène systématiquement sa réflexion à la lumière des commentaires de ses partenaires officiels, eux-mêmes étant des utilisateurs et des relais de la terminologie officielle en

1. <http://modernisation.gouv.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/soyons-clairs-lancement-du-2e-prix-du-langage-simple-et-clair-dans-les-services-publics>.

France. Saisies de toute nouvelle liste par la Délégation générale, les institutions partenaires communiquent à la Commission d'enrichissement leurs observations au sujet des termes à l'étude. Le fait que les choix effectués puissent différer dans quelques cas ne fait que refléter les particularités d'ordre culturel dans l'usage et dans l'intuition linguistique des différents pays.

En 2016, par exemple, le dispositif français a choisi de recommander « biosourcé » pour *bio-based* alors que le Québec a préféré « biocomposé »; de même pour (*search*) *retargeting* le dispositif a retenu « ciblage publicitaire », et le Québec, « reciblage publicitaire ». Et le dispositif a choisi de recommander « oxybiodégradable » pour *oxo-biodegradable* et « journalisme participatif » pour *open journalism*, là où les Canadiens francophones ont retenu « oxobiodégradable », « journalisme participatif » et « journalisme ouvert ».

Le terme « assurance au kilomètre » publié par la Commission d'enrichissement **repris dans trois bases de données**: IATE (Commission européenne), TERMIUM Plus (Canada), Grand Dictionnaire Terminologique (Québec):



français (fr)
[Ecran de recherche](#) [Aide](#)
[Retourner aux résultats](#)

Autres langues: [EN](#) [PL](#) [toutes](#)

[Commentaire](#)

Domaine Transport terrestre

fr

Définition contrat d'assurance d'un véhicule dont la prime est ajustée en fonction du nombre de kilomètres parcourus durant une période donnée

Réf. de la définition France Terme > assurance au kilomètre (JOFR du 11.6.2016), www.culture.fr/france... [14.6.2016]

Terme assurance au kilomètre

Fiabilité 3 (fiable)

Réf. du terme France Terme > assurance au kilomètre (JOFR du 11.6.2016), www.culture.fr/france... [14.6.2016]

Date 14/06/2016

en

Définition insurance policy for car owners, where, to better reflect crash risk, the insurance premium varies with the amount of kilometres driven

Réf. de la définition Pay-As-You-Drive (PAYD): A case study into the safety and accessibility effects of PAYD strategies www.goudappel.nl/medi... [25.6.2014]

Terme PAYD scheme

Fiabilité 3 (fiable)

Réf. du terme Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions "Towards a European road safety area: policy orientations on road safety 2011-2020" COM(2010) 389 final, 52010DC0389/EN

Date 25/06/2014

Terme "pay-as-you-drive" scheme

Fiabilité 3 (fiable)

Réf. du terme Progress report on implementation of the Community's integrated approach to reduce CO2 emissions from light-duty vehicles (COM-Internal document: CLIMA/2010/80016/03/00)

Date 25/06/2014

Terme pay-as-you-drive auto insurance

Fiabilité 3 (fiable)

Réf. du terme Investopedia.com > What is pay-as-you-drive auto insurance?, Y. Prinzel, www.investopedia.com/... [14.6.2016]

Commentaire relatif au terme Other known form: **pay-as-you-drive insurance** or **pay-as-you-drive vehicle insurance**

Date 14/06/2016

Source: COM
IATE ID: 3528324

* Terme à chercher (obligatoire) **Où chercher** **Domaine**

assurance au kilomètre x Tous les termes Tous les domaines Lancer

Historique de recherche Fiches conservées Suggestions

assurance au kilomètre [1 fiche]

Liste alphabétique des termes Filter les résultats par domaine

Fiche 1

2016-07-14

Anglais

Subject field(s)
 • Fire, Accidents, Miscellaneous Risks (Insur)

pay-as-you-drive insurance
 CORRECT, NORMALISÉ

PAYD insurance
 CORRECT

pay-as-you-drive auto insurance
 CORRECT

pay-as-you-drive car insurance
 CORRECT

distance-based insurance
 CORRECT

mileage-based insurance
 CORRECT, ÉTATS-UNIS

DEF
 Car insurance with a premium based on the number of kilometres travelled.

CONT
 Pay-as-you-drive insurance would make buying car insurance more like buying gasoline: the less you drive, the less you pay.

OBS
 Some insurers also take into account the usage characteristics of the insured vehicle (such as how much, when and where it is driven). The information is obtained with telematic devices.

OBS
 Pay-as-you-drive insurance: term recommended by the Terminology Committee and standardized by the Validation Committee of the Sustainable Mobility Glossary.

Français

Domaine(s)
 • Incendies, accidents et risques divers (Assur)

assurance au kilométrage
 CORRECT, FÉM, NORMALISÉ

assurance au kilomètre
 CORRECT, FÉM

assurance à l'usage
 FÉM

assurance automobile à l'usage
 FÉM

DEF
 Assurance automobile avec une prime établie en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

OBS
 Certains assureurs tiennent également compte des caractéristiques d'utilisation du véhicule assuré (zone de circulation, type de route empruntée, horaires des déplacements, etc.). L'information est obtenue grâce à des dispositifs de télématique.

OBS
 assurance au kilométrage : terme recommandé par le Comité de terminologie et normalisé par le Comité de validation du Lexique de la mobilité durable.

OBS
 assurance au kilomètre : terme publié au Journal officiel de la République française le 11 juin 2016.

Espagnol

Conserv. la fiche 1

FICHE TERMINOLOGIQUE

Retour aux résultats de la recherche
 Retour à la page d'accueil

assurance au kilomètre CHERCHER ?

Préférence: assurance au kilomètre

1/2



assurance au kilomètre

Anglais [EN]

Domaine assurance > assurance automobile

Auteur Commission d'enrichissement de la langue française (France), FranceTerme, 2016

Définition
 Contrat d'assurance d'un véhicule dont la prime est ajustée en fonction du nombre de kilomètres parcourus durant une période donnée.

Note
 Domaines mentionnés dans la banque FranceTerme : ASSURANCE - AUTOMOBILE.

Terme
assurance au kilomètre
 recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française (France)

Anglais

Auteur Commission d'enrichissement de la langue française (France), FranceTerme, 2016

Termes
 pay-as-you-drive
 pay-as-you-drive insurance
 PAYD insurance
 PAYD

1/2

Fin 2016 les liens ont été renoués avec le **Bureau de la Traduction du Canada** qui avait limité sa participation lors de la restructuration de ses services.

On constate en revanche le retrait du service linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) se charge de consulter directement en tant que de besoin (et les liens sont maintenus avec cet organisme en particulier à travers les réunions du réseau OPALE).

Afin d'encourager la coopération terminologique entre langues romanes, la Délégation générale a maintenu son soutien au **réseau universitaire panlatin de terminologie Realiter** (dont les lexiques plurilingues empruntent aux travaux du dispositif).

Enfin, la DGLFLF entretient des relations régulières et étroites (échanges d'information et consultations réciproques à propos de termes divers) avec les terminologues et traducteurs de la **Direction générale de la traduction (DGT) de la Commission européenne** et le représentant à Paris de la DGT est membre des collèges Relations internationales et Économie et finances. La DGT compte parmi les plus grands services de traduction au monde. Pour promouvoir une culture démocratique qui respecte et protège les spécificités individuelles, locales, régionales et nationales, la DGT travaille dans toutes les langues officielles de l'Union européenne, dont le nombre augmente à mesure que l'Union s'élargit. Elle alimente une base de données terminologiques (IATE), accessible à tous, qui rassemble des données provenant de l'ensemble des institutions européennes et représente au total plus de 8 millions de termes (et 560 000 abréviations).

3 – Les laboratoires universitaires de terminologie

Deux laboratoires sont chargés de fournir une assistance documentaire au dispositif d'enrichissement de la langue française, dans le cadre d'une convention avec la Délégation générale à la langue française. Depuis 2013, le Centre de recherche en terminologie et traduction (CRTT) de l'université Lyon 2, qui comporte une équipe de néologie et de terminologie, et, depuis 2015, le laboratoire Lexiques, Dictionnaires, Informatique (LDI), UMR 7187 CNRS/universités Paris 13 et Cergy-Pontoise. Les collègues ont été répartis entre les deux équipes.

À partir des ressources linguistiques auxquelles elles ont accès, ces petites équipes constituent des dossiers documentaires très fournis destinés à alimenter la réflexion de la Commission d'enrichissement, en réunissant un large éventail d'informations, disponibles notamment dans l'internet, sur les termes mis à l'étude par les collègues. Ces recherches sont intégrées au dossier élaboré par la Délégation générale pour chaque séance de la Commission d'enrichissement. En amont de l'examen des listes par la Commission d'enrichissement, chaque collègue sollicite également le laboratoire qui lui a été attribué pour des termes nécessitant une recherche particulière.

4 – L'Association française de normalisation (AFNOR)

Les travaux d'enrichissement de la langue française se font en concertation avec les travaux de normalisation internationale menés au sein de l'AFNOR, membre de droit des collègues d'experts et de la Commission d'enrichissement de la langue française, où cette association se fait représenter par son service de traduction (voir p. 9). Réorganisée en 2012, sur le modèle du partenariat avec les organismes francophones, la contribution de l'AFNOR au dispositif s'est poursuivie en 2015, et, malgré une diminution sensible des crédits alloués par l'État à cet organisme, des experts compétents ont participé à certaines réunions des collègues.

Par ailleurs, quelques membres de collègues d'experts, en particulier le président du collège Télécommunications et certains experts des collègues Énergies fossiles et Économie et Finances sont engagés à des titres divers dans les comités de normalisation nationaux et internationaux liés à l'AFNOR, dont la Délégation générale suit le travail.

La normalisation en français bénéficie depuis 2007 d'une dynamique nouvelle portée dans les États africains par le Réseau normalisation et francophonie (RNF), sous direction québécoise. Il est d'autant plus souhaitable que la normalisation technique en français, dont on peut attendre des retombées économiques fortes, soit portée par un élan en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. La Commission d'enrichissement de la langue française et la Délégation générale à la langue française font leur possible pour que soit assurée la cohérence linguistique entre la terminologie normalisée « de vulgarisation » destinée à l'administration et au grand public, d'une part, et la terminologie normalisée « technique » également produite par des spécialistes mais à l'attention de leurs pairs, d'autre part. (Sur la participation de la DGLFLF aux réseaux de terminologie et de néologie, voir aussi plus haut page 31.)

Résumé

Œuvrer à l'élaboration d'une terminologie de qualité, conforme aux règles de formation des mots en français, facilement compréhensible, et qui puisse faire référence, la mettre à la disposition de l'Administration à qui elle s'impose, et réussir à la faire adopter par les professionnels et le public, telles sont les missions du dispositif d'enrichissement de la langue française et la contribution qu'il apporte pour faire respecter le droit au français garanti aux citoyens dans les diverses circonstances de la vie sociale par la loi Toubon du 4 août 1994.

Clef de voûte du dispositif d'enrichissement de la langue française, la Commission d'enrichissement de la langue française a été créée par le décret du 3 juillet 1996. En 2016, lors de la rencontre des acteurs du dispositif qui a permis de célébrer l'anniversaire de ses vingt ans, Monsieur Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut, qui avait tenu ce décret sur les fonts baptismaux et présidé la Commission de 1996 à 2006, esquissait un bilan :

« Finalement, en embarquant pour cette navigation à bord de la Commission générale de terminologie, je ne savais pas que c'était pour dix ans, mais je savais que nous avions pris un pari, ou plutôt trois paris : celui de la cohésion du réseau et du bon fonctionnement des consultations, celui de l'avis conforme de l'Académie française, celui de l'usage des termes et expressions approuvés, à la place des termes étrangers. Les deux premiers paris ont été gagnés dès l'origine. Les partenaires extérieurs, plus nombreux qu'initialement prévus, se sont révélés très efficaces et très engagés dans la mission passionnante de la terminologie des nouveautés. L'Académie française a exercé sa mission avec une ponctualité remarquable, un engagement de ses membres et même une appropriation de l'objectif qui n'a pas fait débat. Elle y a ajouté un concours dont on n'avait pas mesuré la portée à l'origine : son expertise dans la rédaction des définitions. Et pour cause. C'est son rôle constant pour le dictionnaire et ce concours a été unanimement salué, tant par les professionnels et les experts que par la Commission générale. Quant au troisième pari, il est encore ouvert¹. »

D'abord fixée par le décret du 3 juillet 1996, l'organisation du dispositif d'enrichissement de la langue française, modernisée et simplifiée par le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015, a été parachevée en 2016. La Commission d'enrichissement de la langue française a renforcé sa représentativité ; présidée par M. Frédéric Vitoux, de l'Académie française, nommé à sa présidence par arrêté du Premier ministre le 10 février 2016, la Commission est composée de 19 membres. Conjuguant une double fonction d'administration et d'expertise terminologique, la Mission du développement et de l'enrichissement de la langue de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France s'est chargée de l'organisation et du secrétariat de 10 séances plénières de la Commission d'enrichissement et de 10 réunions du groupe de travail ; elle a organisé 4 réunions de groupes ad hoc regroupant plusieurs collègues sur le thème des énergies renouvelables, et sur le vocabulaire de la cybersécurité notamment. Cette équipe a assuré la participation d'au moins un de ses membres à toutes les réunions des différents collègues, et à la plupart de celles de leurs groupes de travail (au total, 141 réunions en 2016, dont 27 à sa charge) et veillé à la concertation avec l'ensemble des partenaires du dispositif. La DGLFLF a également organisé et animé la Réunion annuelle des responsables du dispositif et, pour la deuxième fois, une Rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement, ainsi qu'une Réunion des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française.

Dans les nouvelles dispositions du décret de 2015, le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, désigné par chaque ministre « aux fins de susciter et de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration », a des fonctions renforcées et élargies : il est le correspondant du délégué général à la langue française et aux langues de France ; il anime et coordonne

1. *Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996...*, op. cit.

les groupes d'experts de terminologie créés dans son ministère – dits « collèges » ; il est le référent sur toute question ayant trait à l'emploi et à la promotion du français au sein de son ministère, exerçant une responsabilité de tout premier plan dans l'application du cadre légal et réglementaire dans son administration.

Sans avoir le caractère très formaliste que donnait le précédent décret de 1996 aux nominations des membres des groupes d'experts par arrêtés ministériels avec parution au *Journal officiel* de la République, l'organisation plus souple a permis au délégué général à la langue française et aux langues de France, M. Loïc Depecker, de confirmer l'intégration, tout au long de l'année, de nouveaux experts spécialisés proposés par les hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française. 10 hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française ont supervisé les travaux de 19 collèges répartis dans les départements de 14 ministères. Les travaux des collèges se sont poursuivis de façon régulière, avec la participation systématique de la Délégation générale, et, le plus souvent, celle des représentants du Service du Dictionnaire de l'Académie française.

221 termes (10 listes thématiques, 6 termes selon la procédure accélérée) ont été publiés au *Journal officiel*, qui puisent aux sources de l'actualité dans différents domaines, portant à 7 571 le nombre total de termes publiés au 31 décembre 2016 et accessibles sur le site *FranceTerme*. La production de termes varie d'un collège à l'autre, selon les domaines couverts. Certains secteurs comme l'audiovisuel, l'environnement, le numérique, les matériaux, l'économie ou les finances suscitent à l'évidence des besoins beaucoup plus importants que ceux des affaires sociales ou de la justice, par exemple. Toutefois, l'écart de production entre collèges est peu significatif, le nombre de termes traités n'étant pas un critère en soi, mais bien plutôt l'intérêt des propositions et la pertinence des choix, en fonction des lacunes avérées du vocabulaire français.

La réflexion approfondie, l'obtention d'un consensus, le temps du mûrissement sont indispensables pour s'assurer que les termes et définitions répondent à un véritable besoin, qu'ils rendent compte clairement et précisément de la notion et sont, de ce fait, susceptibles de s'implanter, dans l'usage professionnel d'abord, dans le discours général ensuite. Aussi, les membres de la Commission d'enrichissement comme les experts réunis en collèges ne votent pratiquement jamais, mais prennent le temps de se convaincre, patiemment. De même la procédure de concertation systématique avec de nombreux partenaires, francophones notamment, se révèle bénéfique pour aboutir au succès des propositions avancées.

Si l'année 2016 a confirmé que les deux premiers « paris », « celui de la cohésion du réseau et du bon fonctionnement des consultations, celui de l'avis conforme de l'Académie française », étaient une fois de plus gagnés, comme cela a été indiqué plus haut par M. Gabriel de Broglie, celui de « l'usage des termes et expressions approuvés, à la place des termes étrangers » demeure ouvert et plus délicat à évaluer. Alors qu'une part importante des Français reste confrontée à des difficultés avec l'écrit, l'Administration se doit plus que jamais d'utiliser un langage clair et compréhensible par tous. Or, en dépit des ressources mises à sa disposition, l'Administration emploie encore parfois, et de façon souvent impropre, des anglicismes en lieu et place de termes français, cependant que le vocabulaire anglais tend à se banaliser particulièrement dans le milieu de la presse, de la publicité et de l'audiovisuel, et surtout dans la sphère de l'internet.

Pour encourager l'emploi de ce vocabulaire français, chaque membre du dispositif s'efforce de faire connaître et de promouvoir les termes recommandés par la Commission d'enrichissement dans les milieux auxquels il a accès. Certains hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française animent, sur les sites internet de leur ministère, leurs propres pages consacrées à l'enrichissement de la langue française et tentent de sensibiliser les services de leurs ministères respectifs à la terminologie française en leur rappelant l'obligation où ils sont de s'exprimer en français. De son côté, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a poursuivi son effort de valorisation des travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française tout d'abord en administrant le site *FranceTerme* dont les multiples fonctionnalités contribuent à faire du dispositif d'enrichissement de la langue française un dispositif actif, à l'écoute des demandes du public. Par ailleurs la DGLFLF édite et diffuse des publications terminologiques : deux importants vocabulaires terminologiques ont été préparés par les terminologues en 2016 pour une impression en 2017 : un *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication* et pour la première fois un *Vocabulaire de la biologie*. Elle a réimprimé et

diffusé – avec le soutien de l’Organisation internationale de la Francophonie et du ministère de l’Environnement, de l’Énergie et de la Mer – le *Vocabulaire du développement durable* à l’occasion de la 22^e Conférence sur le changement climatique qui s’est tenue à Marrakech en novembre 2016 ; et édité un dépliant « Vous pouvez le dire en français », *Le football en français*, à l’occasion de l’EURO 2016. Enfin la DGLFLF intervient auprès de la presse et sur les réseaux sociaux, s’efforçant de bâtir un réseau de relais actifs et impliqués dans les questions de terminologie et de langue française, soucieux de ne pas verser dans les approximations propres à fausser l’information. À travers un intense programme d’information et de sensibilisation, il s’agit de faire du français l’affaire de tous.

Quels que soient les efforts réalisés, les travaux effectués par le dispositif ne peuvent avoir d’effet que s’ils sont portés par une volonté politique manifeste et relayés en premier lieu par les autorités de l’État à qui il appartient de se montrer exemplaires. Pour rappeler les enjeux politiques, professionnels et d’influence qui s’attachent à l’emploi du français dans la fonction publique, une circulaire sur les « Dispositions relatives à l’emploi de la langue française dans la fonction publique » a été diffusée le 1^{er} octobre 2016 par la ministre de la Fonction publique et le secrétaire d’État chargé du Développement et de la Francophonie, elle est assortie en annexe d’un vade-mecum « Le français dans les institutions européennes ». À cette occasion, le Délégué général à la langue française et aux langues de France a réuni la plupart des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française en novembre 2016 afin de poser les premières bases de leur action commune en faveur de l’emploi de la langue française dans l’administration.

En définissant et en désignant en français les notions et réalités nouvelles qui n’ont pas encore de désignation dans notre langue, et en associant étroitement à ses travaux les représentants des organismes de politique linguistique des autres pays francophones, les responsables des services de traduction de l’Union européenne et les représentants d’organisations internationales, la Commission d’enrichissement de la langue française permet de rendre accessibles les savoirs dans une langue comprise par l’ensemble de nos concitoyens, portée par près de 274 millions de locuteurs francophones et 900 000 professeurs de français dans le monde. Une action qui, loin de s’inscrire dans l’optique étroite d’une lutte passéiste contre l’anglais ou toute autre langue, donne les moyens aux administrations, aux services publics et à l’ensemble des entreprises du secteur privé de participer au développement de la coopération internationale, notamment dans le cadre européen, tout en contribuant à relever le défi d’un plurilinguisme réel, fondé sur le respect des cultures.

Annexes

A.1 : Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015

Journal officiel de la République française du 5 juillet 1996

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

NOR : *MCCB9600333D*

Version consolidée au 31 décembre 2015

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de la Culture,
Vu la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française;
Vu le décret n° 89-403 du 2 juin 1989 modifié instituant un Conseil supérieur de la langue française et une délégation générale à la langue française;
Vu l'avis de l'Académie française en date du 19 octobre 1995;
Après avis du Conseil d'État (section de l'intérieur),

Décète :

Art. 1^{er}. - En vue de favoriser l'enrichissement de la langue française, de développer son utilisation, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques, d'améliorer sa diffusion en proposant des termes et expressions nouveaux pouvant servir de référence, de contribuer au rayonnement de la francophonie et de promouvoir le plurilinguisme, il est créé une commission d'enrichissement de la langue française.

Cette commission travaille en liaison avec les organismes de terminologie et de néologie des pays francophones et des organisations internationales ainsi qu'avec les organismes de normalisation.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 3

Art. 2. - La commission d'enrichissement de la langue française est placée auprès du Premier ministre. Elle comprend, outre son président :

1° Le délégué général à la langue française et aux langues de France ou son représentant;

2° Le secrétaire perpétuel de l'Académie française ou un membre de l'Académie française désigné par lui; un des secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences ou un membre de l'Académie des sciences désigné par eux;

3° Un représentant de l'Organisation internationale de la francophonie désigné par son secrétaire général;

4° Dix personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture sur proposition des ministres chargés respectivement de la justice, des affaires étrangères, de la culture, de la communication, de l'éducation nationale, de l'économie, de l'industrie, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la francophonie;

5° Deux personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France;

6° Le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel ou son représentant;

7° Le président de l'Association française de normalisation (Afnor) ou un représentant désigné par lui.

La commission peut se faire assister, en tant que de besoin, d'experts choisis par le président en raison de leur compétence.

Le secrétariat de la commission est assuré par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Les dépenses de fonctionnement de la commission sont prises en charge par la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 4

Art. 3. - Le président de la commission est nommé pour quatre ans par arrêté du Premier ministre.

Les membres de la commission mentionnés aux 4° et 5° de l'article 2 sont nommés pour quatre ans par arrêté du ministre chargé de la culture.

En cas de décès, d'empêchement constaté par le président ou de démission d'un membre, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 5

Art. 4. - Le délégué général à la langue française et aux langues de France prépare les travaux de la commission d'enrichissement de la langue française.

À cette fin, il peut constituer sur un sujet et pour une durée déterminés des groupes d'experts composés de représentants des administrations intéressées et de personnalités choisies en raison de leurs compétences. Il peut inviter des représentants de l'Académie française à participer à leurs travaux.

Les groupes d'experts qu'il constitue ont pour mission :

1° D'établir l'inventaire des cas dans lesquels il est souhaitable de compléter le vocabulaire français, compte tenu des besoins exprimés;

2° De recueillir, analyser et proposer les termes et expressions nécessaires, notamment ceux équivalents à des termes et expressions nouveaux apparaissant dans les langues étrangères, accompagnés de leur définition.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 6

Art. 5. - Chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux fins de susciter et de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration. Il charge l'un des services de son administration centrale d'assister ce haut fonctionnaire pour l'exercice de ses missions, en vue, notamment, de veiller à la diffusion des termes publiés et à leur emploi.

Le haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française est le correspondant dans chaque ministère du délégué général à la langue française et aux langues de France.

Il participe aux travaux des groupes d'experts dans les domaines de compétence de son ministère. Il a également pour missions :

- d'identifier les personnalités susceptibles de participer aux travaux des groupes d'experts;

- de veiller à la représentation dans ces groupes des services et organismes intéressés;

- de proposer la création de groupes d'experts sur les sujets qui lui paraissent le nécessiter.

Il peut en outre être consulté sur toutes questions intéressant l'emploi de la langue française.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 7

Art. 6.
Abrogé par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 8

Art. 7.
Abrogé par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 8

Art. 8. - La commission d'enrichissement de la langue française examine les termes, expressions et définitions dont elle est saisie par le délégué général à la langue française et aux langues de France ou dont elle se saisit elle-même.

Lorsque la commission examine des termes, expressions et définitions qui ont été proposés par un groupe d'experts, un membre de ce groupe d'experts peut être désigné pour participer aux réunions de la commission.

Les hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française participent à ces réunions pour l'examen des termes relevant des domaines de compétence de leur ministère.

La commission veille à l'harmonisation des termes, expressions et définitions proposés avec ceux des autres organismes de terminologie, de néologie et de normalisation et avec ceux des pays francophones et des organisations internationales dont le français est langue officielle ou langue de travail.

Elle concourt à la diffusion de l'ensemble des termes, expressions et définitions élaborés conformément au présent décret et rend le public sensible aux apports de la terminologie à l'évolution de la langue française.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 9

Art. 9. - La commission d'enrichissement de la langue française soumet les termes, expressions et définitions qu'elle retient à l'Académie française.

Après avoir recueilli l'avis de l'Académie française, la commission le fait connaître au ministre intéressé. Celui-ci peut, dans le délai d'un mois, indiquer à la commission les raisons qui s'opposent à la publication de certains termes, expressions ou définitions.

Les termes, expressions et définitions proposés par la commission ne peuvent être publiés au *Journal officiel* sans l'accord de l'Académie française. Si celle-ci n'a pas formulé d'avis dans un délai de quatre mois à compter de sa saisine, son accord est réputé acquis.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 10

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 10. - Sauf si un ministre a fait connaître son opposition en application du deuxième alinéa de l'article 9, la commission établit la liste des termes, expressions et définitions ayant reçu l'accord de l'Académie française qu'elle transmet pour publication au *Journal officiel* de la République française.

Les administrations donnent la plus large diffusion aux listes de terminologie publiées au *Journal officiel*. Ces listes sont également publiées au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 11. - Les termes et expressions publiés au *Journal officiel* sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'État ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Art. 12. - Les listes de termes et expressions approuvés en vertu des dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française précédemment en vigueur sont assimilées aux listes publiées en vertu du présent décret. Elles peuvent être modifiées selon la procédure prévue aux articles 8 à 10 du présent décret.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 11

Art. 13. - La commission d'enrichissement de la langue française soumet à l'Académie française les termes et expressions qu'elle envisage de retirer des listes précédemment approuvées, les expressions complémentaires qu'elle propose d'y ajouter et les définitions qu'elle propose de modifier. Elle en informe le ministre intéressé. Aucune révision ne peut être publiée sans l'accord de l'Académie française. Les listes révisées sont arrêtées et publiées selon les modalités prévues aux articles 9 et 10 du présent décret, à l'exception de la disposition de l'article 9 selon laquelle l'accord de l'Académie française est réputé acquis au terme d'un délai de quatre mois.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 12

Art. 14. - Chaque haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française établit, avant le 15 janvier de chaque année, un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur la diffusion et l'utilisation des termes, expressions et définitions publiés dans son champ de compétence.

La commission d'enrichissement de la langue française fait la synthèse de ces documents et établit un rapport annuel sur l'action menée par les administrations pour l'enrichissement de la langue française. Ce rapport est annexé au rapport annuel d'activité de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Modifié par décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 - art. 13

Art. 15. - Le décret n° 86-439 du 11 mars 1986 relatif à l'enrichissement de la langue française est abrogé.

Art. 16. - Le garde des sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministre de la Défense, le ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Travail et des Affaires sociales, le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre de l'Environnement, le ministre de la Culture, le ministre de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ville et de l'Intégration, le ministre des petites et moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, le ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation, le ministre délégué à l'Outre-mer, le ministre délégué à la Jeunesse et aux Sports, le ministre délégué au Budget, porte-parole du Gouvernement, le secrétaire d'État à la recherche et le secrétaire d'État chargé de la francophonie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1996.

Alain JUPPÉ

A.2 : Liste des membres de la Commission d'enrichissement au 31 décembre 2016

Président

par arrêté du 10 février 2016 portant nomination,

M. Frédéric VITOUX, de l'Académie française.

Membres de droit

M^{me} Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE, secrétaire perpétuel de l'Académie française;

M^{me} Catherine BRÉCHIGNAC et M^{me} Pascale COSSART, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences;

M. Claude SATINET, président de l'Association française de normalisation;

M^{me} Imma TOR, représentant l'Organisation internationale de la Francophonie;

M. Olivier SCHRAMECK, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel;

M. Loïc DEPECKER, délégué général à la langue française et aux langues de France.

Membres nommés

par arrêtés du 15 octobre 2013 et du 26 novembre 2015,

M^{me} Sophie-Caroline de MARGERIE, conseiller d'État, sur proposition du ministre de la justice;

M. Jean-Michel GAUSSOT, ministre plénipotentiaire, sur proposition du ministre des affaires étrangères;

M. Jean-Pierre de BEAUMARCHAIS, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la culture;

M. Alain REY, linguiste, sur proposition du ministre chargé de la communication;

M^{me} Anne-Marie ROMULUS, inspectrice générale de l'éducation nationale, sur proposition du ministre chargé de l'éducation nationale;

M^{me} Élisabeth BUKSPAN, inspectrice générale des finances honoraire, sur proposition du ministre chargé de l'économie;

M. Philippe SAINT RAYMOND, ingénieur général des mines, sur proposition du ministre chargé de l'industrie;

M. Alexandre GRANDAZZI, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur;

M. Étienne GUYON, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la recherche;

M^{me} Joëlle LE MORZELLEC, professeur des universités, sur proposition du ministre chargé de la francophonie;

M^{me} Wanda DIEBOLT, inspectrice générale de l'administration du développement durable honoraire, sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France;

M^{me} Suzy HALIMI, professeur émérite à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris-III, sur proposition du délégué général à la langue française et aux langues de France.

A.3: Liste des collèges au 31 décembre 2016

| MINISTÈRES | COLLÈGES |
|---|--|
| Affaires étrangères et développement international <i>haut fonctionnaire :</i> M ^{me} Anne GRILLO | Collège Relations internationales constitution: 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST * : arrêté du 20 mai 1999 - JO du 10 juin 1999 <i>Président :</i> M. Thierry BURKARD <i>Secrétariat :</i> Mission de la langue française et de l'éducation (M ^{me} Orlane VALENTIN) |
| Affaires sociales et santé – Familles, enfance et droits des femmes – Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social <i>haut fonctionnaire :</i> M ^{me} Catherine DESMARES | Collège Santé et Affaires sociales constitution: 25 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 15 octobre 2004 - JO du 30 octobre 2004 <i>Président :</i> M. Philippe LECHAT <i>Secrétariat :</i> Secrétariat général |
| Agriculture, agroalimentaire et forêt <i>haut fonctionnaire :</i> M. Georges BEISSON | Collège Agriculture et Pêche constitution: 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 1 ^{er} décembre 1998 - JO du 10 décembre 1998 <i>Président :</i> M. Emmanuel CHANTRY <i>Secrétariat :</i> Secrétariat général (M ^{me} Sophie LARDENOIS) |
| Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales – Environnement, énergie et mer – Logement et habitat durable <i>haut fonctionnaire :</i> M. Patrick FÉVRIER | Collège Aménagement, Habitat et Mobilités constitution: 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 7 juillet 1999 - JO du 29 juillet 1999 <i>Président :</i> M. Jean-Didier BLANCHET <i>Secrétariat :</i> N. <i>Appui logistique :</i> Conseil général de l'environnement et du développement durable Collège Environnement et Développement durable constitution: 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 20 avril 2000 - JO du 3 mai 2000 <i>Président :</i> M. Éric BINET <i>Secrétariat :</i> (M ^{me} Suzanne HUGON) |
| Culture et communication <i>haut fonctionnaire :</i> M. Bernard NOTARI | Collège Culture et Médias constitution: 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 2 mars 1998 - JO du 12 mars 1998 <i>Président :</i> M. Jean-Pierre BIRON <i>Secrétariat :</i> N. |
| Défense <i>haut fonctionnaire :</i> M. Ramuntxo GARDÈRES | Collège Défense constitution: 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 8 novembre 1996 - JO du 3 décembre 1996 <i>Président :</i> N. <i>Secrétariat :</i> Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (M ^{me} Khadija BENOTMANE) |
| Économie et finances <i>haut fonctionnaire :</i> M. Patrice FOURNIER | Collège Automobile constitution: 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 20 octobre 1998 - JO du 28 octobre 1998 <i>Président :</i> M. Marc SZULEWICZ <i>Secrétariat :</i> Comité des constructeurs français d'automobiles (M ^{me} Frédérique PAYNEAU) Collège Chimie et Matériaux constitution: 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 5 août 1997 - JO du 23 août 1997 <i>Président :</i> M. Claude ANDRIEUX <i>Secrétariat :</i> (M. Daniel THÉVENOT) |

* CST: Commission spécialisée de terminologie et de néologie

| MINISTÈRES | COLLÈGES |
|--|---|
| <p>Économie et finances (suite)</p> | <p>Collège Économie et Finances constitution : 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 20 janvier 1997 - JO du 31 janvier 1997 <i>Président</i> : M. Pierre-Charles PRADIER <i>Secrétariat</i> : Service du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française</p> <p>Collège Énergie nucléaire constitution : 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 23 mai 1997 - JO du 3 juin 1997 <i>Président</i> : M. Francis VITTON <i>Secrétariat</i> : Commissariat à l'énergie atomique (M. Frédéric BORDAS)</p> <p>Collège Énergies fossiles constitution : 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 19 janvier 1998 - JO du 27 janvier 1998 <i>Président</i> : M. Jean-Pierre CORDIER <i>Secrétariat</i> : (M. Jean TRAPY)</p> <p>Collège Informatique constitution : 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 5 août 1997 - JO du 23 août 1997 <i>Président</i> : M. Jean-Pierre GRANDJEAN <i>Secrétariat</i> : Service du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française (M^{me} Joëlle SELLAM)</p> <p>Collège Télécommunications constitution : 2 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 28 février 2006 - JO du 8 mars 2006 <i>Président</i> : M. Jean SCHWOB <i>Secrétariat</i> : (M. Jean-Alain HERNANDEZ)</p> |
| <p>Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche <i>haut fonctionnaire</i> : M. Pascal-Raphaël AMBROGI</p> | <p>Collège Biologie constitution : 3 novembre 2015 <i>Président</i> : M. Georges PELLETIER <i>Secrétariat</i> : N.</p> <p>Collège Éducation et Enseignement supérieur constitution : 3 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 26 juillet 2004 - JO du 4 août 2004 <i>Présidente</i> : M^{me} Christine JACQUET-PFAU <i>Secrétariat</i> : Service de l'action administrative et des moyens (M^{me} Joëlle ABEL)</p> <p>Collège Spatiologie constitution : 3 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 21 mai 1997 - JO du 29 mai 1997 <i>Président</i> : M. Michel PETIT <i>Secrétariat</i> : Centre national d'études spatiales (M. Jacques ARNOULD)</p> |
| <p>Justice <i>haut fonctionnaire</i> : N. <i>adjoint du haut fonctionnaire</i> : M. Luc FERRAND</p> | <p>Collège Droit et Justice constitution : 1^{er} juin 2016 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 16 février 1998 - JO du 25 février 1998 <i>Président</i> : M. Dominique LATOURNERIE <i>Secrétariat</i> : Secrétariat général (M. Sylvain LEGRAND)</p> |
| <p>Ville, jeunesse et sports <i>haut fonctionnaire</i> : M. Luc PÉTREQUIN</p> | <p>Collège Sport constitution : 9 novembre 2015 rappel de la date de création de la CST : arrêté du 27 mars 2001 - JO du 1^{er} avril 2001 <i>Président</i> : N. <i>Secrétariat</i> : Direction des sports (M^{me} Madeleine DELAPERRIÈRE)</p> |

A.4: Liste des membres des collèges au 31 décembre 2016

COLLÈGE AGRICULTURE ET PÊCHE

- Président : *M. Emmanuel Chantry* (ingénieur divisionnaire honoraire de l'agriculture et de l'environnement)
- Secrétariat : Secrétariat général du MAAF ² (*M^{me} Sophie Lardenois*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MAAF ²
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*M. Georges Pelletier*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Didier Nicol*, chef de projet)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT ⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Académie d'agriculture de France (*M. Jean-François Colomer*, président du Comité d'orientation de la Société des agriculteurs de France, journaliste)
- Académie vétérinaire de France (*M. Patrick Le Bail*, secrétaire général, inspecteur général de la santé publique, vétérinaire)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail-ANSES (*M. Marc Savey*, conseiller scientifique de la direction scientifique des laboratoires)
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture-APCA (*M^{me} Aline Godchaux*)
- Collège Environnement et Développement durable (*N.*)
- Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux-CGAAER (*M^{me} Claire Gaudot*, inspectrice générale de la santé publique, vétérinaire)
- Institut national de la recherche agronomique-INRA (*M^{me} Sophie Aubin*, ingénieur terminologue)
- Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture-IRSTEA (*M^{me} Colette Cadiou*)

Personnalités qualifiées

- *M. René Foucart* (précéd. chef du département linguistique de la langue française à la Commission européenne)

COLLÈGE AMÉNAGEMENT, HABITAT ET MOBILITÉS

- Président : *M. Jean-Didier Blanchet* (ingénieur général des ponts et chaussées honoraire, président du Cercle des transports)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MATRCT-MEEM-MLHD ⁵
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*N.*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT ⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie-ADEME (*M. Jean-Michel Parrouffe*, chef de service réseaux et énergies renouvelables)
- Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement-CEREMA (*N.*)
- Collège Environnement et Développement durable (*M^{me} Brigitte Arnould*)
- MEEM / Commissariat général au développement durable-CGDD (*M. Gilles Orzoni*, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du bureau de l'évaluation économique de l'aménagement et des territoires)

- MEEM / Conseil général de l’environnement et du développement durable-CGEDD (*M^{me} Aude Dufourmantelle*, architecte urbaniste en chef de l’État)
- MEEM / Délégation à la sécurité et la circulation routière-DSCR (*N.*)
- MEEM / Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature-DGALN – Direction de l’habitat, de l’urbanisme et des paysages-DHUP (*M. Yves-Laurent Sapoval*, conseiller du directeur)
- MEEM / Direction générale de l’aviation civile-DGAC (*M. Ilangovane Tambidore*, chargé de mission)
- MEEM / Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer-DGITM (*M. Pascal Mignerey*, précéd. directeur de l’Autorité de la qualité de service dans les transports)
- MEEM / Direction générale de l’énergie et du climat-DGEC (*N.*)
- MEEM / Inspection générale des affaires maritimes-IGAM (*M. Philippe Forin*, administrateur général des affaires maritimes, adjoint à l’inspecteur général)

Personnalités qualifiées

- *M. Bernard Barraqué* (directeur de recherche au CNRS émérite, AgroParisTech)
- *M. Bruno de Becdelièvre* (contre-amiral en deuxième section)
- *M^{me} Danièle Benadon* (inspectrice générale de l’administration du développement durable honoraire, membre du Cercle des transports)
- *M. Marc Ellenberg* (précéd. expert au Centre scientifique et technique du bâtiment-CSTB)
- *M. Marc Gaudry* (professeur d’économie à l’Université de Montréal - Centre de recherche sur les transports)
- *M. Guy Hoedts* (précéd. conseiller du directeur de la SNCF)
- *M. Jean-François Lévy* (ingénieur général des ponts et chaussées honoraire)
- *M^{me} Katy Nancy* (Centre scientifique et technique du bâtiment-CSTB)
- *M. Jean-Louis Rohou* (précéd. secrétaire général de Réseau Ferré de France-RFF, vice-président de l’association Rail et histoire)
- *M. Alain Weber* (inspecteur général de l’administration du développement durable, CGEDD)

COLLÈGE AUTOMOBILE

- Président : *M. Marc Szulewicz* (précéd. Plastic Omnium, conseiller du président)
- Secrétariat : Comité des constructeurs français d’automobiles-CCFA (*M^{me} Frédérique Payneau*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN⁶
- Un représentant de l’Académie française³
- Un représentant de l’Académie des sciences (*M. Michel Combarrous*)
- Un représentant du Bureau de normalisation de l’automobile (*M. Xavier Mauchant*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Collège Aménagement, Habitat et Mobilités (*N.*)
- Collège Énergies fossiles (*M. Jean Trapy*, précéd. IFP Énergies nouvelles, ingénieur principal)
- Faurécia (*M. Olivier Le Friec*, chef du service relations médias)
- Fédération des industries des équipements pour véhicules-FIEV (*M^{me} Catherine Lejeune-Cottrau*, directrice de la communication et des salons)
- Journal de l’Automobile (*M. Hervé Daigueperce*, directeur des rédactions)
- MENESR⁸ (*N.*)
- MEEM⁵ (*M. Daniel Kopaczewski*, sous-direction de la sécurité et des émissions des véhicules, sous-directeur)
- PSA Peugeot Citroën (*M. Bruno de Castelet*, ingénieur automatique)
- PSA Peugeot Citroën (*M. Philippe Lauth*, responsable affaires consommateurs)
- Renault (*M^{me} Damienne Denis*, directrice adjointe, Gamme Entry)

- Société des ingénieurs de l'automobile-SIA (*M. Daniel Pfrimmer*, consultant)
- Valeo (*M. Jean-Luc Di Paola-Galloni*, directeur délégué, Affaires publiques et développement durable)
- Volvo France (*M. Bernard Lancelot*, relations presse & réputation institutionnelle)

Personnalités qualifiées

- *M. Dominique Dubarry* (écrivain, historien)
- *M. Mathieu Flonneau* (maître de conférences, chercheur, universités de Paris I et IV)
- *M. Michel Gamot* (consultant, Johnson electric)
- *M. Jean-François Lamontre* (traducteur interprète)
- *M. Charles Matine* (consultant, Apple/Éducation)
- *M. Benoît Perot* (journaliste, Association des musées automobiles de France-AMAF)
- *M. Jean-Marie Réveillé* (ingénieur consultant)

COLLÈGE BIOLOGIE

- Président : *M. Georges Pelletier* (directeur de recherche honoraire à l'Institut national de la recherche agronomique-INRA, membre de l'Académie des sciences)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MENESR⁸
- Un représentant de l'Académie française³
- Un représentant de l'Académie des sciences [voir « Président »]
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Collège Santé et Affaires sociales (*N.*)
- Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM (*M. Yannick Pilatte*, directeur de recherche)

Personnalités qualifiées

- *M^{me} Françoise Dieterlen* (directeur de recherche honoraire au CNRS)
- *M. Louis Houdebine* (directeur de recherche honoraire à l'Institut national de la recherche agronomique-INRA)
- *M^{me} Arlette Nougarede* (professeur honoraire, correspondante de l'Académie des sciences)

COLLÈGE CHIMIE ET MATÉRIAUX

- Président : *M. Claude Andrieux* (directeur de recherche honoraire au CNRS)
- Secrétariat : *M. Daniel Thévenot* (professeur émérite, université Paris-Est Créteil/Laboratoire eau environnement et systèmes urbains-LEESU)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN⁶
- Un représentant de l'Académie française³
- Un représentant de l'Académie des sciences
- Un représentant du Bureau de normalisation des plastiques et de la plasturgie-BNPP (*M. Alain Genty*, directeur)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- MENESR⁸ (*M. Edmond Amouyal*, directeur de recherche émérite au CNRS, *M^{me} Anne Szymczak*, inspectrice générale)
- Société chimique de France-SCF (*M. Jean-Pierre Foulon*, professeur)
- Institut du Verre (*M. Jean-Pierre Houdaer*, directeur général)

Personnalités qualifiées

- *M. Hervé Arribart* (directeur scientifique, Saint-Gobain Presans)
- *M. Michel Boussuge* (maître de recherches, Mines ParisTech)
- *M^{me} Françoise Brochard-Wyart* (professeur émérite, Institut Curie, université Pierre et Marie Curie)
- *M. Rémi Chauvin* (professeur, université de Toulouse)
- *M. Daniel Cuzin* (précéd. délégué recherche, ATOFINA)
- *M. Dominique François* (professeur, École centrale de Paris)
- *M. Olivier Lafont* (professeur, faculté de médecine et de pharmacie de Rouen)
- *M. Bernard Legendre* (professeur émérite, université Paris Sud)
- *M. Jean-André Musso* (maître de conférences, université de Toulon)
- *M. Thierry Ollevier* (professeur des universités, université Laval, Canada)
- *M^{me} Louissette Priester* (professeur émérite, université Paris Sud)
- *M. Maurice Reyne* (ingénieur, précéd. Cegos)
- *M. Jean-Claude Richer* (professeur émérite, université de Montréal)
- *M^{me} Françoise Rouquerol* (professeur des universités, université de Marseille)
- *M. Jean Toullec* (directeur de recherche honoraire au CNRS)

COLLÈGE CULTURE ET MÉDIAS

- Président : *M. Jean-Pierre Biron* (précéd. responsable du service audiovisuel du Centre Pompidou)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MCC⁹
- Un représentant de l'Académie française³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M^{me} Pascale Polito*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Autorité de régulation professionnelle de la publicité-ARPP (*M^{me} Clotilde Swinburne*)
- Bibliothèque nationale de France (*M^{me} Aurélie Rostaing*)
- Conseil supérieur de l'audiovisuel-CSA (*N.*)
- MCC / Direction générale des médias et des industries culturelles-DGMIC (*M. Gérard Cohen*)
- MCC / Direction générale de la création artistique-DGCA (*N.*)
- MCC / Direction générale des patrimoines-DGP (*N.*)
- MCC / Secrétariat général, Délégation à l'information et à la communication-DIC (*N.*)
- MCC / Secrétariat général, Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation-SCPCI (*N.*)
- MENESR⁸ / Inspection générale des bibliothèques (*M. Thierry Grognet*)

Personnalités qualifiées

- *M. Jean-Paul Clergeau* (chargé de mission au Centre national du cinéma et de l'image animée-CNC)
- *M^{me} Marie Cornu* (directrice de recherche au CNRS)
- *M^{me} Armelle Héliot* (journaliste, critique dramatique)
- *M^{me} Hélène Ladjadj* (traductrice)
- *M. Maurice Laurent* (architecte)
- *M^{me} Line Sommant* (lexicographe)

COLLÈGE DÉFENSE

- Secrétariat : Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du MD ¹⁰ (*M^{me} Khadija Benotmane*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MD ¹⁰
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*N.*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Jean-Claude Tourneur*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Direction générale de la gendarmerie nationale-DGGN (*M. Jean-Philippe Demange*)
- MD / Centre de doctrine d'emploi des forces-CDEF (*N.*)
- MD / Centre d'études stratégiques aérospatiales-CESA (*N.*)
- MD / Centre de normalisation de la défense-CND (*N.*)
- MD / Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations-CICDE (*Colonel Patrick Chanliau*)
- MD / Contrôle général des armées-CGA (*M^{me} Stéphanie Bardèche*)
- MD / Délégation à l'information et la communication de la défense-DICOD (*M^{me} Isabelle Arnold*)
- MD / Direction générale de l'armement-DGA (*N.*)
- MD / Direction générale des relations internationales et de la stratégie-DGRIS (*N.*)
- MD / État-major de l'armée de l'air-EMAA (*Lieutenant-colonel Fabrice Laurens*)
- MD / État-major de l'armée de terre-EMAT (*N.*)
- MD / État-major de la marine nationale-EMM (*N.*)
- MD / État-major des armées-EMA (*N.*)

Personnalités qualifiées

- *M. Philippe Callé* (traducteur)
- *Général Bernard Cruzet*
- *M. André Dagneaux* (précéd. Commission européenne-Direction générale de la traduction)
- *M. Roland Manal* (précéd. haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MD)

COLLÈGE DROIT ET JUSTICE

- Président : *M. Dominique Latournerie* (Conseiller d'État)
- Secrétariat : Secrétariat général du MJ ¹¹ (*M. Sylvain Legrand*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MJ ¹¹
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Adjoint du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MJ (*M. Luc Ferrand*, directeur de projet)
- Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL (*M. Stéphane Grégoire*, chef du service des affaires économiques)
- Conseil supérieur de l'Audiovisuel-CSA (*N.*)
- MJ / Direction de l'administration pénitentiaire (*M. Patrice Gaquière*, directeur de projet)

- MJ / Direction de la protection judiciaire de la jeunesse-DPJJ (*M^{me} Karen Lévêque*, chef de bureau de la législation et des affaires juridiques)
- MJ / Direction des affaires civiles et du Sceau-DACS (*M. Hervé Roberge*, juriste en charge du droit du travail et du droit social)
- MJ / Direction des affaires criminelles et des grâces-DACG (*M. Naïl Bouricha*, chargé de mission)
- MJ / Direction des services judiciaires-DSJ (*M^{me} Aline Domec*, chef de bureau des méthodes et des expertises)
- MJ / Inspection des services judiciaires (*M. Philippe Gallier*)
- MJ / Secrétaire général (*M. Stéphane Verclytte*)
- Sénat (*M. Michel Laflandre*, conseiller hors classe)

Personnalités qualifiées

- *M^{me} Nadia Antonin* (chargée de mission, Banque de France)
- *M^{me} Nataliya Barysheva* (avocate, précéd. experte en terminologie de Lexis Nexis)
- *M. Alain Bauer* (professeur de criminologie, Conservatoire national des arts et métiers-CNAM)
- *M. Vincent Braud* (tribunal de grande instance de Paris)
- *M. Alfred Gilder* (écrivain, précéd. chef de mission du contrôle général, MEIN-MFCP ¹²)
- *M. Yves-Marie Laithier* (professeur à l'université Paris I à l'École de droit de la Sorbonne)
- *M^{me} Bénédicte Madinier* (précéd. chef de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française, MCC ⁹)
- *Maître Alain Marter* (avocat, Conférence des bâtonniers)
- *M. Denis Salas* (maître de conférence à l'École nationale de la magistrature, directeur scientifique des Cahiers de justice, président de l'Association française pour l'histoire de la justice)
- *Maître Pierre Tarrade* (notaire associé, Conseil supérieur du notariat)
- *M. Lucien Weiszberg* (expert-comptable)

COLLÈGE ÉCONOMIE ET FINANCES

- Président : *M. Pierre-Charles Pradier* (maître de conférence, université de Paris I)
- Secrétariat : Service du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MEIN-MFCP ¹²

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MEIN-MFCP ¹²
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat-APCMA (*M^{me} Sylvie Emond*, documentaliste)
- Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise-AMRAE (*N.*)
- Autorité de contrôle prudentiel et de résolution-ACPR (*M. Gilles Petit*)
- Autorité de régulation professionnelle de la publicité-ARPP (*M^{me} Clothilde Swinburne*, juriste conseil)
- Autorité des marchés financiers-AMF (*M^{me} Patricia Choquet*, experte économie, marché des capitaux)
- Autorité des normes comptables-ANC (*M^{me} Angélique Courtade-Benlian*)
- Banque de France (*M^{me} Clothilde Paul*, réviseure)
- Banque Mondiale (*M. Jamil Sopher*, conseil)
- Caisse des dépôts et consignations-CDC (*M^{me} Carole Ghilardi*, responsable du pôle Expertise et relations de place de la caisse générale)
- Confédération générale des petites et moyennes entreprises-CGPME (*M^{me} Christine Bertholon*, responsable de la documentation)

- Chambre de commerce et d'industrie-CCIP France (*M^{me} Marianne Condé-Salazar*, directrice des relations internationales de l'enseignement et du centre de langue française)
- Commission européenne-Direction générale de la traduction (*M^{me} Sandrine Kerespars*)
- Cour des comptes (*M. Pierre Jaillard*, rapporteur)
- Institut national de la statistique et des études économiques-INSEE (*M. Christian Cuvier*, administrateur)
- MEIN-MFCP / Centre de traduction (*M. Carl Lyons*, traducteur)
- MEIN-MFCP / Direction du budget (*M. Pierre Akar*, archiviste)
- MEIN-MFCP / Direction générale des entreprises-DGE (*M. Yves Magné*, administrateur civil honoraire)
- MEIN-MFCP / Direction générale des entreprises-DGE, Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services-STCAS (*M. Frédéric Sans*, administrateur civil chargé de mission)
- MEIN-MFCP / Direction générale des finances publiques-DGFIP (*N.*)
- MEIN-MFCP / Direction générale du Trésor (*M. Hubert Gastowtt*, conseiller juridique)
- MEIN-MFCP / Sircom (*M^{me} Sylvette Dionisi*, chargée de mission modernisation)
- Organisation de coopération et de développements économiques / Centre de politique et d'administration fiscales-OCDE / CPAF (*M^{me} Jocelyn Pierre*, conseillère senior)

Personnalités qualifiées

- *M. Bernard Cassen* (professeur des universités, président d'honneur Attac France)
- *M. Thomas Cantens* (anthropologue, ethnologue, EHESS)
- *M. Étienne Charpentier* (directeur réassurance structurée et captives, Aon Risk Solutions)
- *M. Jean-Michel Cicile* (traducteur)
- *M. Jean-Loup Cuisiniez* (conseil AXA assistance)
- *M. Jean-Yves Gresser* (ingénieur en chef télécommunications, précéd. Banque de France)
- *M. Jean Marcel Lauginie* (inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, APFA)
- *M. Didier Marteau* (professeur, École supérieure de commerce de Paris-ESCP Europe)
- *M. Maurice Ronai* (ingénieur de recherche, EHESS, membre de la CNIL)
- *M. Jean-Claude de Schietere* (précéd. École supérieure de commerce de Rouen, conseil)
- *M. Alain Wallon* (traducteur)

COLLÈGE ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Présidente : *M^{me} Christine Jacquet-Pfau* (maître de conférences au Collège de France)
- Secrétariat : Service de l'action administrative et des moyens du MENESR⁸ (*M^{me} Joëlle Abel*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MENESR⁸
- Un représentant de l'Académie française³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*M. Roger Balian*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M^{mes} Odile Caillat-Magnabosco, Agnès Mennesier*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Centre international d'études pédagogiques-CIEP (*M^{me} Manuela Ferreira-Pinto, M. Sébastien Georges*)
- Conférence des présidents d'université-CPU (*M^{me} Lise Dumasy*)
- MENESR / Délégation à la communication (*M. Marc Bost*)
- MENESR / Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (*M. François Brissy*)
- MENESR / Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (*M^{me} Sylvie Fumel*)
- MENESR / Direction générale de l'enseignement scolaire (*M^{me} Sarah Devoucoux*)

- MENESR / Direction générale des ressources humaines (*M^{me} Anne-Sophie Leport*)
- MENESR / Inspection générale de l'administration, de l'éducation nationale et de la recherche-IGAENR (*M. Amaury Flégès*, inspecteur général)
- MENESR / Inspection générale de l'éducation nationale-IGEN (*M. Fabrice Poli*, inspecteur général)
- MENESR / Inspection générale des bibliothèques-IGB (*M. Thierry Grognet*, inspecteur général)
- MCC ⁹ (*M. Bernard Notari*, haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française)

Personnalités qualifiées

- *M. Jean-Paul Brachet* (maître de conférences, université de Paris IV)
- *M^{me} Rosalind Greenstein* (maître de conférences honoraire)
- *M. Paul Mathias* (inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe de philosophie de l'Inspection générale de l'éducation nationale-IGEN)
- *M. Franck Neveu* (professeur des universités, université de Paris-Sorbonne)
- *M. Jean Pruvost* (professeur des universités, université de Cergy-Pontoise)
- *M^{me} Michelle Varier* (inspectrice honoraire de l'éducation nationale)

COLLÈGE ÉNERGIE NUCLÉAIRE

- Président : *M. Francis Vitton* (docteur en physique des réacteurs, expert près l'Autorité de sûreté nucléaire-ASN)
- Secrétariat : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA (*M. Frédéric Bordas*, ingénieur)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN ⁶
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*M. Robert Guillaumont*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M^{me} Laurence Douvillé*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs-ANDRA (*N.*)
- Areva (*M. Étienne Courtin*, ingénieur, *M. Hervé Issard*, ingénieur, expert-senior, *M. Jean-Marie Chabran*, ingénieur, *M. Michel Duguey*, ingénieur)
- Autorité de sûreté nucléaire-ASN (*M^{me} Marie-Line Perrin*)
- Autorité de sûreté nucléaire défense-ASND (*M. Jean-Yves Reculeau*, ingénieur, auditeur Institut de protection et de sûreté nucléaire-IPSN)
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA (*M^{me} Catherine Andrieux*, terminologue, *M. Jean-Marc Ané*, ingénieur, *M. Guy Brunel*, ingénieur, *M. Didier Delmont*, ingénieur, *M^{me} Marie-Paule Elluard*, ingénieure, *M. Philippe Guetat*, ingénieur, *M. Denis Juraszek*, ingénieur chercheur, *M. Christian Latge*, ingénieur, professeur INSTN, *M. Frédéric Marie*, *M^{me} Odile Palut-Laurent*, *M. Hugues Servière*, ingénieur)
- EDF (*M^{me} Isabelle Jouette*, *M. Michel Debes*)
- Forum nucléaire suisse (*M^{me} Claire Baechel*, traductrice)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire-IRSN (*M. Rémy Bertrand*, ingénieur, *M. Jean-Pierre Carreton*, ingénieur, *M. Michel Kerdelhue*, ingénieur, *M. Didier Perrault*, assistant du directeur)
- MEEM ⁵ (*M^{me} Sophie Courtois*, chargée de la tutelle du CEA, *M. Aurélien Louis*, sous-directeur de l'industrie nucléaire, *M. Stanislas Raizina*, chef de bureau politique publique et tutelle)
- MEEM ⁵ / haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française (*M. Patrick Février*)
- MENESR ⁸ (*M. Bruno Gillet*, chargé de mission)
- Société française d'énergie nucléaire-SFEN (*M. Boris Le Ngoc*, directeur de la communication et des relations institutionnelles)

Personnalités qualifiées

- *M. Pierre Blanc* (ingénieur, précéd. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA)
- *M. Jacques Devos* (expert en sûreté nucléaire)
- *M. Georges Van Goethem* (expert senior, Commission européenne, Belgique)
- *M. Michel Hugon* (consultant, conseiller à l'ENSTTI)
- *M. Emilio Raimondo* (ingénieur, précéd. SFEN)

COLLÈGE ÉNERGIES FOSSILES

- Président : *M. Jean-Pierre Cordier* (président de Total Professeurs Associés)
- Secrétariat : *M. Jean Trapy* (précéd. IFP Énergies nouvelles, ingénieur principal)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN ⁶
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences
- Un représentant du Bureau de normalisation du pétrole (*M. Jean-François Balajé*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT ⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Association française du gaz (*M. Jérôme Ferrier*, président)
- Compagnie européenne d'édition et de publications périodiques-CEEPP-RFC (*M. Jean-Marie Dedeyan*, président)
- MEEM ⁵ / Direction générale de l'énergie et du climat-DGEC (*M^{me} Nadine Delmestre*, chef du bureau marchés des produits pétroliers)
- Groupe Maurel & Prom (*M. Jean Bié*, ingénieur, directeur de l'exploration)
- MENESR-DGRI ⁸, secteur Énergie, développement durable, chimie et procédés (*M. Xavier Montagne*, détaché IFP Énergies nouvelles)
- Total Professeurs Associés (*M. Alain Quenelle*, vice-président, *M. Michel Valdelièvre*, ingénieur)

Personnalités qualifiées

- *M. Claude Noisel* (expert pétrolier)
- *M. Bernard Flamin* (interprète de conférences)
- *M. Jean-Paul Perret* (précéd. Bureau de normalisation du pétrole)

COLLÈGE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Président : *M. Éric Binet* (précéd. haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie)
- Secrétariat : *M^{me} Suzanne Hugon* (précéd. chargée de mission pour la terminologie et la néologie au MEEM)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEEM ⁵
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Thierry Crignou*, responsable du département génie industriel et environnement)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT ⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie-ADEME (*M. Jean-Michel Parrouffe*, chef du service réseaux et énergies renouvelables)
- Agence nationale de la biodiversité (*N.*)
- Collège Agriculture et Pêche (*M. Georges Beisson*, inspecteur général de l'agriculture, haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MAAF ²)
- Collège Aménagement, Habitat et Mobilités (*M. Jean-François Lévy*, ingénieur général des ponts et chaussées honoraire)
- Collège Chimie et matériaux (*M. Daniel Thévenot*, professeur émérite, université Paris-Est Créteil/Laboratoire eau environnement et systèmes urbains-LEESU)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques-INERIS (*N.*)
- MEEM / Commissariat général au développement durable-CGDD (*M^{me} Nicole Jensen*, chargée de mission à la délégation au développement durable)
- MEEM / Conseil général de l'environnement et du développement durable-CGEDD (*N.*)
- MEEM / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Direction de l'eau et de la biodiversité (*M. Philippe Guillard*, adjoint du directeur général)
- MEEM / Direction générale de la prévention des risques-DGPR (*N.*)
- MEEM / Direction générale de l'énergie et du climat-DGEC (*N.*)

Personnalités qualifiées

- *M^{me} Brigitte Arnould* (inspectrice de l'administration du développement durable, MEEM-CGEDD)
- *M. Bernard Barraqué* (directeur de recherche au CNRS émérite, AgroParisTech)
- *M. Jean-Marie Bouchereau* (ingénieur chimiste)
- *M. Jacques Boudon* (consultant)
- *M^{me} Martine Choquert* (précéd. chargée de mission à la DGEC et au CGDD, experte en énergies renouvelables)
- *M. Frédéric Denhez* (écrivain scientifique et journaliste)
- *M. Luc Foulquier* (précéd. conseiller scientifique au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA)
- *M. Thierry Lavoux* (précéd. haut fonctionnaire de terminologie et de néologie)
- *M^{me} Florence Lefebvre-Joud* (directrice scientifique, Laboratoire de recherche LITEN au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives-CEA)
- *M. Jean-Marc Mérimot* (expert en énergies renouvelables, ADEME)
- *M. Dominique Moyen* (ingénieur général des mines honoraire)
- *M. Jean-François Sené* (professeur et traducteur)
- *M. Mark Tuddenham* (chargé de communication, Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution-CITEPA)
- *M. Jean Wencker* (représentant de France Nature Environnement-FNE)

COLLÈGE INFORMATIQUE

- Président : *M. Jean-Pierre Grandjean* (inspecteur général honoraire, INSEE)
- Secrétariat : Service du haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN ⁶ (*M^{me} Joëlle Sellam*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN ⁶
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Philippe Magnabosco*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Agence bibliographique de l'enseignement supérieur-ABES (*M^{me} Marie-Lise Poujol*, ingénieure)
- CNRS / Institut des sciences de la communication-ISCC (*M^{me} Valérie Schafer*, chargée de recherche)
- Collège Télécommunications (*M. Jean Schwob*, ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. Orange)
- Commission nationale de l'informatique et des libertés-CNIL (*M. Stéphane Grégoire*, chef du service des affaires économiques)
- Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique / Etalab-SGMAP / Etalab (*M^{me} Suzanne Vergnolle*, chargée de mission affaires publiques et juridiques)

Personnalités qualifiées

- *M^{me} Nadia Antonin* (chargée de mission, Banque de France)
- *M. Jacques Bodin* (ingénieur honoraire, École navale)
- *M^{me} Danielle Candé* (chargée de recherche au CNRS honoraire, université Paris Diderot)
- *M. Christophe Chenon* (docteur ingénieur terminologie, IBM)
- *M. Gérard Dréan* (économiste, chercheur indépendant, IBM)
- *M. François Gondard* (ingénieur, précéd. Azur assurances)
- *M. Jean-Alain Hernandez* (ingénieur général des mines honoraire, précéd. Institut Mines Télécom)
- *M. Jean Joskowicz* (ingénieur, Experian)
- *M. Alain Kurinckx* (communication et systèmes d'information Thalès)
- *M^{me} France Lafargue* (administratrice honoraire, office de développement par l'automatisation et la simplification du commerce extérieur-ODASCE)
- *M. Éric Mahé* (président fondateur, Massive Rand)
- *M. Philippe Parmantier* (consultant EVS Conseil)
- *M. Maurice Ronai* (ingénieur de recherche, EHESS – membre de la CNIL)
- *M. Christian Scherer* (ingénieur général des mines honoraire, MEEM ⁵)

COLLÈGE RELATIONS INTERNATIONALES

- Président : *M. Thierry Burkard* (ministre plénipotentiaire)
- Secrétariat : Mission de la langue française et de l'éducation du MAEDI ¹³ (*M^{me} Orlane Valentin*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MAEDI ¹³
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M^{me} Christel Rodelet*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Commission européenne - Direction générale de la traduction (*M. Mikaël Meunier*)
- Commission nationale de toponymie (*M. Pierre Jaillard*, président)
- MAEDI / Département de la traduction (*M^{me} Barbara Benoist*, *M. Aurélien Talbot*)
- MAEDI / Sous-direction de la presse (*M^{me} Cécile Place-Bernardin*)

Personnalités qualifiées

- *M. Ange Bizet* (enseignant)
- *M^{me} Danielle Candé* (chargée de recherche au CNRS honoraire, université Paris Diderot)
- *M. Daniel Charbonnier* (inspecteur général du groupe des langues vivantes au MENESR ⁸)
- *M. Daniel Coste* (professeur émérite, ENS Lyon)
- *M. Jean de Gliniastry* (ancien ambassadeur de France)

- *M. Denis Nardin* (ministre plénipotentiaire)
- *M^{me} Hélène Rivoal Mateescu* (traductrice, précéd. AFNOR)
- *M. Philippe Sainteny* (journaliste à RFI)
- *M^{me} Marie-Josée de Saint-Robert* (précéd. chef du service linguistique de l'ONU à Genève)

COLLÈGE SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

- Président : *M. Philippe Lechat* (professeur de pharmacologie, université Paris VII/Hôpital Saint Louis, président de la commission des médicaments et dispositifs médicaux stériles et président du comité des médicaments de l'AP-HP)
- Secrétariat : Secrétariat général du MASS ¹⁴

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française aux MASS-MFEDF-MTEFPDS ¹⁴
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*M^{me} Dominique Meyer*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M^{me} Nadine Normand*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT ⁴

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Académie nationale de médecine
- Académie nationale de pharmacie
- Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé-ANSM, le directeur général
- Le délégué à la stratégie des systèmes d'information de santé
- Le délégué à l'information et à la communication
- Le délégué aux affaires européennes et internationales
- Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
- Le directeur de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
- Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- Le directeur de la sécurité sociale
- Le directeur des affaires juridiques
- Le directeur général de la cohésion sociale
- Le directeur général de la santé
- Le directeur général de l'offre de soins
- Le directeur général du travail
- Haute autorité de santé-HAS, le directeur
- Institut national de la santé et de la recherche médicale-INSERM, le directeur général

Personnalités qualifiées

- *M. Philippe Arnaud* (professeur des universités, université Paris Descartes, pharmacien des Hôpitaux, président du Syndicat national des pharmaciens praticiens hospitaliers et praticiens hospitaliers universitaires-SNPHPU)
- *M. Michel Arzac* (chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, professeur émérite de l'Université Paris-Descartes, membre de l'Académie nationale de médecine)
- *M^{me} Danielle Candel* (chargée de recherche au CNRS honoraire, université Paris Diderot)
- *M. Jean Chavaudra* (professeur émérite de physique médicale à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires français-INSTN)
- *M. Jacques Chevallier* (médecin rhumatologue, membre du Comité d'étude des termes médicaux français-Clair-Dire)
- *M. Marc-Antoine Crocq* (médecin psychiatre, centre Hospitalier de Rouffach)
- *M^{me} Anne Gayot* (professeur des universités, université Lille 2)

- *M. Claude-Pierre Giudicelli* (médecin interniste, membre de l'Académie nationale de médecine, secrétaire du groupe de travail sur le Dictionnaire de l'Académie nationale de médecine)
- *M. Alain Gouyette* (professeur de cancérologie, membre de l'Académie nationale de pharmacie)
- *M. Dominique Hauteville* (précéd. professeur agrégé du Service de santé des armées, membre de la Société française du cancer)
- *M. Didier Lacaze* (inspecteur général des affaires sociales honoraire)
- *M. Arnold Magdelaine* (chargé d'enseignement, École des hautes études en santé publique-EHESP)
- *M^{me} Armelle Martin* (responsable du centre de documentation médico-pharmaceutique et de la documentation médico-scientifique à l'AP-HP)
- *M. Patrick Nicolas* (maître de conférences, responsable de l'Unité de pharmacologie-toxicologie hospitalière de l'hôpital Avicenne-Bobigny)
- *M. Ronald Nossintchouk* (professeur titulaire en odontologie, université Paris Descartes, professeur adjoint à l'Université de Washington DC)
- *M^{me} Nathalie Renevier* (traductrice-terminologue indépendante)
- *M. Jacques Rouëssé* (professeur honoraire de cancérologie, membre de l'Académie nationale de médecine)
- *M. Éric Schmieder* (inspecteur général des affaires sociales honoraire)
- *M. Stéphane Schmitt* (directeur de recherche au CNRS, université Paris 7 UMR 7219)
- *M. Bernard Trillat* (chef de projet SIH, Hôpital Foch)

COLLÈGE SPATIOLOGIE

- Président : *M. Michel Petit*
- Secrétariat : Centre national d'études spatiales-CNES (*M. Jacques Arnould*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MENESR ⁸
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant du Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace-BNAE (*M. Karim Benmeziane*)
- Un représentant du Centre de recherche en terminologie et traduction-CRTT (*M. Adam Renwick*)

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Agence spatiale européenne-ESA (*M. Colin McKinney*)
- Centre national d'études spatiales-CNES (*M. Jean-Paul Berthias, M. Christophe Bonnal, M. Daniel Galarreta*)
- Collège Télécommunications (*M. Jean Schwob*, ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. Orange)
- Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation en astrophysique-LESIA Observatoire Paris-Meudon (*M. Jean-Louis Bougeret*)
- Musée de l'Air et de l'Espace (*M. Christian Tilatti*)
- Science ouverte (*M. Pierre-François Mouriaux*)

Personnalités qualifiées

- *M^{me} Danielle Candé* (chargée de recherche au CNRS honoraire, université Paris Diderot)
- *M. Michel Delaye* (ingénieur général de l'armement)
- *M. Jean-Luc Lefebvre* (colonel de l'armée de l'air, chercheur honoraire à l'Institut de recherche stratégique de l'école militaire-IRSEM)
- *M. Xavier de Maistre* (précéd. Bureau de normalisation de l'aéronautique et de l'espace-BNAE)

COLLÈGE SPORT

- Secrétariat : Direction des sports du MVJS ¹⁵ (*M^{me} Madeleine Delaperrière*)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MVJS ¹⁵
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Nicolas Birouste*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Comité national olympique et sportif français-CNOSF (*M. Alain Gelès*)
- MVJS / Bureau de la communication (*M. Jean-Baptiste Morel*, chargé de contenus multimédias)
- MVJS / Bureau de la communication (*M^{me} Valérie Simonpietri*)
- MVJS / Direction des sports (*M. Babak Amir-Tahmasseb*)
- Institut national du sport, de l'expertise et de la performance-INSEP (*M^{me} Isabelle Daguin-Caswel*)

Personnalités qualifiées

- *M. Patrick Bacry* (agrégé de grammaire)
- *M. Roy Compte* (chercheur associé)
- *M. Gérard Deshayes* (inspecteur général jeunesse et sports honoraire)
- *M. Arnaud Richard* (enseignant-chercheur)

COLLÈGE TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Président : *M. Jean Schwob* (ingénieur en chef des télécommunications honoraire, précéd. Orange)
- Secrétariat : *M. Jean-Alain Hernandez* (ingénieur général des mines honoraire, précéd. Institut Mines Télécom)

Membres de droit

- Le Délégué général à la langue française et aux langues de France (*M. Loïc Depecker*) ou son représentant ¹
- Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française au MEIN ⁶
- Un représentant de l'Académie française ³
- Un représentant de l'Académie des sciences (*M. Michel Petit*)
- Un représentant de l'Association française de normalisation-AFNOR (*M. Philippe Magnabosco*)
- Un représentant du laboratoire Lexiques Dictionnaires Informatique-LDI ⁷

Directions et services du ministère, institutions et organismes professionnels

- Autorité de régulation des communications électroniques et des postes-ARCEP (*M. Jean Cattan*, chargé d'affaires européennes et internationales)
- Institut Mines Télécom / Télécom EM (*M. Nigel Barnett*, enseignant chercheur, *M. Carl Storz*, enseignant chercheur)
- MENESR ⁸ (*N.*)

Personnalités qualifiées

- *M. Philippe Bertran* (ingénieur général des mines, précéd. Orange)
- *M. Jacques Bodin* (ingénieur honoraire, École navale)
- *M^{me} Danielle Candel* (chargée de recherche au CNRS honoraire, université Paris Diderot)
- *M. René Joly* (maître de conférences honoraire, Institut Mines Télécom / Télécom ParisTech)
- *M. Dominique Lefèvre* (consultant senior, Total professeurs Associés)

1. Mission du développement et de l'enrichissement de la langue : *M^{mes} Julie Andreu, Laure Boulakia, Pierrette Crouzet-Daurat et Nathalie Lanckriet, M. Étienne Quillot*
2. MAAF = Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
3. Service du Dictionnaire : *M^{mes} Meritxell Argence, Marie Pérouse-Battello et Sophie Tonolo*
4. Laboratoire universitaire désigné par le Délégué général à la langue française et aux langues de France, représentation sous la coordination de *M^{me} Pascaline Dury*
5. MATRCT-MEEM-MLHD = Ministères de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales – de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer – du Logement et de l'Habitat durable
6. MEIN = Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique
7. Laboratoire universitaire désigné par le Délégué général à la langue française et aux langues de France, représenté par *M^{mes} Gabrielle Le Tallec et Aude Grezca, M. Valerio Emanuele*
8. MENESR = Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
9. MCC = Ministère de la Culture et de la Communication
10. MD = Ministère de la Défense
11. MJ = Ministère de la Justice
12. MEIN-MFCP = Ministères de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique – des Finances et des Comptes publics
13. MAEDI = Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
14. MASS-MFEDF-MTEFPDS = Ministères des Affaires sociales et de la Santé – des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes – du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
15. MVJS = Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports / Secrétariat d'État aux Sports

A.5 : Circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013

Premier ministre

Circulaire du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française
NOR : PRMX1311783C

Paris, le 25 avril 2013

à
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ministres délégués

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, en 1539, a fait du français la langue de l'administration et de la justice jusqu'à l'inscription en 1992 dans notre Constitution de la disposition selon laquelle « *La langue de la République est le français* », notre pays s'est construit dans un rapport étroit à la langue française.

Nous disposons aujourd'hui d'un cadre législatif et réglementaire qui crée les conditions d'exercice d'un droit au français dont nos concitoyens tirent parti dans leur vie quotidienne. Ce droit participe de notre démocratie dans la mesure où il garantit un égal accès à l'information et au savoir. Parce qu'il est dépositaire de notre pacte social, l'État a une responsabilité particulière dans la promotion et l'application de ce droit.

Aussi, je crois utile de rappeler un certain nombre de principes républicains touchant à la fonction première de l'usage du français par l'administration, qui est de contribuer à la cohésion de notre pays autour d'une langue partagée.

Par ailleurs j'entends placer la langue française au cœur de la politique de modernisation de l'État, en développant et valorisant ses ressources et en lui donnant les meilleures chances de prospérer dans l'univers numérique.

De l'héritage que nous a légué l'histoire, il importe que nous fassions un outil d'ouverture au monde. On ne saurait défendre ou promouvoir le français hors de nos frontières sans en favoriser l'usage dans notre pays lui-même, à commencer par l'ensemble des représentants de l'État.

1/ Le cadre législatif et réglementaire en faveur du français engage l'ensemble du Gouvernement

Je vous invite à veiller au respect des textes qui encadrent l'emploi de notre langue dans la société, car, quel que soit le domaine d'activité concerné (consommation, éducation, entreprise, sciences, culture, audiovisuel), c'est notre tissu social qui est fragilisé si ces textes ne sont pas strictement observés.

Un rapport du Gouvernement dresse chaque année pour le Parlement un bilan de la situation de la langue française. J'ai souhaité en préfacier la dernière édition pour mieux mettre en évidence la dimension par nature interministérielle de la politique du français.

Ce document a vocation à éclairer les orientations ou les mesures que chacune et chacun d'entre vous peut être amené à prendre dans les différents domaines où la place de notre langue est en jeu. Je vous engage à le nourrir de données précises et circonstanciées afin d'assurer la bonne information des parlementaires, attentifs à l'action du Gouvernement en faveur du français.

2/ Organiser la dimension linguistique de l'action publique contributive à sa modernisation.

Notre langue est à même d'exprimer toutes les réalités contemporaines et de désigner les innovations qui ne cessent de voir le jour dans les sciences et les techniques.

En privilégiant systématiquement son emploi dans les différents outils de communication dont elles disposent (site internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne publicitaire...), vos administrations contribuent à l'épanouissement de la relation de confiance entre la langue et le citoyen.

Un vocabulaire français clair et précis permet en outre de prévenir des contentieux ou de lever des ambiguïtés dans les échanges ou les négociations. Son emploi dans des secteurs où notre savoir-faire et notre expertise sont reconnus (environnement, défense, automobile, aéronautique...) permet aussi de conforter nos intérêts économiques et stratégiques.

L'ensemble des termes retenus dans le cadre du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française sont réunis dans la base de données *FranceTerme*, riche de plus de 6 000 mots. Je vous rappelle que ce vocabulaire spécialisé s'impose à vos administrations et aux établissements placés sous leur tutelle. Il doit aussi être à la disposition de tous nos concitoyens soucieux de l'usage et de l'évolution de notre langue.

À cet égard, les hauts fonctionnaires de terminologie et de néologie sont chargés, au sein des ministères dont ils relèvent, de veiller à la diffusion de ce vocabulaire de référence. Ils jouent aussi un rôle de conseil auprès des services sur toute question ayant trait à l'emploi du français. Je souhaite consolider leur rôle en élargissant leur mission d'animation, de conseil et de soutien à l'ensemble des questions ayant trait à l'emploi du français.

3/ Quelques principes simples doivent régir l'emploi du français en situation de communication internationale

Qu'ils représentent officiellement notre pays au sein d'une organisation multilatérale, qu'ils interviennent en tant qu'experts dans un groupe de travail international ou qu'ils soient impliqués dans une relation de travail avec un partenaire étranger, les agents de l'État sont de plus en plus souvent amenés à s'exprimer dans un cadre international.

Il importe que, dans ces différentes situations, ils utilisent de façon systématique le français dès lors qu'une interprétation dans notre langue est disponible. Et lorsque le statut de notre langue le permet, il leur faut exiger cette interprétation, afin d'avoir l'assurance d'être compris.

Si tel n'est pas le cas, ils pourront, selon leur compétence, choisir de s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur, dans un souci de valorisation de la diversité linguistique.

Il ne sera fait usage d'une langue tierce qu'en ultime recours. Car si cette solution peut satisfaire des besoins usuels de communication, elle s'avère souvent insuffisante pour des échanges approfondis qui nécessitent que nos points de vue soient parfaitement exprimés et compris de nos interlocuteurs.

- Dans certains cas, même si nos partenaires étrangers ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour s'exprimer en français, ils ont néanmoins une connaissance passive de notre langue. Et de la même manière, nos représentants peuvent être en mesure de comprendre une ou plusieurs langues de communication internationale, sans pour autant être capables de s'exprimer avec facilité dans lesdites langues. Cette situation peut inciter à proposer un mode de communication qui établit une plus grande égalité dans l'échange : chacun, dès lors qu'il comprend la langue de son partenaire, peut s'exprimer dans la sienne.

4/ L'interprétation et la traduction favorisent la circulation des idées et des savoirs

Dans toutes les réunions ou conférences internationales organisées en France à l'initiative d'un service de l'État ou d'un de ses établissements, je vous demande de veiller à la mise en place d'une interprétation, car celle-ci garantit la pertinence et la profondeur des échanges.

Nos administrations ont grand intérêt à recourir à la traduction, qui sert doublement notre pays. Elle contribue à la promotion dans le monde de nos savoirs, de notre expertise et de notre culture et, inversement, elle facilite le travail de veille et d'observation dans des domaines stratégiques (technologies, sécurité, défense...). Si la traduction automatique ou assistée par ordinateur peut satisfaire des besoins de traduction pressants ou massifs, je vous rappelle que seul le recours à des traducteurs professionnels permet de restituer avec précision la portée normative ou l'imprégnation culturelle d'un texte.

J'attends de chacun d'entre vous un engagement personnel dans la mise en œuvre de ces principes républicains et de bonne gouvernance.



Jean-Marc AYRAULT

A.6: Circulaire de la ministre de la Fonction publique et du secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie MFP 2016/50942 du 1^{er} octobre 2016



LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU
DEVELOPPEMENT ET DE LA FRANCOFONIE

Nos Réf. : MFP 2016/ 50942

Paris, le - 1 OCT. 2016

à

Mesdames et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les Préfets de
région et de département

Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux des agences régionales de
santé

Objet : Dispositions relatives à l'emploi de la langue française dans la fonction publique.

En vertu de l'article 2 de la Constitution « La langue de la République est le français ».

L'administration est garante en son sein de l'emploi de la langue française par l'ensemble des agents publics des trois versants de la fonction publique. La loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, qui régit les conditions d'utilisation de la langue française dans différentes circonstances de la vie sociale, économique et politique, précise que la langue française est la langue des services publics.

Les agents de la fonction publique ont à cet égard un devoir d'exemplarité.

Plusieurs circulaires fixent des orientations aux agents publics en matière d'expression écrite ou orale dans le cadre de leurs fonctions, dans un contexte national, européen et international : la circulaire du Premier Ministre du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française, la circulaire du Ministre des affaires étrangères du 30 novembre 1994 relative aux obligations linguistiques des agents publics dans un contexte international en France ou à l'étranger et la circulaire du 9 décembre 1994 du Ministre de la fonction publique et du Ministre de la culture et de la francophonie. Chaque agent public nouvellement recruté doit connaître la législation et la réglementation applicables dans ce domaine. Les administrations mettent à disposition de tous leurs agents les principaux textes de référence en la matière et les écoles de formation des agents publics veillent à la diffusion de ces informations (textes de référence en annexe de la présente circulaire).

Conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, les agents de la fonction publique veillent dans l'exercice de leurs fonctions au respect de l'emploi de la langue française, dans le cadre :

- de leur travail ;
- des relations avec les différents interlocuteurs français ou étrangers, notamment dans le cadre d'enceintes où le français est langue de travail ou langue officielle ;
- de la production des rapports, notes, instructions, présentations, interventions ;

- des outils de communication et d'information ;
- des dénominations des services, structures et réunions, séminaires et colloques ;
- des relations avec les usagers.

Le recours à des termes étrangers dans les communications, publications et affichages est devenu de plus en plus fréquent. Les prises de parole, la tenue de réunions ou la rédaction de courriers en langue étrangère tendent également à se développer au détriment de l'usage du français et par conséquent de l'expression du multilinguisme au plan européen et international.

Dans le cadre national, les agents de la fonction publique veillent à s'exprimer en français et à écrire dans une langue claire et précise. Le soin mis dans l'expression doit notamment concourir à éviter certains malentendus et à réduire les contentieux. C'est aussi le gage d'une relation de confiance avec les citoyens.

Les agents de la fonction publique, représentant la France dans le cadre de missions à l'étranger, doivent utiliser le français lorsque celui-ci a le statut de langue officielle ou de langue de travail, ou lorsqu'un dispositif d'interprétation est disponible dans une instance européenne ou multilatérale. Selon les circonstances, le recours à d'autres langues pourra être privilégié dans un esprit de promotion de la diversité linguistique.

Ces agents veilleront à recevoir en français les courriers et invitations officiels ainsi que les documents de travail, notamment de la part des institutions, organes et agences européens et répondront en tant que de besoin en français à ces documents.

Un vade-mecum et un plan d'action en faveur du multilinguisme et de la promotion de la langue française en Europe, à destination des agents publics, joints à la présente circulaire, prescrivent quelques règles d'utilisation de notre langue et de valorisation des langues européennes.

Le français est une langue moderne, apte à désigner toutes les réalités du monde d'aujourd'hui. Un vocabulaire simple et précis est le garant d'une expression claire et compréhensible par tous. Le décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française prévoit ainsi des obligations particulières concernant les documents émanant de services ou d'établissements publics de l'État. Ceux-ci doivent utiliser dans tous les documents écrits les termes et expressions publiés au *Journal officiel*, accessibles dans la base *Franceterme* (en ligne) à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères. Les dispositions contenues dans ces différents textes constituent la référence sur laquelle s'appuyer pour permettre aux administrations d'utiliser la langue française avec la qualité requise.

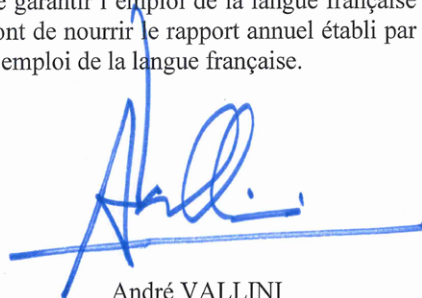
Pour l'application de ces différentes dispositions, outre les responsabilités incombant aux directions de chaque ministère, le décret n° 2015-341 du 25 mars 2015 (modifiant le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française) renforce le rôle du haut fonctionnaire désormais « chargé de la terminologie et de la langue française ». Placé sous l'autorité du ministre, il est le référent principal sur toute question ayant trait à l'emploi et à la promotion du français au sein de son administration. Il lui revient également de proposer, en fonction des besoins identifiés en matière de néologie scientifique et technique, la création de collèges d'experts habilités à traiter de ces questions. L'ensemble de ces hauts fonctionnaires constituent un réseau précieux pour la promotion du français dans l'administration.

En ce qui concerne les questions de rédaction administrative, une démarche de simplification et de clarification du langage administratif a été engagée depuis 2003 (*Guide pratique de la rédaction administrative et Lexique des termes administratifs* accessibles en ligne). Cet effort a connu une accélération avec la création du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) en 2012, qui met à disposition de nombreux supports en ligne. Il est recommandé de consulter régulièrement ces sites et documents de référence et de les faire connaître.

Vous veillerez à faire part au Directeur général de l'administration et de la fonction publique de toute difficulté identifiée dans la mise en œuvre de ces recommandations ainsi que de toute bonne pratique mise en place afin de garantir l'emploi de la langue française dans l'administration. Ces contributions permettront de nourrir le rapport annuel établi par le Gouvernement à destination du Parlement sur l'emploi de la langue française.

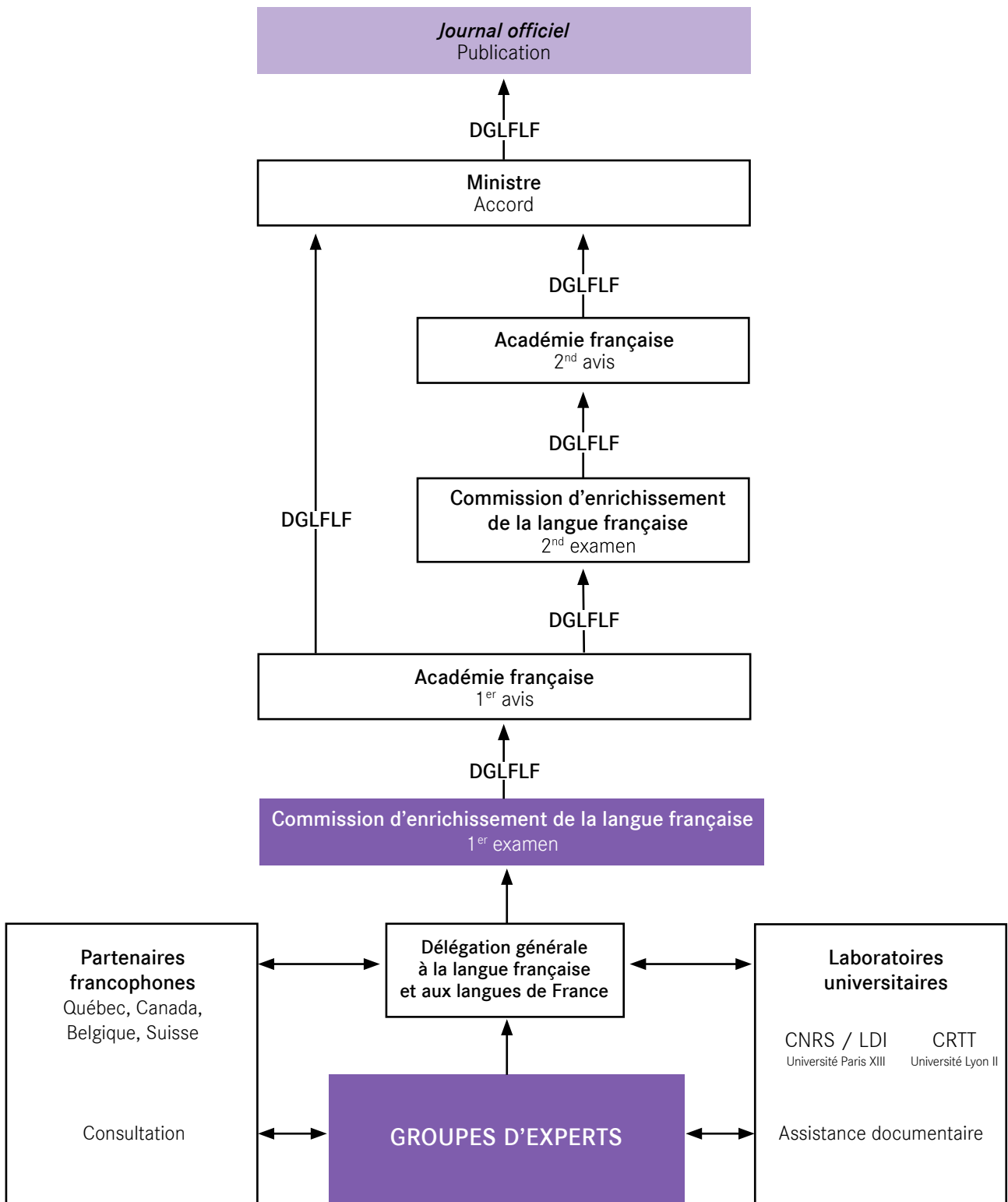


Annick GIRARDIN



André VALLINI

A.7 : La procédure



A.8: Les étapes de la procédure : exemples de concertation sur 6 termes

| PROPOSITION INITIALE DU GROUPE D'EXPERTS | PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE | REMARQUES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE |
|---|--|--|
| <p>01/10/15 – 05/10/15</p> <p>apprêtement de l'antigène <i>Domaine:</i> Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. <i>Définition:</i> Processus de fragmentation partielle d'un antigène protéique, produisant des peptides antigéniques qui sont transportés puis ancrés à la surface de la membrane plasmique par une molécule du complexe majeur d'histocompatibilité. <i>Voir aussi:</i> complexe majeur d'histocompatibilité. <i>Équivalent étranger:</i> antigen processing.</p> | <p>16/12/15 – 20/01/16</p> <p>apprêtement de l'antigène <i>Domaine:</i> Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. <i>Définition:</i> Processus de <u>consistant en la fragmentation partielle d'un antigène protéique, produisant des en peptides antigéniques qui sont transportés puis ancrés à la surface de la membrane plasmique par, puis en l'association de chacun de ces peptides à une molécule du complexe majeur d'histocompatibilité.</u> <i>Voir aussi:</i> complexe majeur d'histocompatibilité, <u>présentation de l'antigène.</u> <i>Équivalent étranger:</i> antigen processing.</p> | <p>26/04/16</p> <p>Avis favorable.</p> |
| <p>21/06/16</p> <p>point d'enregistrement <i>Domaine:</i> RELATIONS INTERNATIONALES-POLITIQUE. <i>Définition:</i> Structure administrative mise en place pour identifier, enregistrer et orienter les nouveaux migrants en situation d'urgence. <i>Voir aussi:</i> zone d'urgence migratoire. <i>Équivalent étranger:</i> hotspot, processing centre.</p> | <p>06/07/16</p> <p>point d'enregistrement <i>Domaine:</i> RELATIONS INTERNATIONALES-POLITIQUE. <i>Définition:</i> Structure administrative mise en place <u>en un lieu donné</u> pour identifier, enregistrer et orienter <u>les nouveaux migrants</u> en situation d'urgence. <i>Voir aussi:</i> <u>guichet unique</u>, zone d'urgence migratoire. <i>Équivalent étranger:</i> hotspot, processing centre.</p> | <p>11/07/16</p> <p>Avis favorable.</p> |

| PROPOSITION INITIALE DU GROUPE D'EXPERTS | PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE | REMARQUES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE | RÉPONSE DU GROUPE D'EXPERTS AUX REMARQUES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE |
|---|---|---|--|
| 19/01/16 | 16/03/16 | 03/05/16 | 16/05/16 |
| <p>force de transition <i>Domaine</i>: DÉFENSE-RELATIONS INTERNATIONALES. <i>Définition</i>: Force d'intervention destinée à stopper l'aggravation d'une crise, puis à transmettre le relais à une force de stabilisation. <i>Voir aussi</i>: stratégie de stabilisation. <i>Équivalent étranger</i>: bridging force.</p> | <p>force de transition <i>Domaine</i>: DÉFENSE-RELATIONS INTERNATIONALES. <i>Définition</i>: Force d'intervention destinée à stopper l'aggravation d'une crise, puis à transmettre le relais la gestion militaire à une force de stabilisation. <i>Voir aussi</i>: stratégie de stabilisation. <i>Équivalent étranger</i>: bridging force.</p> | <p>Avis réservé. [1] Un terme comme « force d'intervention transitoire » ne rendrait-il pas mieux compte de la notion ? En ce cas, « force de transition » pourrait être maintenu comme synonyme. [2] <i>Définition</i>: Ne pourrait-on dire « enrayer » plutôt que « stopper » ?</p> | <p>[1] Maintien du terme adopté par la Commission d'enrichissement et ajout d'une note : <i>Note</i>: On trouve aussi le terme « force d'intervention transitoire ». [2] Accord avec la proposition de l'Académie française Proposition du groupe de travail : Accord, sous réserve de mentionner « force d'intervention transitoire » en synonyme.</p> |
| 19/01/16 | 20/04/16 | 06/06/16 | 17/07/16 |
| <p>atelier collaboratif <i>Domaine</i>: RECHERCHE-INDUSTRIE. <i>Définition</i>: Lieu ouvert, destiné au prototypage rapide, qui utilise les ressources intellectuelles et matérielles mises en commun pour faciliter l'innovation et le processus de création et de fabrication d'objets. <i>Voir aussi</i>: protocole de recherche participative. <i>Équivalent étranger</i>: fablab, fabrication laboratory.</p> | <p>atelier collaboratif <i>Forme développée</i>: atelier de fabrication collaboratif. <i>Domaine</i>: RECHERCHE-INDUSTRIE. <i>Définition</i>: Lieu ouvert, destiné au prototypage rapide, qui utilise les ressources intellectuelles et matérielles sont mises en commun pour faciliter l'innovation et le processus de création et de fabrication d'objets. <i>Voir aussi</i>: protocole de recherche participative. <i>Équivalent étranger</i>: fablab, fabrication laboratory.</p> | <p>Avis favorable. <i>Définition</i>: Proposition: « Lieu ouvert à tous, dans lequel des ressources intellectuelles et matérielles sont mises en commun pour faciliter l'innovation et le processus de création et de fabrication de prototypes. »</p> | <p>Accord avec la proposition de définition.</p> |

| PROPOSITION INITIALE DU GROUPE D'EXPERTS | PROPOSITION DE LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE | REMARQUES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE | RÉPONSE DU GROUPE D'EXPERTS AUX REMARQUES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE |
|--|--|--|--|
| 12/10/15 remarquage , n. m. <i>Domaine</i> : AUTOMOBILE. <i>Définition</i> : Pratique commerciale consistant à proposer sous une marque différente un véhicule existant. <i>Voir aussi</i> : multimarquage. <i>Équivalent étranger</i> : rebadging. | 16/12/15 remarquage , n. m. <i>Domaine</i> : AUTOMOBILE-ENTREPRISE. <i>Définition</i> : Pratique commerciale consistant à proposer commercialiser sous une marque différente un véhicule déjà existant. <i>Voir aussi</i> : multimarquage. <i>Équivalent étranger</i> : badge engineering, rebadging. | 18/01/16 Avis réservé. [1] <i>Définition</i> : Le lecteur comprendra-t-il bien l'intérêt du marquage si on ne précise pas que, comme dans le cas du multimarquage, cette opération s'accompagne de quelques modifications d'aspect, qui peuvent entraîner un gain considérable à la vente? [2] Proposition: « ... un véhicule proposé jusqu'alors à la vente sous une autre marque ». | 16/02/16 [1] Contrairement au « multimarquage », la plupart du temps, il n'y a aucune modification esthétique majeure entre les véhicules considérés. À titre d'exemple, la Logan Dacia est vendue en Inde sous la marque Renault, et seuls les emblèmes diffèrent. [2] Accord sur la nouvelle formulation proposée. |
| 08/10/15 – 21/10/15 biosourcé , -e, adj. <i>Domaine</i> : MATÉRIAUX-ENVIRONNEMENT. <i>Définition</i> : Se dit d'un produit ou d'un matériau fabriqué à partir de matières biologiques. <i>Note</i> : Les matières biologiques font généralement l'objet d'un ou de plusieurs traitements physiques, chimiques ou biologiques. <i>Voir aussi</i> : biocarburant, bioplastique. <i>Équivalent étranger</i> : bio-based (GB), biobased (EU). | 17/02/16 – 16/03/16 biosourcé , -e, adj. <i>Domaine</i> : MATÉRIAUX-ENVIRONNEMENT. <i>Définition</i> : Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologiques. <i>Note</i> : 1. Les matières d'origine biologiques font généralement l'objet d'un ou de plusieurs traitements physiques, chimiques ou biologiques au cours du processus de fabrication. 2. On parle, par exemple, de « plastique biosourcé », de « matériau de construction biosourcé », ou encore de la « teneur biosourcée » d'un produit. <i>Voir aussi</i> : biocarburant, bioplastique. <i>Équivalent étranger</i> : bio-based (GB), biobased (EU). | 30/05/16 Avis réservé. [1] Bien qu'utilisé par le législateur, le terme « biosourcé » n'étant morphologiquement pas tout à fait satisfaisant, ne pourrait-on lui adjoindre un synonyme tel que « biogénéré » ? [2] <i>Note</i> 2: La locution « teneur biosourcée » étant par trop elliptique, ne pourrait-on reformuler la note en disant: « On parle notamment de plastique ou de matériau de construction biosourcé, voire de teneur en matière biosourcée d'un produit. »? | 18/07/16 ¹ et 19/07/16 ² [1] Les deux collèges préfèrent ne pas mentionner le terme « biogénéré », qui ne connaît pas d'usage et qui pourrait être mal interprété car ambigu (produit généré par le vivant). [2] Accord avec la reformulation plus précise et nuancée de la note 2, en la complétant comme suit: <i>Note</i> : On parle, par exemple, notamment de « plastique biosourcé », ou de « matériau de construction biosourcé », ou encore voire de la « teneur en matière biosourcée » d'un produit. |

1 Groupe d'experts Environnement et Développement durable

2 Groupe d'experts Chimie et Matériaux

B.1 : Étapes du processus d'enrichissement – Extrait du *Guide des bonnes pratiques*

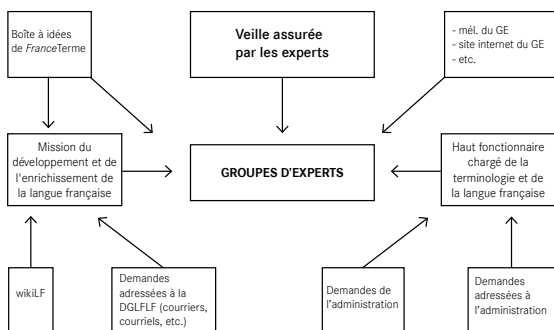
LES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ENRICHISSEMENT

ASSURER LA VEILLE TERMINOLOGIQUE

Il s'agit de repérer, dans les domaines de compétence des groupes d'experts, les réalités nouvelles qui ont déjà une désignation en français et qu'il convient de définir, et les termes étrangers utilisés pour exprimer des notions nouvelles qui n'ont pas encore de désignation en français. **Ce sont les experts qui mènent l'activité de veille** à partir de leurs propres réseaux, de programmes d'action et de recherche internationaux ou de corpus spécialisés comme la presse professionnelle, les banques de données, les publications scientifiques, etc.

Les suggestions de termes faites par les internautes via la Boîte à idées de FranceTerme ou le wikiLF, ainsi que les demandes que l'administration de tutelle transmet au haut fonctionnaire alimentent également le programme de travail des groupes d'experts.

VEILLE ET ALIMENTATION DES GROUPES D'EXPERTS



👍 Les groupes d'experts adressent directement leurs demandes d'information aux correspondants francophones, à leurs correspondants de l'AFNOR et des laboratoires universitaires lors des réunions auxquelles ils participent ou par courriel :

- en indiquant le délai de réponse souhaité,
- en regroupant les demandes autant que faire se peut,
- en précisant, en l'absence de définition, suffisamment le contexte pour faciliter les recherches.

👉 Voir dans le document *Coordonnées des responsables* le nom des correspondants de chaque groupe d'experts.

SE CONCERTE ENTRE GROUPES D'EXPERTS

Lorsqu'un terme relevant de plusieurs domaines de compétence relève d'autres groupes d'experts du dispositif d'enrichissement, un groupe peut :

- inviter à l'une des réunions des experts d'un autre groupe pour étudier conjointement la notion,
- décider de confier l'étude du terme à un autre groupe,
- demander à un autre groupe un avis sur une proposition qu'il envisage de transmettre à la Commission d'enrichissement,
- participer à un groupe ad hoc réuni à l'initiative du délégué général (voir page 8).

La Commission d'enrichissement, lorsqu'elle reçoit une liste proposée par un groupe d'experts, est également amenée à vérifier auprès d'autres groupes que certains termes et définitions à la frontière de plusieurs domaines de compétence satisfont pleinement l'ensemble des experts. La Mission du développement et de l'enrichissement de la langue de la DGLFLF soumet alors les propositions du groupe d'experts aux autres groupes concernés. Lorsqu'elle reçoit la réponse, la DGLFLF la communique au groupe d'experts concerné, en même temps que celle des autres instances consultées (le plus souvent dans le dossier de synthèse diffusé lors du 1^{er} examen de la liste par la Commission d'enrichissement).

CONSULTER LES PARTENAIRES

Les groupes d'experts enrichissent leur documentation en consultant les partenaires du dispositif : universitaires, francophones et organismes de normalisation.

Ils commandent une recherche documentaire aux **laboratoires universitaires** qui contribuent au dispositif. Le dossier documentaire apporte un éclairage indispensable au débat à chaque étape de la procédure d'élaboration d'un terme, au cours des réunions des groupes d'experts puis lors des séances de la Commission d'enrichissement.

Les laboratoires universitaires peuvent fournir les informations suivantes :

- des définitions ou des contextes définitoires (encyclopédies, glossaires scientifiques, bases de données terminologiques, extraits de revues ou de sites scientifiques et techniques...) en français, et en anglais lorsque les informations font défaut en français.
- des chiffrages d'occurrences datés pour les termes français et les termes anglais. Il est essentiel de pouvoir comparer les résultats (par exemple : le synonyme proposé est 10 fois plus répandu que le terme principal, on ne rencontre pas le terme anglais dans les pages francophones, etc.).
- si le domaine s'y prête, des schémas ou des illustrations.
- le cas échéant, des attestations qui peuvent être utiles lorsque l'on ne dispose pas de définitions ou de contextes explicatifs, ou lorsque la catégorie grammaticale du terme est difficile à déterminer...
- un résumé explicatif mettant l'accent sur les éléments d'information les plus utiles.

Les groupes d'experts consultent les **organismes de politique linguistique des pays francophones** (Bureau de la traduction au Canada, Communauté française en Belgique, OQLF au Québec...), et posent des questions précises sur des termes en s'adressant directement aux correspondants et interlocuteurs dans ces organismes.

Ils s'adressent aux représentants des **organismes de normalisation** partenaires – l'AFNOR principalement – de manière à repérer les termes déjà définis dans des normes ou faisant l'objet de travaux de normalisation car il importe d'harmoniser autant que possible les termes et les définitions entre le dispositif et les organismes de normalisation.

👍 À cet égard, la Commission d'enrichissement estime que rien ne s'oppose à ce que les définitions publiées au *Journal officiel* s'écartent, dans leur formulation, des définitions exhaustives à caractère technique contenues dans les normes, le public visé et les besoins étant profondément différents (voir page 27).

ORGANISER LE TRAVAIL D'UNE RÉUNION À L'AUTRE

L'étude des termes repose en grande partie sur des réunions offrant l'occasion d'exposer les résultats des travaux et de confronter oralement les points de vue afin de s'arrêter sur un consensus.

À la fin de chaque réunion, les experts veillent à :

- établir le programme de la réunion suivante en identifiant les termes à étudier.
- désigner des rapporteurs pour les termes mis à l'ordre du jour et, en tant que de besoin, constituer des groupes de travail ad hoc pour avancer sur certains termes ou groupes de termes.
- demander aux laboratoires universitaires – CRTT et LDI – des recherches documentaires sur certains termes, voire sur l'ensemble de ceux à l'ordre du jour (voir page 12).
- interroger les représentants désignés par l'AFNOR pour certains termes techniques susceptibles de figurer dans des normes (voir page 12).
- identifier les spécialistes ou les organismes extérieurs au groupe d'experts susceptibles d'apporter un éclairage sur une notion, voire de contribuer au débat, et, autant que faire se peut, les inviter à une séance du groupe pour qu'ils puissent exposer leur point de vue à l'ensemble des experts.
- identifier les notions pour lesquelles la consultation d'un autre groupe d'experts est utile, voire indispensable.
- interroger directement les partenaires québécois et canadiens, en particulier lorsque le Grand dictionnaire terminologique et la base Termium Plus ne proposent pas de solution pour des notions qui tendent à se répandre rapidement (voir page 12).
- recourir à une campagne dans le wikiLF dans le cas de notions relevant du « grand public » pour lesquelles un groupe d'experts dispose d'une définition suffisamment aboutie, mais dont il est difficile de choisir, voire de trouver un terme français.

ÉLABORER UNE FICHE TERMINOLOGIQUE

Fiche type

Les rubriques **grisées** doivent nécessairement figurer sur la fiche.

radio-identifiant, n.m.

Abréviation: RID.

Domaine: Télécommunications / Radiocommunications.

Synonyme: radio-étiquette, n.f.

Définition: Dispositif électronique, porté par une personne ou un animal ou fixé sur un véhicule ou un objet, qui transmet par radiofréquence des informations préenregistrées à un lecteur qui l'interroge.

Note: Le radio-identifiant permet l'identification et le suivi à distance.

Voir aussi: radio-identifiant actif, radio-identifiant passif, radio-identification.

Équivalent étranger: radio frequency identification tag, RFID tag.

Attention: Cette publication annule et remplace celle du terme « étiquette radio » au *Journal officiel* du...

Définition: Une seule phrase, à l'indicatif présent; elle doit, en principe, pouvoir se substituer au terme à l'intérieur d'un texte.

Voir aussi: Il s'agit de renvois à des notions voisines ou associées. Ils sont classés par ordre alphabétique.

Attention: Rubrique à ajouter lorsqu'une publication en remplace une autre.

Domaine et Sous-domaine: On sépare deux domaines ou deux sous-domaines par un trait d'union (-). On sépare un domaine d'un sous-domaine par une barre oblique (/).

Note: Elle doit être aussi brève que possible. Elle est rédigée à l'indicatif présent; elle donne un complément d'information qui n'est pas indispensable à la définition mais apporte une précision utile à la compréhension.

Équivalent étranger: Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. Ils sont classés par ordre alphabétique.

RÉPONDRE À UNE QUESTION DE TRADUCTION PAR UNE RECOMMANDATION D'USAGE

Occasionnellement, la Commission d'enrichissement publie une recommandation à caractère général lorsqu'un même terme étranger a tendance à se répandre dans différents domaines alors qu'il existe déjà un ou plusieurs termes français parfaitement explicites permettant d'exprimer toutes les nuances nécessaires dans des contextes précis. Plutôt que de retenir une formulation unique, peu intelligible, il est recommandé d'apporter des solutions au cas par cas, en privilégiant la clarté et la précision et en faisant appel aux ressources lexicales existantes.

Les projets de recommandation d'usage proposés par les groupes d'experts sont d'abord examinés par le groupe restreint de la Commission d'enrichissement (voir page 6).

Recommandation sur les équivalents français à donner au mot *flyer* (*Journal officiel* du 3 février 2011)

La vogue du mot anglais *flyer* pour désigner ce qui est littéralement une « feuille volante » est un exemple parmi d'autres d'une méconnaissance des possibilités de la langue française. Il est employé à seule fin de donner un air de nouveauté à une technique publicitaire des plus anciennes. En effet, distribuée de la main à la main à l'entrée des théâtres ou des magasins, glissée dans les boîtes aux lettres ou posée en pile sur un comptoir, une simple feuille de papier reste, à l'ère de l'internet et de la téléphonie mobile, un moyen simple et efficace pour diffuser une information et appeler l'attention du public.

Ainsi, une annonce peut avoir des supports divers, désignés par des mots différents, du plus général - *feuille*, *feuille imprimée* - au plus précis : *dépliant*, *papillon* ou *brochure*, si l'on s'en tient à la forme du document, *coupon*, *prospectus*, *tract*, *invitation* ou *programme*, si l'on s'attache à son contenu, qu'il soit commercial, politique ou culturel.

Le lexique offrant une large gamme de mots évocateurs, la Commission générale recommande de ne pas s'en tenir à un mot unique et de puiser sans réserve dans les ressources de la langue française.

☞ Voir dans *FranceTerme* les recommandations d'usage publiées au *Journal officiel* sur les équivalents français des mots *beach*, *coach*, *e-*, *euro*, *flyer*, *fooding*, *gender*, *live*, *pitch*, *podcasting*, *s'miles*, *street*, *travel retail*...

TRANSMETTRE UNE LISTE DE TERMES À LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT

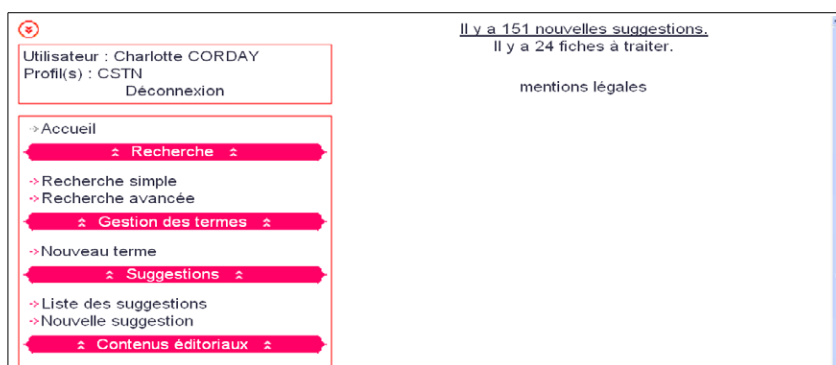
Au moment de transmettre une liste de fiches terminologiques, les groupes d'experts peuvent appliquer quelques bonnes pratiques (formulées par Monsieur Marc Fumaroli, Président de la Commission générale, dans une lettre datée du 21 octobre 2010).

- ☞ établir des listes d'une longueur raisonnable. Une liste comportant 30 termes environ semble la mieux adaptée à la durée et au rythme des séances.
- ☞ ajouter en tant que de besoin, sans pour autant alourdir excessivement les fiches, des explications susceptibles d'éclairer la réflexion de la Commission d'enrichissement, mais qui ne sont pas destinées à être intégrées dans la fiche elle-même. À cet égard, une illustration, une précision à caractère historique... peuvent être très utiles.
- ☞ procéder obligatoirement en séance à une relecture et une validation de chaque liste par le groupe d'experts, avant tout envoi à la Commission d'enrichissement, cela afin de lever toute incertitude sur les fiches et de garantir le consensus au sein du groupe d'experts.
- ☞ attendre l'achèvement de la procédure relative à la liste précédente avant d'adresser une nouvelle liste à la Commission d'enrichissement, cela afin d'éviter toute interférence entre les listes.
- ⚠ s'abstenir de soumettre à la Commission d'enrichissement des mots du langage courant, ou, à l'inverse, des termes à caractère purement réglementaire qui relèvent de la compétence du ministère concerné mais pas de l'enrichissement de la langue.

5. Les suggestions

5.1. Consulter les suggestions

En accédant à l'administration de *FranceTerme*, vous pouvez cliquer, dans le menu de gauche, sur « **Liste des suggestions** », ou, à droite, depuis la page d'accueil, sur le lien « **Il y a *nn* nouvelles suggestions.** »



Vous accédez alors à une liste récapitulative des suggestions concernant votre collègue. En cliquant sur le bouton rouge en haut à gauche (🔴), vous masquez le menu qui figure à gauche.

The screenshot shows the 'Gestion des suggestions' page. At the top, there is a title 'Gestion des suggestions' and a subtitle 'Liste des suggestions'. Below the title, there is a table of suggestions. The table has the following columns: 'Export', 'Date', 'Terme', 'Domaine', 'CSTN', 'État', 'Marquage', and 'Auteur'. The table contains 8 rows of suggestions. At the bottom of the table, there are three buttons: 'Exporter la sélection en XML', 'Exporter la sélection en CSV', and 'Exporter la sélection en RTF'. Below the buttons, there is a pagination bar: '[1] - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - Page suivante - Dernière page'.

| Export | Date | Terme | Domaine | CSTN | État | Marquage | Auteur |
|--------------------------|------------|--------------------------|---------------|------|---------------------|----------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 06/08/2014 | Selfie | Photographie | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | vletort@club-internet.fr |
| <input type="checkbox"/> | 28/07/2014 | Slow Media | Communication | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | |
| <input type="checkbox"/> | 05/07/2014 | Selfie | Loisirs | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | cyril_franchomme@hotmail.com |
| <input type="checkbox"/> | 20/06/2014 | selfie | Loisirs | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | efabiani@live.fr |
| <input type="checkbox"/> | 30/05/2014 | spoiler | Audiovisuel | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | julie.andreu@culture.gouv.fr |
| <input type="checkbox"/> | 27/05/2014 | free-to-play | Informatique | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | |
| <input type="checkbox"/> | 20/05/2014 | Micro-trottoir | Audiovisuel | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | lancelot.matthieu@gmail.com |
| <input type="checkbox"/> | 12/05/2014 | circassien, circassienne | Arts | CULT | Non Lue par le CSTN | Lue | mhhugon@hotmail.com |

Cette liste comporte les éléments :

- **Export** pour cocher les suggestions à exporter aux formats XML, CSV ou RTF. La case **Sélectionner tout** au-dessus ou au-dessous du tableau permet de sélectionner toutes les suggestions pour les exporter.
- **Date** de dépôt de la suggestion (tri possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)
- **Terme** (tri par ordre alphabétique possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)
- **Domaine** (tri possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)
- **CSTN** ou « collègue » (tri possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)
- **État** (tri possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)
- **Marquage** (état Lue ou Non lue par le CSTN). Les « experts » ne voient pas cet élément.
- **Auteur** (tri possible en cliquant sur ▼ ou sur ▲)

5.2. Traiter les suggestions

Pour voir l'intégralité d'une suggestion (notamment la définition ou le contexte et le commentaire proposés par l'internaute) ou pour la modifier, si vous disposez des droits (CSTN), cliquez sur le terme.

Gestion des suggestions
Modification d'une suggestion

Marquer comme lue

Terme (*) : Slow Media

Date suggestion : 28/07/2014

Equivalent étranger :

Auteur :

Domaine suggéré : Communication

Commission : CSTN Culture et Communication

Domaine (*) : Communication

Définition ou contexte (*) :
mouvement citoyen qui revendique la lenteur pour une consommation plus modérée et équilibrée des médias
En savoir plus sur <http://www.viuz.com/2013/06/10/manifeste-les-slow-medias-ou-leloge-de-la-lenteur/#qmEYVuiol6H2slph.99>

Commentaire :
Remarque DGLFLF :
- cf. <http://www.arte.tv/sites/fr/yourope/2014/03/21/slow-media/>
- on trouve aussi « slow journalisme » (cf. <http://buzzles.org/2014/04/30/le-slow-journalisme-a-le-vent-en-poupe/>)
- on trouve aussi « slow news movement » (cf. <http://www.telerama.fr/medias/une-presse-sans-pression-quand-le-journalisme-prend-son-temps.114850.php> -> « Slow Media [...] : un courant lent d'information, qualitative et non quantitative, en réaction à un monde toujours plus

Réinitialiser Refuser Enregistrer Historique Imprimer Fermer

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Pour valider les modifications apportées, cliquez sur le bouton **Enregistrer**. Le bouton **Réinitialiser** annule les modifications apportées si vous n'êtes pas satisfait.

Il vous suffit de cliquer sur le bouton **Marquer comme lue** pour la distinguer des autres suggestions restant à étudier. Il est possible de revenir à l'état antérieur en cliquant sur le bouton **Marquer comme non lue**.

Gestion des suggestions
Modification d'une suggestion

La suggestion a bien été marquée comme lue.

Marquer comme non lue Créer

Terme (*) : circassien, circassienne

Date suggestion : 12/05/2014

Pour transformer une suggestion « Lue » en fiche de votre programme de travail, cliquez sur le bouton **Créer**. Vous accédez alors à toutes les fonctions permettant de compléter la fiche.

Gestion des termes
Nouveau terme

Date de création : 07/08/2014

Commission (*) : CSTN Culture et Communication

Statut : Étude CGTN

Proposition

Terme : circassien, circassienne

Catégorie grammaticale : Choisir...

Niveau de langue : Choisir...

Origine géographique : Choisir...

Pour refuser une suggestion qui ne relève pas de votre domaine de compétence, cliquez sur le bouton **Refuser**. Lorsque vous validez la demande de confirmation, la suggestion est renvoyée à la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

B.3: Examen des termes - Extrait d'un dossier documentaire soumis à la Commission d'enrichissement

Terme proposé par le Collège Relations internationales dans le cadre de la procédure accélérée (21/06/16):

point d'enregistrement

Domaine: RELATIONS INTERNATIONALES-POLITIQUE.

Définition: Structure administrative mise en place pour identifier, enregistrer et orienter les nouveaux migrants en situation d'urgence.

Voir aussi: zone d'urgence migratoire.

Équivalent étranger: hotspot, processing centre.

Remarque de la DGLFLF (Mission du développement de la langue):

1. Sur la suggestion du département de la traduction du Ministère des affaires étrangères, le collège a préféré le terme « **point** » au terme « **centre** », « dans la mesure où le mot « point » permettrait de lever l'ambiguïté sur le fait que les *hotspots* ne sont pas nécessairement des infrastructures d'accueil mais peuvent constituer uniquement des lieux d'orientation.
2. En raison de l'évolution de la situation politique (UE et Turquie), le collège a fait choix d'un terme neutre, et n'a pas retenu le terme « accueil », qui ne correspond pas forcément (et de moins en moins) à la situation sur le terrain.
3. L'équivalent étranger *processing centre* a été ajouté dans la mesure où il est de plus en plus accolé au terme *hotspot* (de manière à expliciter ce dernier), dans les sources anglophones.
4. Ne pourrait-on ajouter un renvoi au terme « guichet unique »?

Rappel de la publication au *Journal officiel* :

guichet unique

Domaine: RELATIONS INTERNATIONALES-DROIT.

Définition: Point d'entrée administratif d'un État ou d'un territoire, où les migrants ont la possibilité et les demandeurs d'asile l'obligation d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Équivalent étranger: one stop-one shop, one stop shop.

Journal officiel du 04/03/2012. Collège Relations internationales.

Direction générale de la Traduction de la Commission européenne (06/03/16) :

Position actuelle du département de langue française de la DGT (adoptée en octobre 2015): Ayant observé un glissement du sens de *hotspot*, qui désigne tantôt des structures précises (bâtiment) tantôt des zones géographiques, le département de langue française a arrêté pour le moment les deux traductions suivantes : **centre de crise et zone de crise**.

Justification: Ces termes présentent l'intérêt de conserver les notions d'urgence et de problème (*hot / crise*) et sont suffisamment génériques pour s'adapter aux différentes réalités (*spot / bâtiment ou zone par ex.*). En effet, le terme anglais n'est pas particulièrement précis, ce qui a permis le glissement de sens décrit plus haut. En optant pour des traductions trop précises (descriptives du type « centre de recensement et d'enregistrement »), on se heurte à des difficultés liées à la polysémie du terme anglais. Le parallélisme entre « zone de crise » et « centre de crise » permet de faire le rapprochement entre les deux notions couvertes par le mot *hotspot*.

Un terme politiquement sensible: Nos collègues du Conseil (organe politique de l'Union européenne) nous ont indiqué que les États membres avaient sciemment choisi le terme **hotspot** pour désigner ces centres, d'une part parce que l'évolution de ces structures étant floue, ils préféraient un terme vague, d'autre part parce qu'ils ne voulaient pas (pour des raisons politiques sans doute) employer le terme **reception centre (centre d'accueil)**. Enfin, les pays concernés au premier chef par l'afflux de migrants sur leur sol ne souhaitent pas que les traductions de **hotspots** utilisent l'équivalent de « crise » ou de « critique ».

Proposition d'équivalents: Il importe selon nous de ne pas opter pour un équivalent trop précis car la fonction de ces **hotspots** est sans doute appelée à évoluer. Un équivalent trop précis risquerait alors de ne plus convenir. De plus, un équivalent trop long risquerait de ne pas s'implanter.
centre d'urgence migratoire: l'ajout de l'adjectif permet de préciser le terme.

centre d'enregistrement: nous avons observé dernièrement une diffusion assez large du terme « centre d'enregistrement » (et ses variantes) dans les médias francophones [Voir la recherche documentaire ci-dessous].
centre d'accueil: terme écarté par nos services en raison de la connotation positive du mot accueil et de l'apparente réticence des États membres à employer ce terme (peut-être en raison de sa connotation positive, justement, ou dans un souci d'éviter de les différencier des centres d'accueil de migrants qui existent en dehors des **hotspots**).

Conclusion provisoire: Le terme « **centre d'enregistrement** » nous semble être une piste de travail intéressante car il constitue un équivalent français acceptable dans la mesure où il nous apparaît difficile de trouver un terme pratique (concis et compréhensible) qui couvre toutes les fonctions de ces centres (premier accueil, enregistrement, orientation vers une procédure, voire rétention). [...]

Division des relations internationales de la Direction centrale de la police judiciaire (05/04/16) :

En ce qui concerne le terme **hotspot**, il est difficile de donner une traduction figée car selon le contexte, ce terme a plusieurs sens [...]. Voici les traductions proposées: **centre d'enregistrement**; zone sensible; point/centre névralgique (quand il s'agit par exemple de trafic de personnes/de stupéfiants).

Service de traduction d'Interpol (05/04/16) :

Pour **hotspot**, les [traductions les] plus courantes (dans des contextes différents) sont les suivantes: **centre d'enregistrement**; zone sensible; foyer de violence.

Service de traduction de l'OTAN (11/04/16) :

[Nous constatons] qu'il [n'existe] pas encore dans nos outils de terminologie habituels d'équivalents officiels pour ces [...] termes, du moins pas dans leurs nouvelles acceptions [...] Pour **hotspots**, on trouve [dans la mémoire de traduction] très peu d'occurrences et outre le sens de « point chaud », « zone de tension », « foyer d'instabilité », [on] trouve, dans le contexte de la crise migratoire, [le terme] « point d'accès »... sans doute pas assez précis. Cela montre bien la difficulté de traduire ces notions qui [...] n'ont pas peut-être encore fait l'objet d'une réflexion aussi poussée ici. »

Recherche documentaire :
Contextes dans l'internet (avec Google par la DGLFLF le 06/05/16)

| TERME | PAGES | NOMBRE D'OCCURRENCES AFFICHÉ |
|--|-------------|------------------------------|
| points d'enregistrement + <i>hotspots</i> | en français | 14 |
| | France | 16 |
| centres d'enregistrement + <i>hotspots</i> | en français | 5 300 |
| | France | 2 330 |
| centres d'enregistrement et d'identification + <i>hotspots</i> | en français | 621 |
| | France | 308 |
| centres d'accueil et de tri + <i>hotspots</i> | en français | 1 290 |
| | France | 672 |
| centres d'accueil et d'identification + <i>hotspots</i> | en français | 1 110 |
| | France | 534 |
| centres d'accueil + <i>hotspots</i> | en français | 7 680 |
| | France | 3 640 |
| <i>processing centres</i> + <i>hotspots</i> | internet | 2 660 |
| | en français | 363 |

- **Commission européenne**

Questions & Answers: A coordinated EU approach for temporary internal border controls, Brussels, 4 May 2016

What progress has been made by Greece since the Schengen Evaluation?

[...] *The substantial reduction in the flow of irregular migrants and asylum seekers to Greece, together with the support provided by EU Agencies and other Member States in the **hotspots**, has enabled Greece to significantly improve the registration of newly arriving irregular migrants and asylum seekers. The sustainability of the substantial reduction in the migratory flow needs to be confirmed. [...] With the support of the respective EU agencies (Frontex and EASO), both in terms of equipment and human resources, the registration process of irregular migrants on the Greek islands and at the land border with Turkey has improved significantly. Arriving irregular migrants are fully **identified, fingerprinted and registered** into the EU fingerprint database, Eurodac.*
[\[http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-1628_en.htm\]](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-16-1628_en.htm)

- **Sénat**

L'Europe à l'épreuve de la crise des migrants : la mise en oeuvre de la « relocalisation » des demandeurs d'asile et des *hotspots*, 24 février 2016, Rapport d'information n° 422 (2015-2016) de M. François-Noël BUFFET, fait au nom de la commission des lois

LE DISPOSITIF DES **HOTSPOTS**

Proposé par la Commission européenne dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration de mai 2015, le dispositif des **hotspots** vise à apporter une assistance aux États membres exposés, en première ligne, à des pressions migratoires extraordinaires aux frontières extérieures de l'espace Schengen.

1. Les missions des **hotspots**

Des agents de Frontex⁷, d'Europol⁸ et d'Eurojust⁹ apportent leur soutien aux autorités de l'État membre concerné afin de l'aider à remplir ses obligations en matière :

- d'identification,
- d'enregistrement (prise d'empreintes digitales, photographie),
- d'orientation soit vers la demande d'asile, soit vers le retour.

Le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (UNHCR) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) assurent l'information en vue de l'asile et Europol prend en charge la lutte contre les passeurs.

Ces **hotspots** ne sont donc que des centres de passage, qui ne comportent d'ailleurs que très peu de places d'hébergement. [...]
[\[http://www.senat.fr/rap/r15-422/r15-422_mono.html#toc22\]](http://www.senat.fr/rap/r15-422/r15-422_mono.html#toc22)

C.1 : Calendrier général au 31 décembre 2016

| LISTES | Collège → CLEF | CELF → PARTENAIRES | CELF → 1 ^{er} examen | CELF → AF | AF → CELF | CELF → Collège | Collège → CELF | CELF → 2 nd examen | CELF → AF | AF → CELF | CELF → ministre | ministre → CELF | CELF → JO | Publication au JO (au Boen) |
|--|----------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------------------|
| AGRICULTURE ET PÊCHE | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 ^e liste | 11/07/16 | 29/07/16 | 26/10/16 | 09/11/16 | 30/11/16 | 13/12/16 | 07/02/17 | 15/03/17 | 23/03/17 | 06/04/17 | | | | |
| AMÉNAGEMENT, HABITAT ET MOBILITÉS | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 ^e liste | 31/05/16 | 12/07/16 | 26/10/16 | 09/11/16 | 13/01/17 | 24/01/17 | 17/03/17 | 12/04/17 | | | | | | |
| AUTOMOBILE | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 ^e liste | 12/10/15 | 27/10/15 | 16/12/15 | 23/12/15 | 18/01/16 | 02/02/16 | 16/02/16 | 16/03/16 | 23/03/16 | 12/04/16 | 19/04/16 | | 11/06/16 | (14/07/16) |
| BIOLOGIE | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 ^e liste | 17/10/14 | | 08/04/15 | 16/04/15 | 03/07/15 | 17/07/15 | 30/09/15 | 21/10/15 | 04/11/15 | 13/11/15 | 01/12/15 | 19/01/16 | 08/01/16 | 31/01/16 |
| 8 ^e liste | 01/10/15 05/10/15 | 15/10/15 | 16/12/15 20/01/16 | 01/02/16 | 26/04/16 | 09/05/16 | 13/06/16 | 06/07/16 | 07/07/16 | 11/07/16 | 28/07/16 | | 02/09/16 | (10/03/16) (17/11/16) |
| 9 ^e liste | 13/06/16 | 29/06/16 | 23/11/16 | 05/12/16 | 08/02/17 | 16/02/17 | 28/02/17 | 15/03/17 | 23/03/17 | 06/04/17 | | | | |
| 10 ^e liste | 27/01/17 15/03/17 | 20/04/17 | 07/06/17 | | | | | | | | | | | |
| CHIMIE ET MATÉRIAUX | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 ^e liste, Chimie et Matériaux | 30/09/16 | 26/10/16 | 14/12/16 | 30/12/16 | 24/02/17 | 03/03/17 | 10/03/17 | 12/04/17 | | | | | | |
| Matériaux : métallurgie | | | | | | | | | | | | | | |
| Matériaux | 05/03/15 | 18/03/15 | 03/06/15 24/06/15 | 30/06/15 | 15/10/15 | 03/11/15 | 11/12/15 | 20/01/16 | 01/02/16 | 18/02/16 | 29/02/16 | | 05/04/16 | (14/07/16) |
| Matériaux | 08/10/15 21/10/15 | | 17/02/16 16/03/16 | 23/03/16 | 30/05/16 | 06/06/16 | 19/07/16 | 28/09/16 | 05/10/16 | 12/10/16 | 19/10/16 | | 28/11/16 | 22/12/16 |
| CULTURE ET MÉDIAS | | | | | | | | | | | | | | |
| 8 ^e liste | 06/04/16 | 27/04/16 | 28/09/16 | 05/10/16 | 07/11/16 21/11/16 | 25/11/16 | 21/12/16 | 18/01/17 | 26/01/17 | 07/02/17 | 14/02/17 | | 17/03/17 | 08/04/17 |
| DÉFENSE | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 ^e liste | 19/01/16 | 08/02/16 | 16/03/16 | 23/03/16 | 03/05/16 | 10/05/16 | 16/05/16 | 06/07/16 | 07/07/16 | 11/07/16 | 19/07/16 | | 17/08/16 | 20/09/16 |
| 8 ^e liste | 03/02/17 | 07/02/17 | 15/03/17 | 23/03/17 | | | | | | | | | | |
| DROIT ET JUSTICE | | | | | | | | | | | | | | |
| ÉCONOMIE ET FINANCES | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 ^e liste | 17/07/15 | | 23/09/15 18/11/15 | 01/12/15 | 15/03/16 | 21/03/16 | 21/04/16 | 18/05/16 | 27/05/16 | 06/06/16 | 08/06/16 | | 06/07/16 | 05/08/16 |
| 25 ^e liste | 27/10/16 | 13/12/16 | 15/02/17 10/05/17 | 20/02/17 | | | | | | | | | | |
| ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 ^e liste | 19/01/16 | 08/02/16 | 20/04/16 | 25/04/16 | 06/06/16 | 10/06/16 | 17/07/16 | 28/09/16 | 05/10/16 | 12/10/16 | 20/10/16 | | 07/12/16 | 10/01/17 |

→ 1^{er} transmission

⇒ 2nd transmission

Ligne colorée = Liste publiée

jjj/mm/aa date prévue pour l'examen

■ rectificatif

* date de réception

** pas de 2nd examen

° visa

| LISTES | Collège → CLEF | CELF → PARTENAIRES | CELF 1 ^{er} examen | CELF → AF | CELF → AF | AF → CELF | CELF → Collège | Collège ⇒ CELF | CELF 2 nd examen | CELF ⇒ AF | AF ⇒ CELF | CELF → ministre | ministre → CELF | CELF → JO | Publication au JO (au Boen) |
|---|----------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------------|
| ÉNERGIE NUCLÉAIRE | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 ^e liste | 26/05/15 | 17/04/15 | 24/06/15 | 30/06/15 | 06/10/15 | 28/10/15 | 28/10/15 | 07/12/15 | 20/01/16 | 01/02/16 | 18/02/16 | 29/02/16 | 17/03/16 | 29/03/16 | 23/04/16 (26/05/16) |
| 14 ^e liste (1 ^{er} et 2 ^e parties) | 08/07/16 | 09/08/16 | 23/11/16 | 05/12/16 | 24/03/17 | | | | | | | | | | |
| | | 09/08/16 | 18/01/17 | 31/01/17 | | | | | | | | | | | |
| ÉNERGIE FOSSILES | | | | | | | | | | | | | | | |
| ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 ^e liste | 16/02/16 | 19/02/16 | 20/04/16 | 25/04/16 | 16/06/16 | 22/06/16 | 22/06/16 | 19/07/16 | 28/09/16 | 05/10/16 | 28/10/16 | 09/11/16 | 12/12/16 | 15/01/17 (16/02/17) | |
| INFORMATIQUE | | | | | | | | | | | | | | | |
| 10 ^e liste | 22/01/16 | 25/02/16 | 20/04/16 | 05/10/16 | 21/11/16 | 07/12/16 | 07/12/16 | 20/01/17 | 15/02/17 | 20/02/17 | 20/03/17 | 05/04/17 | | | |
| | | 09/07/16 | 06/07/16 | 28/09/16 | | | | | | | | | | | |
| 11 ^e liste | 02/08/16 | 11/08/16 | 26/10/16 | 05/12/16 | 27/01/17 | 07/02/17 | 07/02/17 | | | | | | | | |
| | | | 23/11/16 | | | | | | | | | | | | |
| RELATIONS INTERNATIONALES | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 ^e liste | 07/07/15 | | 21/10/15 | 04/11/15 | 30/11/15 | 02/12/15 | 02/12/15 | 21/01/16 | 17/02/16 | 29/02/16 | 04/03/16 | 11/03/16 | 13/04/16 | 07/05/16 (14/07/16) | |
| 8 ^e liste | 16/12/16 | 23/01/17 | 15/03/17 | 23/03/17 | | | | | | | | | | | |
| SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 ^e liste | 09/02/15 | 12/12/14 | 11/03/15 | 16/04/15 | 01/07/15 | 17/07/15 | 17/07/15 | 30/11/15 | 16/12/15 | 23/12/15 | 18/01/15 | 01/02/16 | 03/03/16 | 06/04/16 (19/05/16) | |
| | | | 08/04/15 | | | | | | | | | | | | |
| 5 ^e liste | 15/03/16 | 06/04/16 | 18/05/16 | 27/05/16 | 11/07/16 | 27/07/16 | 27/07/16 | 26/09/16 | 26/10/16 | 09/11/16 | 21/11/16 | 13/01/17 | 17/02/17 | 04/03/17 (06/04/17) | |
| SPATIOLOGIE | | | | | | | | | | | | | | | |
| 9 ^e liste | 17/09/16 | 11/10/16 | 14/12/16 | 30/12/16 | 17/02/17 | 27/02/17 | 27/02/17 | 21/03/17 | 12/04/17 | | | | | | |
| SPORT | | | | | | | | | | | | | | | |
| 11 ^e liste | 12/10/16 | 24/11/16 | 18/01/17 | 26/01/17 | 06/04/17 | | | | | | | | | | |
| TELECOMMUNICATIONS | | | | | | | | | | | | | | | |
| RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>low cost</i> | 27/10/16 | 13/12/16 | 10/05/17 | | | | | | | | | | | | |
| PROCÉDURE ACCELERÉE DE LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT | | | | | | | | | | | | | | | |
| 70 ^e liste | 04/06/15 | | 23/09/15 | 02/10/15 | 15/10/15 | 27/10/15 | 27/10/15 | 13/11/15 | 18/11/15 | 24/11/15 | 27/11/15 | 01/12/15 | 08/01/16 | 31/01/16 (10/03/16) | |
| 71 ^e liste ¹ | | | | | | | | 07/12/15 | 16/12/15 | 23/12/15 | 15/01/16 | 25/01/16 | 11/02/16 | 22/03/16 (19/05/16) | |
| 72 ^e liste | 21/06/16 | | 06/07/16 | 06/07/16 | 11/07/16 | 28/07/16 | 28/07/16 | 13/09/16 | 28/09/16 | 28/09/16 | 05/10/16 | 11/10/16 | 28/11/16 | 15/12/16 (19/01/17) | |

1 Terme « dossier du passager » issu de la 7^e liste du vocabulaire des affaires étrangères

→ 1^{re} transmission

⇒ 2nde transmission

Ligne colorée = Liste publiée

jj/mm/aa date prévue pour l'examen

■ rectificatif

* date de réception

** pas de 2nd examen

° visa

C.2 : Calendrier des réunions 2016

| COLLÈGE | JANVIER | FÉVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DÉCEMBRE |
|--|------------|-----------------------|------------|-------------|----------------------|------------|-----------|------------|--------------------|-----------------------|------------|
| Agriculture et Pêche | | | 4 à 10h | | | 17 à 10h | | 30 à 10h | | | |
| Aménagement, Habitat et Mobilités | 25 à 14h30 | | | 11 à 14h15 | | 20 à 14h15 | | | | 21 à 14h15 | |
| Automobile | | | 24 à 14h30 | | | 21 à 14h30 | | 20 à 14h30 | 12 à 10h | 22 à 14h30 | |
| Biologie | | | 22 à 9h | | | 13 à 9h | | 19 à 9h | | 14 à 9h | |
| Chimie et Matériaux | | | 24 à 9h30* | | | 14 à 9h30* | | 8 à 9h30* | | | 1 à 9h30* |
| Culture et Médias | 26 à 9h30 | | 22 à 9h30 | | 10 à 9h30 | | | | 25 à 9h30 | 29 à 9h30 | |
| Défense | 19 à 14h30 | | 15 à 14h30 | | | | | 27 à 14h30 | | 22 à 14h30 | |
| Droit et Justice | 12 à 10h | | 15 à 10h | | 24 à 10h | | 12 à 10h | 27 à 10h | | 22 à 10h | |
| Économie et Finances | 20 à 14h30 | | 23 à 14h30 | | | 9 à 14h30 | | 22 à 14h30 | | | 15 à 14h30 |
| GT 1 banque, assurance, marchés des capitaux | | | 10 à 14h | | 31 à 14h | | | 13 à 9h30* | | | |
| GT 2 économie politique | | | 21 à 9h30* | | 26 à 9h30* | 30 à 9h30* | | 13 à 9h30* | 13 à 9h45* | 30 à 9h45* | |
| GT 3 entreprises | 13 à 9h30* | | | | | | | 22 à 10h | | | |
| Éducation et Enseignement supérieur | 18 à 10h | 10 à 14h | 30 à 14h30 | | 10 à 10h | 28 à 10h | | | 21 à 10h | | 16 à 10h |
| Énergie nucléaire | | | | | 11 à 10h* | | | | | | |
| Énergies fossiles | | | | | | | | | | | |
| Environnement et Développement durable | 20 à 14h15 | | 10 à 14h30 | | 30 à 14h15 | 1 à 14h30 | | 29 à 14h30 | | | 8 à 14h30 |
| Environnement | | | 14 à 14h15 | | | | 5 à 14h15 | 22 à 14h15 | | 17 à 14h15 | |
| Informatique | | | | | 20 à 9h30 | | 8 à 9h30 | | 7 à 9h30 | | |
| Relations internationales | 11 à 15h | | 7 à 15h | | 2 à 15h | 21 à 15h | | 13 à 15h | | | 5 à 15h |
| Santé et Affaires sociales | 14 à 14h30 | | 10 à 14h30 | | 12 à 14h30 | 16 à 14h30 | | 8 à 14h30 | | 10 à 14h30 | |
| Spatio-logie | 19 à 9h30* | | 8 à 9h30* | | 17 à 9h30* | | 5 à 9h30* | 13 à 9h30* | | 29 à 9h30* | |
| Sport | 13 à 14h | | | | | 15 à 14h30 | | 14 à 14h30 | | | |
| Télécommunications | | | | | | 20 à 14h15 | | 26 à 14h15 | | 21 à 14h15 | |
| COMMISSION D'ENRICHISSEMENT | 20 à 9h45 | 17 à 9h45 | 16 à 9h45 | 20 à 9h45 | 18 à 9h45 | 15 à 9h30 | 6 à 9h45 | 28 à 9h45 | 26 à 9h45 | 23 à 9h45 | 14 à 9h45 |
| Groupe de travail | 13 à 9h30 | 3 à 9h30 24 à 9h30 | 30 à 9h30 | 27 à 9h30 | | | | 14 à 9h30 | 5 à 9h30 | 2 à 9h30 30 à 9h30 | |
| Groupe ad hoc | | | | | | 14 à 14h | 8 à 14h30 | | 11 à 14h30 | | |
| Coordination du dispositif d'enrichissement | | | | 13 à 9h30** | | | | | | 23 à 17h*** | 6 à 9h**** |
| COMITÉ DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES | | | | | | | | | | | |
| Toponymie | 29 à 14h30 | | | | | 13 à 14h30 | | | 10 à 15h | | |
| GT Valorisation | | | | | | 24 à 15h | | | 14 à 15h | | |
| GT Normalisation | | | | | | | | | | | |
| GT Documentation | 29 à 13h30 | | | | | | | | | | |
| NORMALISATION (X03A / TC37) | | | | | 30 à 10h 30 à 14h | | | | 6 à 10h 6 à 14h | | |
| X03A / TC37 -- SC1 | | | | | | | | | | | |
| NEOLOGIE (LES VILLEURS) | | | 14 à 10h* | | | | | | | 9 à 9h30* | |

* Collège dont les réunions sont tenues sur une journée.

La durée habituelle d'une réunion est d'une demi-journée (3h).

** 13 avril, réunion annuelle des responsables du dispositif d'enrichissement de la langue française

*** 23 novembre, réunion des hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française

**** 6 décembre, rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1600804K

I. – Termes et définitions

actinorhize, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Association symbiotique entre la racine d'une angiosperme arbustive ou buissonnante et un actinomycète, fixateur d'azote.

Note : L'actinorhize concerne en particulier certaines espèces de plantes vivant sur des sols pauvres en azote ; elle conduit alors à la formation de nodules.

Équivalent étranger : actinorhiza.

brassage d'exons

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Association spontanée et aléatoire d'exons issus de gènes préexistants, qui conduit à la formation naturelle d'un nouveau gène.

Note : Dans un gène formé par brassage d'exons, chaque exon code un des domaines de la protéine nouvellement produite.

Équivalent étranger : exon shuffle, exon shuffling.

exportine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine qui assure, au niveau d'un pore nucléaire, le passage, dans le cytoplasme, d'ARN, notamment messenger, et de protéines pourvues d'une séquence d'exportation nucléaire.

Voir aussi : ARN messenger, importine.

Équivalent étranger : exportin.

facteur de survie

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Molécule de signalisation extracellulaire qui empêche l'apoptose.

Voir aussi : molécule de signalisation.

Équivalent étranger : survival factor.

gène suppresseur de tumeur

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Synonyme : gène anti-oncogène.

Définition : Gène qui inhibe la prolifération et la différenciation des cellules.

Note : L'inactivation des deux allèles d'un gène suppresseur de tumeur contribue à la cancérisation des cellules.

Équivalent étranger : tumor suppressing gene.

homéose, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie du développement.

Définition : Anomalie du développement dans laquelle un organe est remplacé par un autre, de constitution normale, après mutation d'un homéogène.

Note : Le remplacement, chez une plante, d'une étamine par un pétale ou, chez la drosophile, des antennes par des pattes sont des exemples d'homéose.

Voir aussi : homéogène.

Équivalent étranger : homeosis.

importine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine du cytosol qui assure, au niveau d'un pore nucléaire, le transport vers l'intérieur du noyau de protéines pourvues d'une séquence d'importation nucléaire.

Voir aussi : exportine.

Équivalent étranger : importin.

morphogène, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire.

Définition : Substance qui se diffuse dans un milieu à partir d'une source et à laquelle les cellules répondent, à certaines valeurs seuils de concentration, en formant des structures particulières.

Équivalent étranger : morphogène.

néocentromère, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire.

Définition : Centromère secondaire qui, avant, pendant ou après la destruction d'un centromère originel, se forme spontanément dans une position nouvelle, le plus souvent dans une région dépourvue de séquences d'ADN répétées en tandem.

Voir aussi : séquences répétées en tandem.

Équivalent étranger : neocentromere.

noduline, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie végétale-Biochimie et Biologie moléculaire.

Définition : Protéine qui est synthétisée dans les nodules de certaines plantes en réponse à une infection par un microorganisme fixateur d'azote, et qui est impliquée dans le développement et le fonctionnement de ces nodules.

Note : Les nodulines sont notamment observées dans les associations d'une légumineuse et d'un rhizobium spécifique ; on en trouve également dans les actinorhizes.

Voir aussi : actinorhize.

Équivalent étranger : nodulin.

nucléoline, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Phosphoprotéine du nucléole, qui intervient dans la maturation des pré-ARN ribosomiaux et dans l'assemblage des sous-unités des ribosomes.

Équivalent étranger : nucleolin.

récepteur transmembranaire de fusion sélective

Forme abrégée : récepteur de fusion sélective.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine transmembranaire assurant la fusion d'une membrane donneuse avec une membrane cible.

Note :

1. Le récepteur transmembranaire de fusion sélective est localisé dans les membranes plasmiques, ainsi que dans les membranes des organites et des vésicules qui en dérivent.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « protéine *SNARE* », qui est déconseillée.

Voir aussi : récepteur transmembranaire.

Équivalent étranger : SNAP receptor, SNARE, soluble NSF attachment protein receptor.

réplication en cercle roulant

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : réplication par déroulement.

Définition : Mécanisme de réplication de certains acides nucléiques par lequel une molécule circulaire sert de matrice pour la synthèse d'un brin complémentaire linéaire, lequel sera dupliqué puis circularisé.

Note : Lors de la réplication en cercle roulant de l'ADN, les deux brins d'ADN ne sont pas répliqués simultanément, comme c'est habituellement le cas, mais successivement.

Voir aussi : ADN circulaire, géminivirus, héliatron, matrice.

Équivalent étranger : rolling-circle replication.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « cercle roulant » au *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

résistance systémique acquise

Abréviation : RSA.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Ensemble des phénomènes qui se produisent dans la plante entière après la réaction d'hypersensibilité, en réponse à une attaque parasitaire, et qui se manifestent notamment par l'activation de gènes de défense.

Voir aussi : phytoalexine, réaction d'hypersensibilité.

Équivalent étranger : systemic acquired resistance (SAR).

subtilisine, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéase, issue du *Bacillus subtilis*, rendue insensible à l'oxydation par mutagenèse afin d'en permettre la production industrielle dans des bactéries transgéniques.

Note : La subtilisine est notamment utilisée dans les lessives et comme agent de préstérilisation dans les hôpitaux.

Voir aussi : transgénèse.

Équivalent étranger : subtilisin.

test d'alimentarité

Domaine : Agriculture-Alimentation.

Définition : Évaluation, dans les conditions d'élevage, des effets d'un nouvel aliment sur la croissance et la santé d'animaux destinés à la consommation humaine.

Note :

1. Le test d'alimentarité est réalisé aux fins d'une autorisation de commercialisation de l'aliment évalué.
2. Les tests d'alimentarité sont en particulier effectués pour des aliments issus d'organismes génétiquement modifiés.

Équivalent étranger : alimentarity test.

viroïde, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie végétale-Virologie.

Définition : Agent infectieux sans capsid, formé d'un ARN simple brin circulaire se répliquant en cercle roulant, qui est responsable de graves maladies des plantes.

Note : Les viroïdes sont transmis de plante à plante par des moyens mécaniques ou par le pollen et les ovules.

Voir aussi : répllication en cercle roulant.

Équivalent étranger : viroid.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|---|---|
| actinorhiza. | Biologie/Biologie végétale. | actinorhize, n.f. |
| alimentarity test. | Agriculture-Alimentation. | test d'alimentarité. |
| exon shuffle, exon shuffling. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | brassage d'exons. |
| exportin. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | exportine, n.f. |
| homeosis. | Biologie/Biologie du développement. | homéose, n.f. |
| importin. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | importine, n.f. |
| morphogen. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | morphogène, n.m. |
| neocentromere. | Biologie/Biologie cellulaire. | néocentromère, n.m. |
| nodulin. | Biologie/Biologie végétale-Biochimie et biologie moléculaire. | noduline, n.f. |
| nucleolin. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | nucléoline, n.f. |
| rolling-circle replication. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | réplication en cercle roulant, répllication par déroulement. |
| SNAP receptor, SNARE, soluble NSF attachment protein receptor. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | récepteur transmembranaire de fusion sélective, récepteur de fusion sélective. |
| subtilisin. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | subtilisine, n.f. |
| survival factor. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | facteur de survie. |
| systemic acquired resistance (SAR). | Biologie/Biologie végétale. | résistance systémique acquise (RSA). |
| tumor suppressing gene. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | gène suppresseur de tumeur, gène anti-oncogène. |
| viroid. | Biologie/Biologie végétale-Virologie. | viroïde, n.m. |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|----------------------|-------------------------|
| (1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|--|
| actinorhize , n.f. | Biologie/Biologie végétale. | actinorhiza. |
| brassage d'exons . | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | exon shuffle, exon shuffling. |
| exportine , n.f. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | exportin. |
| facteur de survie . | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | survival factor. |
| gène suppresseur de tumeur, gène anti-oncogène . | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | tumor suppressing gene. |
| homéose , n.f. | Biologie/Biologie du développement. | homeosis. |
| importine , n.f. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | importin. |
| morphogène , n.m. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie cellulaire. | morphogen. |
| néocentromère , n.m. | Biologie/Biologie cellulaire. | neocentromere. |
| noduline , n.f. | Biologie/Biologie végétale-Biochimie et biologie moléculaire. | nodulin. |
| nucléoline , n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | nucleolin. |
| récepteur transmembranaire de fusion sélective, récepteur de fusion sélective . | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | SNAP receptor, SNARE, soluble NSF attachment protein receptor. |
| réplication en cercle roulant, réplication par déroulement . | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | rolling-circle replication. |
| résistance systémique acquise (RSA) . | Biologie/Biologie végétale. | systemic acquired resistance (SAR). |
| subtilisine , n.f. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | subtilisin. |
| test d'alimentarité . | Agriculture-Alimentation. | alimentary test. |
| viroïde , n.m. | Biologie/Biologie végétale-Virologie. | viroid. |
| (1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des télécommunications

NOR : CTNX1600797X

identité internationale d'abonnement mobile

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Synonyme : IMSI (langage professionnel).

Définition : Chaîne de chiffres identifiant une carte SIM par l'indicatif de pays du mobile, le code de réseau du mobile et le numéro d'identification d'abonnement mobile.

Note : Le terme « identité internationale d'abonnement mobile » a été normalisé par l'Union internationale des télécommunications dans la recommandation UIT-T E.212.

Voir aussi : carte SIM, intercepteur d'IMSI.

Équivalent étranger : international mobile subscriber identity (IMSI), international mobile subscription identity (IMSI).

intercepteur d'IMSI

Domaine : Télécommunications/Radiocommunications.

Définition : Appareil ou dispositif technique qui, simulant le fonctionnement d'une station de base de téléphonie mobile, capte et enregistre les identités internationales d'abonnement mobile des terminaux se trouvant à proximité avant de les transmettre à la station de base du réseau.

Note : L'intercepteur d'IMSI peut être complété par un dispositif d'enregistrement des données échangées entre les terminaux.

Voir aussi : identité internationale d'abonnement mobile, station de base.

Équivalent étranger : IMSI catcher.

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des relations internationales et des transports

NOR : CTNX1606086X

dossier du passager

Abréviation : DP.

Domaine : RELATIONS INTERNATIONALES-TRANSPORTS.

Définition : Dossier contenant les données personnelles d'un voyageur que recueillent les entreprises de transport lors de la délivrance de billets.

Équivalent étranger : passenger name record (PNR).

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de la santé (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1606543K

I. – Termes et définitions

accès hyperphagique

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Trouble du comportement qui consiste à manger une grande quantité d'aliments en très peu de temps.

Équivalent étranger : binge eating.

alcoolorexie, n.f.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Mode d'alcoolisation qui consiste, afin de ressentir l'ivresse plus rapidement, à réduire, voire à suspendre son alimentation.

Équivalent étranger : alcorexia, drunkorexia.

autopsie par imagerie

Domaine : Santé et médecine/Médecine légale.

Synonyme : virtopsie, n.f.

Définition : Autopsie non intrusive, réalisée au moyen de techniques d'imagerie médicale.

Équivalent étranger : virtopsy, virtual autopsy.

brûleur de graisse

Domaine : Alimentation.

Synonyme : brûle-graisse, n.m.

Définition : Complément alimentaire visant à réduire la masse adipeuse corporelle.

Équivalent étranger : fat burner.

cahier de recherche formalisé

Abréviation : CRF.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Document imprimé ou numérique qui, pour chaque patient participant à une recherche biomédicale, rassemble les informations définies par le protocole correspondant.

Équivalent étranger : case report form (CRF), electronic case report form (e-CRF).

espace intercuisse

Forme abrégée : intercuisse, n.m.

Domaine : Santé et médecine/Anatomie.

Définition : Écart, plus ou moins important, existant entre les cuisses d'une personne lorsque ses pieds se touchent.

Note : L'espace intercuisse est considéré comme un critère de beauté par certaines jeunes femmes qui souhaitent maigrir, quitte à mettre leur santé en danger.

Équivalent étranger : thigh-gap.

faire-face, n.m.

Domaine : Santé et médecine/Psychologie.

Définition : Ensemble des stratégies comportementales et des ressources émotionnelles auxquelles recourt un individu lorsqu'il est confronté à une situation éprouvante.

Voir aussi : capacité à faire face.

Équivalent étranger : coping.

guidance, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Psychologie.

Définition : Ensemble de méthodes et de pratiques visant à conseiller et à accompagner une personne dans les décisions qu'elle est amenée à prendre, pour elle-même ou pour un proche, en matière de santé ou d'hygiène.

Équivalent étranger : coaching, counseling, counselling, guidance.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 6 septembre 2008.

incompatibilité, n.f.

Domaine : Santé et médecine-Biologie.

Définition : Défaut de compatibilité entre le greffon et l'hôte.

Note : L'incompatibilité apparaît notamment lorsque l'identité des systèmes d'antigènes des leucocytes humains du donneur et du receveur n'est pas parfaite.

Équivalent étranger : mismatch.

maïeutique, n.f.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Discipline médicale exercée par les sages-femmes.

Équivalent étranger : maieutics.

oculomètre, n.m.

Domaine : Santé et médecine.

Synonyme : moniteur oculaire.

Définition : Appareil permettant d'enregistrer des mouvements oculaires.

Voir aussi : oculométrie.

Équivalent étranger : eye tracker, eye tracking device.

oculométrie, n.f.

Domaine : Santé et médecine.

Synonyme : monitoring oculaire.

Définition : Ensemble des techniques d'enregistrement et d'analyse des mouvements oculaires.

Note :

1. La détermination de l'endroit où le regard se porte permet d'étudier la façon dont un individu réagit à un stimulus visuel.
2. L'oculométrie est utilisée notamment dans les études sur l'endormissement.

Voir aussi : oculomètre.

Équivalent étranger : eye tracking.

œstrogénomimétique, adj.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Se dit d'une substance qui reproduit totalement ou partiellement les effets des œstrogènes sans avoir la même structure chimique.

Équivalent étranger : estrogen-like.

pharmacogénétique, n.f.

Domaine : Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie.

Définition : Discipline scientifique ayant pour objet l'étude des facteurs génétiques qui affectent le mode d'action et le métabolisme des médicaments et qui influencent la réponse de l'organisme à ces derniers.

Voir aussi : pharmacogénomique.

Équivalent étranger : pharmacogenetics.

pharmacogénomique, n.f.

Domaine : Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie.

Définition : Discipline scientifique qui utilise la connaissance que l'on a du génome et de ses variations individuelles pour identifier de nouvelles cibles pharmacologiques et prévoir l'efficacité d'un traitement médicamenteux.

Voir aussi : cible biologique, pharmacogénétique.

Équivalent étranger : pharmacogenomics.

référence standard (langage professionnel)

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Méthode ou examen dont la fiabilité permet d'en faire un étalon, en particulier dans les essais cliniques.

Équivalent étranger : gold standard.

xénoœstrogène, n.m.

Variante orthographique : xénoœstrogène, n.m.

Domaine : Santé et médecine.

Définition : Substance naturelle ou de synthèse, étrangère à l'homme ou à une espèce animale donnée, qui peut avoir des effets œstrogènes chez les sujets qui l'ont absorbée.

Note : Les œstrogènes équinés et les phytoœstrogènes sont des exemples de xénoœstrogènes de l'homme.

Équivalent étranger : environmental estrogen, xenoestrogen.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|---|--|
| alcorexia, drunkorexia. | Santé et médecine. | alcoolorexie , n.f. |
| binge eating. | Santé et médecine. | accès hyperphagique . |
| case report form (CRF), electronic case report form (e-CRF). | Santé et médecine. | cahier de recherche formalisé (CRF) . |
| coaching, counseling, counselling, guidance. | Santé et médecine/Psychologie. | guidance , n.f. |
| coping. | Santé et médecine/Psychologie. | faire-face , n.m. |
| counseling, coaching, counselling, guidance. | Santé et médecine/Psychologie. | guidance , n.f. |
| drunkorexia, alcorexia. | Santé et médecine. | alcoolorexie , n.f. |
| electronic case report form (e-CRF), case report form (CRF). | Santé et médecine. | cahier de recherche formalisé (CRF) . |
| environmental estrogen, xenoestrogen. | Santé et médecine. | xénoœstrogène , n.m., xénoœstrogène , n.m. |
| estrogen-like. | Santé et médecine. | œstrogénomimétique , adj. |
| eye tracker, eye tracking device. | Santé et médecine. | oculomètre , n.m., moniteur oculaire . |
| eye tracking. | Santé et médecine. | oculométrie , n.f., monitorage oculaire . |
| fat burner. | Alimentation. | brûleur de graisse , brûle-graisse , n.m. |
| gold standard. | Santé et médecine. | référence standard (langage professionnel). |
| guidance, coaching, counseling, counselling. | Santé et médecine/Psychologie. | guidance , n.f. |
| maieutics. | Santé et médecine. | maieutique , n.f. |
| mismatch. | Santé et médecine-Biologie. | incompatibilité , n.f. |
| pharmacogenetics. | Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie. | pharmacogénétiq ue, n.f. |
| pharmacogenomics. | Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie. | pharmacogénomique , n.f. |
| thigh-gap. | Santé et médecine/Anatomie. | espace intercuisse , intercuisse , n.m. |
| virtopsy, virtual autopsy. | Santé et médecine/Médecine légale. | autopsie par imagerie , virtopsie , n.f. |
| xenoestrogen, environmental estrogen. | Santé et médecine. | xénoœstrogène , n.m., xénoœstrogène , n.m. |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|------------------------------------|----------------------------|
| accès hyperphagique . | Santé et médecine. | binge eating. |
| alcoolorexie , n.f. | Santé et médecine. | alcorexia, drunkorexia. |
| autopsie par imagerie , virtopsie , n.f. | Santé et médecine/Médecine légale. | virtopsy, virtual autopsy. |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|--|
| brûleur de graisse, brûle-graisse , n.m. | Alimentation. | fat burner. |
| cahier de recherche formalisé (CRF) . | Santé et médecine. | case report form (CRF), electronic case report form (e-CRF). |
| espace intercuisse, intercuisse , n.m. | Santé et médecine/Anatomie. | thigh-gap. |
| faire-face , n.m. | Santé et médecine/Psychologie. | coping. |
| guidance , n.f. | Santé et médecine/Psychologie. | coaching, counseling, counselling, guidance. |
| incompatibilité , n.f. | Santé et médecine-Biologie. | mismatch. |
| intercuisse , n.m., espace intercuisse . | Santé et médecine/Anatomie. | thigh-gap. |
| maïeutique , n.f. | Santé et médecine. | maieutics. |
| oculomètre , n.m., moniteur oculaire . | Santé et médecine. | eye tracker, eye tracking device. |
| oculométrie , n.f., monitorage oculaire . | Santé et médecine. | eye tracking. |
| œstrogénomimétique , adj. | Santé et médecine. | estrogen-like. |
| pharmacogénétique , n.f. | Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie. | pharmacogenetics. |
| pharmacogénomique , n.f. | Biologie-Santé et médecine/Pharmacologie. | pharmacogenomics. |
| référence standard (langage professionnel). | Santé et médecine. | gold standard. |
| virtopsie , n.f., autopsie par imagerie . | Santé et médecine/Médecine légale. | virtopsy, virtual autopsy. |
| xénoœstrogène , n.m., xénoœstrogène , n.m. | Santé et médecine. | environmental estrogen, xenoestrogen. |
| (1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |
| (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de l'ingénierie nucléaire (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1608782K

I. – Termes et définitions

absorbeur d'hydrogène

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Synonyme : piègeur d'hydrogène.

Définition : Appareil qui réduit la concentration du dihydrogène présent dans l'atmosphère d'un volume confiné en absorbant ce gaz, afin de prévenir les risques d'explosion.

Voir aussi : recombineur d'hydrogène.

Équivalent étranger : hydrogen getter.

boré, -e, adj.

Domaine : Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Se dit d'une substance contenant du bore.

Équivalent étranger : borated, boronated, boron-bearing.

canopée, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Structure métallique coulissante qui équipe un wagon ou une remorque et qui est destinée à recouvrir des emballages de matières radioactives.

Voir aussi : emballage de matières radioactives.

Équivalent étranger : canopy.

capacité de refroidissement

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Capacité d'un milieu à être refroidi grâce aux dispositions prévues dans la conception de l'installation.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « refroidissabilité », qui est déconseillé.

Équivalent étranger : coolability.

capsule à crayon

Forme abrégée : capsule, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Étui étanche conçu pour la manutention ou l'entreposage d'un crayon de combustible nucléaire rupté.

Voir aussi : carquois, crayon, rupté.

Équivalent étranger : capsule.

carquois, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Étui conçu pour la manutention, le transport ou l'entreposage des crayons de combustible nucléaire.

Note : À la différence de la capsule à crayon, le carquois n'est pas nécessairement étanche.

Voir aussi : capsule à crayon, crayon.

Équivalent étranger : quiver.

chamotte, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Poudre issue du broyage de pastilles frittées de combustible mox neuf, qui est introduite dans le mélange primaire.

Note : La présence de chamotte contribue à la maîtrise de la densité et de la stabilité thermique des pastilles de combustible.

Voir aussi : combustible mox, mélange primaire, pastille de combustible.

Équivalent étranger : chamotte.

confinement dynamique

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Confinement assuré par une circulation maîtrisée d'air ou de gaz.

Note :

1. Le confinement dynamique intervient en complément d'un confinement statique.

2. La circulation de l'air ou du gaz se fait des zones non contaminées aux zones les plus contaminées.

Voir aussi : barrière de confinement, confinement, confinement statique.

Équivalent étranger : dynamic confinement, dynamic containment.

confinement statique

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Confinement assuré par une ou plusieurs barrières matérielles ayant chacune un degré d'étanchéité défini.

Voir aussi : barrière de confinement, confinement, confinement dynamique.

Équivalent étranger : static confinement, static containment.

cote majorée de sécurité

Abréviation : CMS.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Niveau des plus hautes eaux, calculé de manière conservatrice, qui est pris en compte pour la protection d'une installation nucléaire contre les inondations.

Voir aussi : conservatif.

Équivalent étranger : design basis flood level (DBFL).

dispositif antidébris

Forme abrégée : antidébris, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Dispositif mécanique intégré à l'embout inférieur d'un assemblage combustible nucléaire, dont la fonction est d'arrêter les corps migrants qui peuvent détériorer les crayons de combustible.

Voir aussi : assemblage combustible, corps migrant, crayon.

Équivalent étranger : anti-debris device.

examen postirradiation

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Ensemble des analyses réalisées sur un échantillon de matériau pour caractériser son état ou ses propriétés après une irradiation.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « examen postirradiatoire », qui est déconseillée.

Équivalent étranger : post irradiation examination (PIE), post-irradiation examination (PIE).

forme géométrique sûre

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Synonyme : géométrie sûre (langage professionnel).

Définition : Configuration spatiale d'un milieu contenant des matières fissiles, des absorbants, des modérateurs et des réflecteurs, qui est déterminée de façon à prévenir tout accident de criticité en retenant les hypothèses les plus défavorables.

Voir aussi : accident de criticité, masse critique minimale, modérateur, réflecteur de neutrons.

Équivalent étranger : safe geometry.

gadoliné, -e, adj.

Domaine : Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Se dit d'une substance contenant du gadolinium.

Équivalent étranger : gadolinium-bearing.

homogénéiseur, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible.

Définition : Appareil permettant d'obtenir un mélange homogène des poudres utilisées dans la fabrication du combustible nucléaire.

Voir aussi : combustible nucléaire, pastille de combustible.

Équivalent étranger : homogenizer.

masse critique

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Masse d'une matière fissile contenue dans un milieu de forme géométrique définie, qui, dans des conditions données d'absorption, de modération et de réflexion des neutrons, conduit à une réaction de fission en chaîne autoentretenue.

Voir aussi : fissile, masse critique minimale, modérateur, réaction de fission en chaîne, réflecteur de neutrons.

Équivalent étranger : critical mass.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 18 juin 2004.

masse critique minimale

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Valeur minimale de la masse critique d'une matière fissile se présentant sous une forme sphérique, qui, dans les conditions les plus défavorables d'absorption, de modération et de réflexion des neutrons, peut conduire à une réaction de fission en chaîne autoentretenue.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « masse minimale critique ».

Voir aussi : fissile, masse critique, modérateur, réaction de fission en chaîne, réflecteur de neutrons.

Équivalent étranger : minimum critical mass.

peau d'étanchéité

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Paroi, généralement en acier, placée sur la face interne d'un ouvrage en béton afin d'en assurer l'étanchéité.

Équivalent étranger : liner, steel liner [en métal].

réaction de fission en chaîne

Forme abrégée : réaction en chaîne.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire.

Définition : Succession de fissions, chacune d'elles étant provoquée par des neutrons issus de fissions antérieures et émettant des neutrons qui peuvent, à leur tour, en provoquer une ou plusieurs autres.

Voir aussi : fission.

Équivalent étranger : nuclear chain reaction.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 20 février 2011.

recombineur d'hydrogène

Domaine : Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Fission nucléaire.

Définition : Appareil qui réduit la concentration du dihydrogène présent dans l'atmosphère d'un volume confiné en le faisant réagir de façon contrôlée avec du dioxygène, afin de prévenir les risques d'explosion.

Voir aussi : absorbeur d'hydrogène.

Équivalent étranger : hydrogen recombineur.

redan, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire.

Définition : Structure qui sépare la zone chaude de la zone froide du caloporteur dans la cuve d'un réacteur à neutrons rapides refroidi par un métal liquide.

Note : La forme de cette structure, qui présente des décrochements dans les premiers réacteurs de ce type de taille industrielle, est à l'origine de son nom.

Voir aussi : caloporteur, réacteur à neutrons rapides.

Équivalent étranger : –

redondance, n.f.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Définition : Mise en place de plusieurs moyens techniques indépendants, identiques ou non, qui assurent la même fonction et sont destinés à se substituer les uns aux autres en cas de besoin.

Voir aussi : défense en profondeur, redondance diversifiée.

Équivalent étranger : redundancy.

redondance diversifiée

Domaine : Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire.

Synonyme : diversification, n.f.

Définition : Redondance de moyens techniques non identiques.

Voir aussi : défense en profondeur, redondance.

Équivalent étranger : diversity.

réflecteur de neutrons

Forme abrégée : réflecteur, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Structure placée au voisinage d'une source émettrice de neutrons et constituée de matériaux qui permettent de renvoyer tout ou partie du flux de neutrons émis vers la source elle-même ou dans une autre direction.

Note : Dans les réacteurs nucléaires à fission, le réflecteur, placé autour du cœur, augmente la réactivité de ce dernier et protège la cuve des dommages d'irradiation dus aux neutrons.

Voir aussi : cœur, dommage d'irradiation, source.

Équivalent étranger : neutron reflector, reflector.

sommier, n.m.

Domaine : Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire.

Définition : Structure placée à l'intérieur de la cuve d'un réacteur à neutrons rapides, qui supporte les assemblages du cœur et assure leur positionnement tout en permettant la circulation du caloporteur.

Voir aussi : assemblage combustible, caloporteur, cœur, réacteur à neutrons rapides.

Équivalent étranger : diagrid.

source de démarrage

Domaine : Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire.

Définition : Source de neutrons destinée à amorcer et à contrôler la phase de démarrage d'un réacteur nucléaire à fission.

Note : Une source de démarrage se présente généralement sous la forme d'une grappe de crayons insérée dans un assemblage combustible.

Voir aussi : assemblage combustible, crayon, source.

Équivalent étranger : start-up neutron source.

taux de vide

Domaine : Ingénierie nucléaire.

Définition : Rapport, dans un mélange de liquide et de gaz, du volume occupé par le gaz au volume total.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « fraction de vide », qui est déconseillée.

Équivalent étranger : void fraction.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

II. – Table d'équivalence**A. – Termes étrangers**

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|---|---|
| anti-debris device. | Ingénierie nucléaire. | dispositif antidébris, antidébris , n.m. |
| borated, boronated, boron-bearing. | Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | boré, -e , adj. |
| canopy. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | canopée , n.f. |
| capsule. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | capsule à crayon, capsule , n.f. |
| chamotte. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | chamotte , n.f. |
| coolability. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | capacité de refroidissement . |
| critical mass. | Ingénierie nucléaire. | masse critique . |
| design basis flood level (DBFL). | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | cote majorée de sécurité (CMS) . |
| diagrid. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | sommier , n.m. |
| diversity. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | redondance diversifiée, diversification , n.f. |
| dynamic confinement, dynamic containment. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | confinement dynamique . |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|--|--|
| gadolinium-bearing. | Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | gadoliné, -e, adj. |
| homogenizer. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | homogénéiseur, n.m. |
| hydrogen getter. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | absorbeur d'hydrogène, piègeur d'hydrogène. |
| hydrogen recombineur. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Fission nucléaire. | recombineur d'hydrogène. |
| liner, steel liner [en métal]. | Ingénierie nucléaire. | peau d'étanchéité. |
| minimum critical mass. | Ingénierie nucléaire. | masse critique minimale. |
| neutron reflector, reflector. | Ingénierie nucléaire. | réflecteur de neutrons, réflecteur, n.m. |
| nuclear chain reaction. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | réaction de fission en chaîne, réaction en chaîne. |
| post irradiation examination (PIE), post-irradiation examination (PIE). | Ingénierie nucléaire. | examen postirradiation. |
| quiver. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | carquois, n.m. |
| redundancy. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | redondance, n.f. |
| reflector, neutron reflector. | Ingénierie nucléaire. | réflecteur de neutrons, réflecteur, n.m. |
| safe geometry. | Ingénierie nucléaire. | forme géométrique sûre, géométrie sûre (langage professionnel). |
| start-up neutron source. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | source de démarrage. |
| static confinement, static containment. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | confinement statique. |
| steel liner [en métal], liner. | Ingénierie nucléaire. | peau d'étanchéité. |
| void fraction. | Ingénierie nucléaire. | taux de vide. |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|---|
| absorbeur d'hydrogène, piègeur d'hydrogène. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | hydrogen getter. |
| antidébris, n.m., dispositif antidébris. | Ingénierie nucléaire. | anti-debris device. |
| boré, -e, adj. | Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | borated, boronated, boron-bearing. |
| canopée, n.f. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | canopy. |
| capacité de refroidissement. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | coolability. |
| capsule à crayon, capsule, n.f. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | capsule. |
| carquois, n.m. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | quiver. |
| chamotte, n.f. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | chamotte. |
| confinement dynamique. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | dynamic confinement, dynamic containment. |
| confinement statique. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | static confinement, static containment. |
| cote majorée de sécurité (CMS). | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | design basis flood level (DBFL). |
| dispositif antidébris, antidébris, n.m. | Ingénierie nucléaire. | anti-debris device. |
| diversification, n.f., redondance diversifiée. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | diversity. |
| examen postirradiation. | Ingénierie nucléaire. | post irradiation examination (PIE), post-irradiation examination (PIE). |
| forme géométrique sûre, géométrie sûre (langage professionnel). | Ingénierie nucléaire. | safe geometry. |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|--|--------------------------------|
| gadoliné, -e, adj. | Chimie-Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | gadolinium-bearing. |
| géométrie sûre (langage professionnel), forme géométrique sûre . | Ingénierie nucléaire. | safe geometry. |
| homogénéiseur, n.m. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | homogenizer. |
| masse critique. | Ingénierie nucléaire. | critical mass. |
| masse critique minimale. | Ingénierie nucléaire. | minimum critical mass. |
| peau d'étanchéité. | Ingénierie nucléaire. | liner, steel liner [en métal]. |
| piégeur d'hydrogène, absorbeur d'hydrogène. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible. | hydrogen getter. |
| réaction de fission en chaîne, réaction en chaîne. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | nuclear chain reaction. |
| recombineur d'hydrogène. | Ingénierie nucléaire/Cycle du combustible-Fission nucléaire. | hydrogen recombiner. |
| redan, n.m. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | - |
| redondance, n.f. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | redundancy. |
| redondance diversifiée, diversification, n.f. | Ingénierie nucléaire/Sécurité nucléaire. | diversity. |
| réflecteur de neutrons, réflecteur, n.m. | Ingénierie nucléaire. | neutron reflector, reflector. |
| sommier, n.m. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | diagrid. |
| source de démarrage. | Ingénierie nucléaire/Fission nucléaire. | start-up neutron source. |
| taux de vide. | Ingénierie nucléaire. | void fraction. |
| <p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p> | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des relations internationales (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1610155K

I. – Termes et définitions

diplomatie démultipliée

Domaine : Relations internationales.

Définition : Forme de diplomatie caractérisée par la multiplicité des acteurs reconnus de la vie publique qui participent à sa mise en oeuvre et peuvent être des collectivités locales, des assemblées parlementaires, des autorités religieuses, des organisations non gouvernementales ou encore des entreprises.

Voir aussi : diplomatie d'influence.

Équivalent étranger : multi-track diplomacy.

diplomatie environnementale

Domaine : Environnement-Relations internationales.

Synonyme : Diplomatie de l'environnement.

Définition : diplomatie, ouverte à des partenaires non étatiques, qui porte sur la gestion de biens publics mondiaux environnementaux.

Note :

1. La diplomatie environnementale vise principalement à établir des accords interétatiques concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la conservation et le partage des ressources en eau, ou la protection de la biodiversité.

2. On trouve aussi le terme « diplomatie verte », qui n'est pas recommandé.

Voir aussi : bien public mondial.

Équivalent étranger : environmental diplomacy, green diplomacy.

dissensus, n.m.

Antonyme : consensus, n.m.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Absence de consensus constatée à l'issue d'une négociation.

Équivalent étranger : dissensus.

guerre tiède

Domaine : Relations internationales.

Définition : Situation de tension très forte entre États, qui altère gravement leurs relations sans exclure la poursuite d'échanges politiques, économiques ou culturels.

Équivalent étranger : lukewarm war.

journalisme participatif

Domaine : Communication/Presse.

Définition : Activité journalistique qui fait appel au public pour la collecte et l'élaboration de l'information.

Équivalent étranger : open journalism.

transition humanitaire

Domaine : Relations internationales.

Définition : Période durant laquelle la responsabilité de l'action humanitaire, menée jusqu'alors dans un pays par des institutions internationales, est transférée progressivement aux autorités nationales ou locales.

Équivalent étranger : humanitarian transition.

zone sécurisée

Domaine : Défense-Relations internationales.

Définition : Zone protégée où peut se réfugier une population menacée par des combats.

Équivalent étranger : safe area, safe zone.

II. – Table d'équivalence**A. – Termes étrangers**

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|--|--|
| dissensus. | Tous domaines. | dissensus , n.m. |
| environmental diplomacy, green diplomacy. | Environnement-Relations internationales. | diplomatie environnementale, diplomatie de l'environnement. |
| humanitarian transition. | Relations internationales. | transition humanitaire. |
| lukewarm war. | Relations internationales. | guerre tiède. |
| multi-track diplomacy. | Relations internationales. | diplomatie démultipliée. |
| open journalism. | Communication/Presse. | journalisme participatif. |
| safe area, safe zone. | Défense-Relations internationales. | zone sécurisée. |
| (1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. | | |
| (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|--|---|
| diplomatie de l'environnement, diplomatie environnementale. | Environnement-Relations internationales. | environmental diplomacy, green diplomacy. |
| diplomatie démultipliée. | Relations internationales. | multi-track diplomacy. |
| diplomatie environnementale, diplomatie de l'environnement. | Environnement-Relations internationales. | environmental diplomacy, green diplomacy. |
| dissensus , n.m. | Tous domaines. | dissensus. |
| guerre tiède. | Relations internationales. | lukewarm war. |
| journalisme participatif. | Communication/Presse. | open journalism. |
| transition humanitaire. | Relations internationales. | humanitarian transition. |
| zone sécurisée. | Défense-Relations internationales. | safe area, safe zone. |
| (1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |
| (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des matériaux, métallurgie (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1609288K

I. – Termes et définitions

acier autopatinable

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Synonyme : acier corten (langage professionnel).

Définition : Acier dont on a accru la résistance à la corrosion par l'ajout d'un certain nombre d'éléments permettant la formation, au contact de l'atmosphère, d'une couche protectrice d'oxydes.

Note : Les éléments ajoutés peuvent être le phosphore, le cuivre, le chrome, le nickel ou le molybdène.

Équivalent étranger : cor-ten steel, corten steel, weathering steel.

à-coup, n.m.

Domaine : Matériaux.

Définition : Diminution brusque et de faible amplitude de la rigidité d'une éprouvette, due à la propagation instantanée et limitée d'une fissure dans une zone fragile de cette éprouvette au cours d'un essai de détermination de la ténacité d'un matériau.

Équivalent étranger : pop-in.

amorçage de fissuration

Domaine : Matériaux.

Définition : Première étape de la formation de fissures dans un matériau.

Note : On trouve aussi l'expression « initiation de fissuration », qui est déconseillée.

Voir aussi : écartement de fissure, ouverture de fissure.

Équivalent étranger : crack initiation.

broyage nanométrique

Domaine : Matériaux.

Définition : Procédé consistant à broyer un matériau cristallin jusqu'à obtenir des grains nanométriques.

Voir aussi : mécanosynthèse.

Équivalent étranger : high-energy milling.

cermet, n.m.

Domaine : Matériaux.

Définition : Matériau constitué d'un mélange de céramique et de métal, généralement obtenu par frittage.

Note :

1. Le plus souvent, la phase métallique constitue le liant entre les grains de céramique ; plus rarement, elle peut se trouver sous forme d'inclusions dans une phase céramique.

2. Un cermet peut être constitué de plusieurs métaux et de plusieurs céramiques.

Équivalent étranger : cermet.

cermet de carbure métallique

Forme abrégée : cermet-carbure, n.m.

Domaine : Matériaux.

Définition : Cermet obtenu par frittage d'un carbure métallique et d'un métal.

Note :

1. Le cermet de carbure de tungstène est très utilisé pour la fabrication d'outils d'usinage, en raison de sa dureté élevée.
2. On trouve aussi les expressions « métal dur » et « carbure cimenté », qui sont déconseillées.

Voir aussi : cermet.

Équivalent étranger : cemented carbide, hardmetal.

chatolement, n.m.

Domaine : Télédétection spatiale-Astronomie.

Définition : Impression visuelle produite par la fluctuation rapide de tavelures provoquées par les variations aléatoires de l'indice de réfraction de l'atmosphère traversée.

Voir aussi : filtre de déchatolement, multivisée, tavelure.

Équivalent étranger : rapidly fluctuating speckle patterns, speckle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

clinchage, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Synonyme : assemblage-emboutissage, n.m.

Définition : Procédé d'assemblage de deux tôles minces consistant à les emboutir simultanément entre un poinçon et une matrice pour former un point de jonction par déformation plastique.

Équivalent étranger : clinching.

courbe spinodale

Domaine : Matériaux.

Définition : Courbe délimitant, dans un diagramme de phases, le domaine de composition et de température dans lequel peut se produire une décomposition spinodale.

Voir aussi : décomposition spinodale.

Équivalent étranger : spinodal curve.

craquelure, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Fissure de petites dimensions qui se forme dans un matériau polymère et dont les parois restent reliées par des filaments.

Équivalent étranger : craze, crazing.

cupule, n.f.

Domaine : Matériaux.

Définition : Creux microscopique observé sur la surface de rupture d'un matériau ductile soumis à une déformation plastique, qui résulte de la croissance et de la jonction de microcavités.

Équivalent étranger : dimple.

décomposition spinodale

Domaine : Matériaux.

Définition : Transformation spontanée sans germination, par fluctuation de composition, d'une phase solide ou liquide en un mélange de deux phases de composition différente.

Note : Dans le cas d'un solide cristallin, les deux phases présentent la même structure cristallographique que la phase initiale.

Voir aussi : courbe spinodale.

Équivalent étranger : spinodal decomposition.

déliantage, n.m.

Domaine : Matériaux.

Définition : Élimination, par un traitement thermique ou par l'action d'un solvant, du liant présent dans une pièce préalablement obtenue par mise en forme d'un mélange de poudre métallique ou céramique et de liant polymère.

Voir aussi : moulage par injection de poudre.

Équivalent étranger : debinding.

écartement de fissure

Domaine : Matériaux.

Définition : Distance séparant les deux parois d'une fissure, mesurée à une distance du fond de la fissure fixée par convention selon la nature de l'étude.

Voir aussi : ouverture de fissure.

Équivalent étranger : crack tip opening displacement (CTOD).

extrusion en canal coudé

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé à forte déformation consistant à forcer par compression un matériau métallique à passer à travers un coude dont l'angle peut atteindre 90°.

Voir aussi : procédé à forte déformation.

Équivalent étranger : equal-channel angular extrusion (ECAE), equal-channel angular pressing (ECAP).

extrusion par choc

Forme abrégée : extrusion-choc, n.f.

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé de mise en forme de corps creux consistant à faire pénétrer à grande vitesse, dans une matrice, à l'aide d'un poinçon, une ébauche en métal malléable.

Équivalent étranger : impact extrusion.

joint de grains

Domaine : Matériaux.

Définition : Interface, dans un solide cristallin, entre deux cristaux de même structure cristallographique et de même composition, mais d'orientation différente.

Équivalent étranger : grain boundary.

mécanosynthèse, n.f.

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé consistant à broyer ensemble des métaux différents jusqu'à la formation d'un alliage qui n'est pas dans un état d'équilibre thermodynamique.

Note : La mécanosynthèse s'applique également aux céramiques.

Voir aussi : broyage nanométrique.

Équivalent étranger : mechanical alloying.

moulage à mousse perdue

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé de fonderie dans lequel un modèle en mousse de polystyrène de la pièce à réaliser, noyé dans un bac de sable, est remplacé lors de la coulée par du métal fondu.

Note : Le moulage à mousse perdue reprend le principe du moulage à cire perdue.

Équivalent étranger : lost-foam casting.

moulage en mottes

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé de fonderie associant en continu, sur la même chaîne de fabrication, la réalisation de moules en sable sans châssis et la coulée de métal dans ces moules.

Note : On trouve aussi l'expression « procédé Disamatic », qui n'est pas recommandée.

Équivalent étranger : boxless molding (EU), boxless moulding (GB), disamatic molding process (EU), disamatic moulding process (GB).

moulage par injection de poudre

Abréviation : MIP.

Domaine : Matériaux/Métallurgie-Céramique.

Définition : Procédé de fabrication d'une pièce consistant à injecter dans un moule un mélange de poudre métallique ou céramique et de liant polymère, à effectuer le déliantage de la pièce, puis à consolider celle-ci par frittage.

Voir aussi : déliantage.

Équivalent étranger : ceramic injection molding (CIM) (EU) [poudre céramique], ceramic injection moulding (CIM) (GB) [poudre céramique], metal injection molding (MIM) (EU) [poudre métallique], metal injection moulding (MIM) (GB) [poudre métallique], powder injection molding (PIM) (EU), powder injection moulding (PIM) (GB).

moulage sous pression

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé de fonderie consistant à injecter un métal liquide dans un moule à l'aide d'un piston qui maintient ce métal sous pression au cours de la solidification.

Équivalent étranger : pressure die casting, squeeze casting.

ouverture de fissure

Domaine : Matériaux.

Définition : Accroissement de la distance entre deux points situés de part et d'autre d'une fissure lorsqu'un effort en écarte les parois.

Voir aussi : amorçage de fissuration, écartement de fissure.

Équivalent étranger : crack opening displacement (COD).

procédé à forte déformation

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Écrouissage dans lequel le métal est soumis à des déformations plastiques de grande amplitude.

Note :

1. Le procédé à forte déformation permet, après recristallisation, d'obtenir un matériau à taille de grains submicronique dont les propriétés mécaniques sont améliorées.
2. Un exemple de procédé à forte déformation est l'extrusion en canal coudé.

Voir aussi : extrusion en canal coudé.

Équivalent étranger : severe plastic deformation (SPD).

schoopage, n.m.

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Synonyme : métallisation par projection à chaud.

Définition : Traitement anticorrosion d'une pièce en alliage ferreux consistant à projeter sur sa surface un métal ou un alliage fondus, à l'aide d'un arc électrique ou d'un chalumeau.

Note :

1. Le métal projeté peut être du zinc, de l'aluminium ou du cuivre.
2. Le terme « schoopage » vient du nom de l'inventeur de cette technique, le Suisse Max Ulrich Schoop.
3. On trouve aussi le terme « schoopage ».

Équivalent étranger : hot metal spraying.

solution solide

Domaine : Matériaux.

Définition : Phase cristalline incluant, dans un réseau cristallin de solvant, un ou plusieurs solutés dans des proportions variables.

Équivalent étranger : solid solution.

solution solide de substitution

Domaine : Matériaux.

Définition : Solution solide dans laquelle des atomes, des ions ou des molécules de soluté prennent dans la maille cristalline la place d'atomes, d'ions ou de molécules du solvant.

Voir aussi : solution solide.

Équivalent étranger : substitutional solid solution, substitution solid solution.

solution solide d'insertion

Domaine : Matériaux.

Définition : Solution solide dans laquelle les atomes de soluté se placent dans des sites interstitiels de la maille cristalline du solvant.

Voir aussi : solution solide.

Équivalent étranger : interstitial solid solution.

soudage par colaminage

Domaine : Matériaux/Métallurgie.

Définition : Procédé consistant à souder deux tôles face contre face en les soumettant ensemble à un laminage à chaud.

Note : Le soudage peut être évité sur certaines parties de la surface des tôles en les isolant par une couche protectrice. Par gonflage de ces parties non soudées, il est alors possible de réaliser des corps partiellement creux, comme par exemple des échangeurs de chaleur.

Équivalent étranger : roll bond.

tavelure, n.f.

Domaine : Physique-Sciences et techniques spatiales.

Définition : Ensemble de petites taches qui apparaissent sur une image, dues soit à l'observation, à l'aide d'un faisceau cohérent, d'une surface présentant des irrégularités à l'échelle de la longueur d'onde, soit à la propagation d'un rayonnement dans une atmosphère présentant des variations aléatoires d'indice de réfraction ; par extension, chacune de ces petites taches.

Voir aussi : chatoiement.

Équivalent étranger : speckle, speckle pattern.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|----------------------------------|---|
| boxless molding (EU), boxless moulding (GB), disamatic molding process (EU), disamatic moulding process (GB). | Matériaux/Métallurgie. | moulage en mottes. |
| cemented carbide, hardmetal. | Matériaux. | cermet de carbure métallique, cermet-carbure, n.m. |
| ceramic injection molding (CIM) (EU) [poudre céramique], ceramic injection moulding (CIM) (GB) [poudre céramique], metal injection molding (MIM) (EU) [poudre métallique], metal injection moulding (MIM) (GB) [poudre métallique], powder injection molding (PIM) (EU), powder injection moulding (PIM) (GB). | Matériaux/Métallurgie-Céramique. | moulage par injection de poudre (MIP). |
| cermet. | Matériaux. | cermet, n.m. |
| clinchng. | Matériaux/Métallurgie. | clinchage, n.m. (langage professionnel), assemblage-emboutissage, n.m. |
| cor-ten steel, corten steel, weathering steel. | Matériaux/Métallurgie. | acier autopatinable, acier corten (langage professionnel). |
| crack initiation. | Matériaux. | amorçage de fissuration. |
| crack opening displacement (COD). | Matériaux. | ouverture de fissure. |
| crack tip opening displacement (CTOD). | Matériaux. | écartement de fissure. |
| craze, crazing. | Matériaux/Polymères. | craquelure, n.f. |
| debinding. | Matériaux. | déliantage, n.m. |
| dimple. | Matériaux. | cupule, n.f. |
| disamatic molding process (EU), disamatic moulding process (GB), boxless molding (EU), boxless moulding (GB). | Matériaux/Métallurgie. | moulage en mottes. |
| equal-channel angular extrusion (ECAE), equal-channel angular pressing (ECAP). | Matériaux/Métallurgie. | extrusion en canal coudé. |
| grain boundary. | Matériaux. | joint de grains. |
| hardmetal, cemented carbide. | Matériaux. | cermet de carbure métallique, cermet-carbure, n.m. |
| high-energy milling. | Matériaux. | broyage nanométrique. |
| hot metal spraying. | Matériaux/Métallurgie. | schoopage, n.m., métallisation par projection à chaud. |
| impact extrusion. | Matériaux/Métallurgie. | extrusion par choc, extrusion-choc, n.f. |
| interstitial solid solution. | Matériaux. | solution solide d'insertion. |
| lost-foam casting. | Matériaux/Métallurgie. | moulage à mousse perdue. |
| mechanical alloying. | Matériaux/Métallurgie. | mécanosynthèse, n.f. |
| metal injection molding (MIM) (EU) [poudre métallique], metal injection moulding (MIM) (GB) [poudre métallique], ceramic injection molding (CIM) (EU) [poudre céramique], ceramic injection moulding (CIM) (GB) [poudre céramique], powder injection molding (PIM) (EU), powder injection moulding (PIM) (GB). | Matériaux/Métallurgie-Céramique. | moulage par injection de poudre (MIP). |
| pop-in. | Matériaux. | à-coup, n.m. |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|--|---|
| powder injection molding (PIM) (EU), powder injection molding (PIM) (GB), ceramic injection molding (CIM) (EU) [poudre céramique], ceramic injection molding (CIM) (GB) [poudre céramique], metal injection molding (MIM) (EU) [poudre métallique], metal injection molding (MIM) (GB) [poudre métallique]. | Matériaux/Métallurgie-Céramique. | moulage par injection de poudre (MIP). |
| pressure die casting, squeeze casting. | Matériaux/Métallurgie. | moulage sous pression. |
| rapidly fluctuating speckle patterns, speckle. | Téledétection spatiale-Astronomie. | chatoiement, n.m. |
| roll bond. | Matériaux/Métallurgie. | soudage par colaminage. |
| severe plastic deformation (SPD). | Matériaux/Métallurgie. | procédé à forte déformation. |
| solid solution. | Matériaux. | solution solide. |
| speckle, rapidly fluctuating speckle patterns. | Téledétection spatiale-Astronomie. | chatoiement, n.m. |
| speckle, speckle pattern. | Physique-Sciences et techniques spatiales. | tavelure, n.f. |
| spinodal curve. | Matériaux. | courbe spinodale. |
| spinodal decomposition. | Matériaux. | décomposition spinodale. |
| squeeze casting, pressure die casting. | Matériaux/Métallurgie. | moulage sous pression. |
| substitutional solid solution, substitution solid solution. | Matériaux. | solution solide de substitution. |
| weathering steel, cor-ten steel, corten steel. | Matériaux/Métallurgie. | acier autopatinable, acier corten (langage professionnel). |

1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|------------------------------------|--|
| acier autopatinable, acier corten (langage professionnel). | Matériaux/Métallurgie. | cor-ten steel, corten steel, weathering steel. |
| à-coup, n.m. | Matériaux. | pop-in. |
| amorçage de fissuration. | Matériaux. | crack initiation. |
| assemblage-emboutissage, n.m., clinchage, n.m. (langage professionnel). | Matériaux/Métallurgie. | clinchng. |
| broyage nanométrique. | Matériaux. | high-energy milling. |
| cermet, n.m. | Matériaux. | cermet. |
| cermet de carbure métallique, cermet-carbure, n.m. | Matériaux. | cemented carbide, hardmetal. |
| chatoiement, n.m. | Téledétection spatiale-Astronomie. | rapidly fluctuating speckle patterns, speckle. |
| clinchage, n.m. (langage professionnel), assemblage-emboutissage, n.m. | Matériaux/Métallurgie. | clinchng. |
| courbe spinodale. | Matériaux. | spinodal curve. |
| craquelure, n.f. | Matériaux/Polymères. | craze, crazing. |
| cupule, n.f. | Matériaux. | dimple. |
| décomposition spinodale. | Matériaux. | spinodal decomposition. |
| déliantage, n.m. | Matériaux. | debinding. |
| écartement de fissure. | Matériaux. | crack tip opening displacement (CTOD). |
| extrusion-choc, n.f., extrusion par choc. | Matériaux/Métallurgie. | impact extrusion. |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|--|--|
| extrusion en canal coudé. | Matériaux/Métallurgie. | equal-channel angular extrusion (ECAE), equal-channel angular pressing (ECAP). |
| extrusion par choc, extrusion-choc, n.f. | Matériaux/Métallurgie. | impact extrusion. |
| joint de grains. | Matériaux. | grain boundary. |
| mécanosynthèse, n.f. | Matériaux/Métallurgie. | mechanical alloying. |
| métallisation par projection à chaud, schoopage, n.m. | Matériaux/Métallurgie. | hot metal spraying. |
| moulage à mousse perdue. | Matériaux/Métallurgie. | lost-foam casting. |
| moulage en mottes. | Matériaux/Métallurgie. | boxless molding (EU), boxless moulding (GB), disamatic molding process (EU), disamatic moulding process (GB). |
| moulage par injection de poudre (MIP). | Matériaux/Métallurgie-Céramique. | ceramic injection molding (CIM) (EU) [poudre céramique], ceramic injection moulding (CIM) (GB) [poudre céramique], metal injection molding (MIM) (EU) [poudre métallique], metal injection moulding (MIM) (GB) [poudre métallique], powder injection molding (PIM) (EU), powder injection moulding (PIM) (GB). |
| moulage sous pression. | Matériaux/Métallurgie. | pressure die casting, squeeze casting. |
| ouverture de fissure. | Matériaux. | crack opening displacement (COD). |
| procédé à forte déformation. | Matériaux/Métallurgie. | severe plastic deformation (SPD). |
| schoopage, n.m., métallisation par projection à chaud. | Matériaux/Métallurgie. | hot metal spraying. |
| solution solide. | Matériaux. | solid solution. |
| solution solide de substitution. | Matériaux. | substitutional solid solution, substitution solid solution. |
| solution solide d'insertion. | Matériaux. | interstitial solid solution. |
| soudage par colaminage. | Matériaux/Métallurgie. | roll bond. |
| tavelure, n.f. | Physique-Sciences et techniques spatiales. | speckle, speckle pattern. |
| 1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |
| 2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de l'automobile (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1613443K

I. – Termes et définitions

assurance au kilomètre

Domaine : Assurance-Automobile.

Définition : Contrat d'assurance d'un véhicule dont la prime est ajustée en fonction du nombre de kilomètres parcourus durant une période donnée.

Équivalent étranger : pay-as-you-drive (PAYD), pay-as-you-drive insurance, PAYD insurance.

multimarquage, n.m.

Domaine : Automobile-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Stratégie d'entreprise qui consiste à concevoir et à commercialiser un véhicule sous plusieurs marques, chaque marque assurant la différenciation des véhicules par des modifications d'aspect.

Voir aussi : remarquage.

Équivalent étranger : crossbadging.

remarquage, n.m.

Domaine : Automobile-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Stratégie d'entreprise qui consiste à commercialiser sous une marque différente un véhicule proposé jusqu'alors à la vente sous une autre marque.

Voir aussi : multimarquage.

Équivalent étranger : badge engineering, rebadging.

suspension anticipative

Domaine : Automobile.

Définition : Système qui adapte en permanence les réglages de la suspension grâce à l'évaluation, par des capteurs, du relief de la chaussée en avant du véhicule.

Note : « Magic body control », qui est un nom de marque, ne doit pas être employé.

Voir aussi : suspension adaptative.

Équivalent étranger : –

système d'aide à la conduite

Domaine : Automobile.

Définition : Système embarqué d'assistance et d'information destiné à faciliter la conduite du véhicule et à la rendre plus sûre.

Note : On trouve aussi le terme « système avancé d'aide à la conduite ».

Voir aussi : avertisseur de sortie involontaire de voie, surveillance des angles morts.

Équivalent étranger : advanced driver assistance system (ADAS).

véhicule autonome

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule connecté qui, une fois programmé, se déplace sur la voie publique de façon automatique, sans intervention de ses utilisateurs.

Voir aussi : véhicule connecté, voiturier automatique.

Équivalent étranger : autonomous vehicle, self-driving vehicle.

véhicule connecté

Domaine : Automobile.

Définition : Véhicule automobile doté de technologies lui permettant d'échanger en continu des données avec son environnement.

Note : Un véhicule connecté peut échanger des données avec des centres de services automobiles spécialisés, avec des systèmes de géolocalisation, avec d'autres véhicules ou encore avec divers dispositifs de l'infrastructure routière.

Voir aussi : véhicule autonome.

Équivalent étranger : connected vehicle.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|--|--------------------------------------|
| advanced driver assistance system (ADAS). | Automobile. | système d'aide à la conduite. |
| autonomous vehicle, self-driving vehicle. | Automobile. | véhicule autonome. |
| badge engineering, rebadging. | Automobile-Économie et gestion d'entreprise. | remarquage, n. m. |
| connected vehicle. | Automobile. | véhicule connecté. |
| crossbadging. | Automobile-Économie et gestion d'entreprise. | multimarquage, n. m. |
| pay-as-you-drive (PAYD), pay-as-you-drive insurance, PAYD insurance. | Assurance-Automobile. | assurance au kilomètre. |
| rebadging, badge engineering. | Automobile-Économie et gestion d'entreprise. | remarquage, n. m. |
| self-driving vehicle, autonomous vehicle. | Automobile. | véhicule autonome. |
| (1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|--|--|
| assurance au kilomètre. | Assurance-Automobile. | pay-as-you-drive (PAYD), pay-as-you-drive insurance, PAYD insurance. |
| multimarquage, n. m. | Automobile-Économie et gestion d'entreprise. | crossbadging. |
| remarquage, n. m. | Automobile-Économie et gestion d'entreprise. | badge engineering, rebadging. |
| suspension anticipative. | Automobile. | – |
| système d'aide à la conduite. | Automobile. | advanced driver assistance system (ADAS). |
| véhicule autonome. | Automobile. | autonomous vehicle, self-driving vehicle. |
| véhicule connecté. | Automobile. | connected vehicle. |
| (1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNX1619142K

I. – Termes et définitions

amélioration continue participative

Forme abrégée : amélioration continue.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Méthode de gestion qui recherche l'amélioration progressive et à un coût réduit, voire nul, de l'efficacité d'une organisation ou d'un processus en associant étroitement le personnel et les autres parties prenantes à cette démarche.

Note : « Kaizen », ou « Gemba Kaizen » (Jap.), qui est un nom de marque, ne doivent pas être employés en ce sens.

Voir aussi : partie prenante.

Équivalent étranger : –

baisse en gamme

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Stratégie d'entreprise consistant à réorienter l'offre commerciale vers le bas de gamme.

Voir aussi : montée en gamme.

Équivalent étranger : trading down.

1. boutique éphémère

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Magasin conçu pour une durée de vie de quelques jours, semaines ou mois, en vue de ventes ponctuelles ou saisonnières.

Équivalent étranger : –

2. boutique éphémère

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Magasin conçu pour une durée de vie de quelques jours, semaines ou mois, en vue de faire connaître une marque ou un produit.

Équivalent étranger : guerilla store, pop-up retail, pop-up store.

camion de restauration

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Restauration.

Synonyme : camion restaurant.

Définition : Camion équipé pour confectionner rapidement des mets, le plus souvent élaborés, à emporter ou à consommer sur place.

Équivalent étranger : food truck, Imbisswagen (All.).

carte (à la), loc.adj.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Se dit d'une offre commerciale qui permet au consommateur de composer un assortiment de produits ou de services au sein d'une gamme prédéterminée.

Équivalent étranger : pick and mix.

ciblage publicitaire

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Communication/Publicité.

Définition : Pratique consistant à repérer un internaute qui a visité un site marchand afin de lui adresser des messages publicitaires liés à ses centres d'intérêt présumés.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « reciblage publicitaire », qui n'est pas recommandée.

Équivalent étranger : retargeting, search retargeting.

communication d'attente

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Communication/Publicité.

Définition : Conception et diffusion de messages, le plus souvent publicitaires, destinés à un public en situation d'attente.

Note : La communication d'attente est généralement mise en œuvre dans des lieux publics tels que les salles d'attente médicales, les aéroports, les grandes surfaces, ou encore au téléphone.

Équivalent étranger : waitertainment (EU), wait marketing.

cotravail, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Mode de travail consistant, pour des professionnels indépendants, à partager espace, poste de travail, expérience ou compétences.

Voir aussi : partage de bureau.

Équivalent étranger : co-working, coworking.

données objectives

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Statistique.

Définition : Données portant sur des faits établis, souvent quantifiés.

Note : Un exemple de données objectives est le pourcentage des logements français qui sont équipés d'une baignoire.

Voir aussi : données subjectives.

Équivalent étranger : hard data.

données subjectives

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Statistique.

Définition : Données portant sur des éléments qualitatifs tels que des opinions, des conjectures ou des interprétations.

Note : Un exemple de données subjectives est le pourcentage de Français qui pensent que leur logement est trop petit.

Voir aussi : données objectives.

Équivalent étranger : soft data.

jeu d'entreprise

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : simulation de gestion d'entreprise, simulation de gestion.

Définition : Jeu sérieux appliqué à la vie de l'entreprise et mettant en compétition des équipes d'élèves, d'étudiants ou de cadres ayant à prendre une succession de décisions.

Note : Le jeu d'entreprise est particulièrement utilisé comme outil de formation, et parfois d'orientation et de sélection professionnelle.

Voir aussi : jeu sérieux.

Équivalent étranger : business game.

livraison de commande en ligne

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : cliqué-livré, n.m.

Définition : Livraison à domicile ou dans un point-relais d'un achat effectué en ligne.

Voir aussi : commerce en ligne, retrait en magasin.

Équivalent étranger : click and deliver.

magasin physique

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : magasin en dur.

Définition : Point de vente physique, par opposition à un site de commerce en ligne.

Voir aussi : commerce en ligne.

Équivalent étranger : brick and mortar shop.

marché des transferts

Abréviation : MDT.

Domaine : Sports-Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Ensemble des transactions saisonnières qui, dans plusieurs secteurs économiques, permettent le passage de professionnels de haut niveau d'une entreprise à une autre.

Note : On rencontre le terme « marché des transferts » dans le domaine des sports, à l'occasion du passage de joueurs d'un club professionnel à un autre, et, par extension, dans d'autres domaines tels que l'audiovisuel et la mode.

Équivalent étranger : mercato (It.).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 25 mai 2008.

marque de distributeur

Abréviation : MDD.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Nom de marque qu'un distributeur appose sur le produit d'un fournisseur pour le commercialiser.

Équivalent étranger : private label.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 12 mai 2000.

moins-disant commercial

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : moins-disance commerciale.

Définition : Pratique consistant, pour un État, à adopter une législation commerciale moins contraignante que celle d'États concurrents afin de favoriser les exportations et de freiner les importations.

Note : On trouve aussi l'expression « dumping commercial ».

Équivalent étranger : –

moins-disant fiscal

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Économie générale/Fiscalité.

Synonyme : moins-disance fiscale.

Définition : Pratique consistant, pour un État, à adopter une législation fiscale moins contraignante que celle d'États concurrents afin d'attirer les entreprises étrangères et les capitaux étrangers.

Note : On trouve aussi l'expression « dumping fiscal ».

Équivalent étranger : –

moins-disant social

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Emploi et travail.

Synonyme : moins-disance sociale.

Définition : Pratique consistant, pour un État, à adopter une législation sociale moins contraignante que celle d'États concurrents afin de maintenir les coûts de revient des producteurs à un bas niveau et d'attirer les investissements étrangers.

Note : On trouve aussi l'expression « dumping social ».

Équivalent étranger : social dumping.

montée en gamme

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Stratégie d'entreprise consistant à réorienter l'offre commerciale vers le haut de gamme.

Voir aussi : baisse en gamme, haut de gamme.

Équivalent étranger : trading up.

notation, n.f.

Domaine : Finance.

Définition : Évaluation, par une institution spécialisée, de la qualité de crédit d'une entreprise ou d'un État donnant une information codifiée sur la capacité de remboursement des titres de dette émis.

Note : Le résultat d'une notation n'est pas nécessairement rendu public.

Équivalent étranger : credit rating, rating.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 22 septembre 2000.

option d'achat

Domaine : Finance.

Définition : Actif financier négociable donnant le droit d'acquérir, à une échéance et à un prix fixés dès l'origine, une certaine quantité d'actifs sous-jacents.

Note : Le prix de l'option d'achat, payé par l'acheteur au vendeur, dépend principalement de la volatilité de l'actif sous-jacent, qui peut être une action, une obligation, une matière première ou encore une devise.

Voir aussi : actif sous-jacent, option de vente.

Équivalent étranger : call option, call warrant.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 19 novembre 2008.

option de vente

Domaine : Finance.

Définition : Actif financier négociable donnant le droit à son acheteur de vendre, à une échéance et à un prix fixés dès l'origine, une certaine quantité d'actifs sous-jacents.

Note : Le prix de l'option de vente, payé par l'acheteur au vendeur, dépend principalement de la volatilité de l'actif sous-jacent, qui peut être une action, une obligation, une matière première ou encore une devise.

Voir aussi : actif sous-jacent, option d'achat.

Équivalent étranger : put option, put warrant.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 19 novembre 2008.

pouvoir de marché

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : emprise sur le marché.

Définition : Capacité d'une entreprise ou d'une organisation à influencer le niveau des prix ou la définition des normes dans son domaine d'activité.

Équivalent étranger : market power.

réduction de l'effet de levier

Domaine : Finance.

Définition : Action par laquelle une entreprise, financière ou non, réduit le rapport entre son endettement et ses fonds propres.

Note : En pratique, une entreprise procède à une réduction de l'effet de levier afin de diminuer son risque d'insolvabilité.

Équivalent étranger : deleverage, deleveraging.

renflouement externe

Domaine : Finance.

Définition : Décision des autorités publiques d'accorder à une entreprise ou à un État en difficulté un concours financier externe, provenant de fonds publics, principalement sous la forme d'un prêt ou d'un apport en capital, pour lui permettre de maintenir sa solvabilité à court terme.

Voir aussi : renflouement interne.

Équivalent étranger : bail-out.

renflouement interne

Domaine : Finance.

Définition : Décision des autorités publiques qui impose à certaines catégories de créanciers d'un établissement de crédit, selon un ordre préétabli, une diminution du montant des créances qu'ils possèdent sur celui-ci ou une conversion de ces créances en capital.

Voir aussi : renflouement externe.

Équivalent étranger : bail-in.

repérage en ligne

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Pratique consistant, pour un consommateur, à préparer son achat sur un site en ligne avant de l'effectuer dans un magasin physique.

Note : Le terme « pré-shopping » est à proscrire.

Voir aussi : magasin physique, repérage en magasin.

Équivalent étranger : pre-shopping ; research online, buy offline (ROBO) ; research online, purchase offline (ROPO) ; web to store.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « préchoix en ligne » au *Journal officiel* du 17 juin 2012.

repérage en magasin

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Pratique consistant, pour un consommateur, à préparer son achat dans un magasin physique avant de l'effectuer sur un site en ligne.

Voir aussi : commerce en ligne, magasin physique, repérage en ligne.

Équivalent étranger : mortar and click, showrooming.

retrait en magasin

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Synonyme : cliqué-retiré, n.m.

Définition : Retrait dans un magasin physique d'une commande effectuée en ligne.

Voir aussi : commerce en ligne, livraison de commande en ligne, magasin physique, retrait automobile.

Équivalent étranger : buy online, pick in store ; click and collect ; reserve and collect.

savoir-être professionnel

Domaine : Emploi et travail.

Synonyme : compétence comportementale.

Définition : Capacité d'un individu à adopter un comportement adapté à son milieu professionnel.

Note : La capacité de management, l'aptitude à la négociation, l'aptitude à l'animation d'équipe, la faculté d'adaptation ou la capacité d'écoute sont des exemples de savoir-être professionnel.

Voir aussi : savoir-faire professionnel.

Équivalent étranger : soft skill.

savoir-faire professionnel

Domaine : Emploi et travail.

Synonyme : compétence technique.

Définition : Compétence acquise dans un ou plusieurs domaines de spécialité, précisément évaluable et transmissible, mise en œuvre dans un milieu professionnel.

Note : La maîtrise d'un logiciel ou la capacité d'utiliser une machine sont des exemples de savoir-faire professionnel.

Voir aussi : savoir-être professionnel.

Équivalent étranger : hard skill.

surface commerciale utile

Abréviation : SCU.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Surface privative louée ou vendue à des commerçants, qui comprend l'unité de vente, les bureaux et les réserves.

Équivalent étranger : gross leasable area (GLA), gross leasing area (GLA).

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|--|--|
| bail-in. | Finance. | renflouement interne. |
| bail-out. | Finance. | renflouement externe. |
| brick and mortar shop. | Économie et gestion d'entreprise. | magasin physique, magasin en dur. |
| business game. | Économie et gestion d'entreprise. | jeu d'entreprise, simulation de gestion d'entreprise, simulation de gestion. |
| buy online, pick in store ; click and collect ; reserve and collect. | Économie et gestion d'entreprise. | retrait en magasin, cliqué-retiré, n.m. |
| call option, call warrant. | Finance. | option d'achat. |
| click and collect ; buy online, pick in store ; reserve and collect. | Économie et gestion d'entreprise. | retrait en magasin, cliqué-retiré, n.m. |
| click and deliver. | Économie et gestion d'entreprise. | livraison de commande en ligne, cliqué-livré, n.m. |
| co-working, coworking. | Économie et gestion d'entreprise. | cotravail, n.m. |
| credit rating, rating. | Finance. | notation, n.f. |
| deleverage, deleveraging. | Finance. | réduction de l'effet de levier. |
| food truck, Imbisswagen (All.). | Économie et gestion d'entreprise-Restauration. | camion de restauration, camion restaurant. |
| gross leasable area (GLA), gross leasing area (GLA). | Économie et gestion d'entreprise. | surface commerciale utile (SCU). |
| guerilla store, pop-up retail, pop-up store. | Économie et gestion d'entreprise. | 2. boutique éphémère. |
| hard data. | Économie et gestion d'entreprise-Statistique. | données objectives. |
| hard skill. | Emploi et travail. | savoir-faire professionnel, compétence technique. |
| Imbisswagen (All.), food truck. | Économie et gestion d'entreprise-Restauration. | camion de restauration, camion restaurant. |
| market power. | Économie et gestion d'entreprise. | pouvoir de marché, emprise sur le marché. |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|--|---|
| mercato (It.). | Sports-Économie et gestion d'entreprise. | marché des transferts (MDT). |
| mortar and click, showrooming. | Économie et gestion d'entreprise. | repérage en magasin. |
| pick and mix. | Économie et gestion d'entreprise. | carte (à la), loc.adj. |
| pop-up retail, guerilla store, pop-up store. | Économie et gestion d'entreprise. | 2. boutique éphémère. |
| pre-shopping ; research online, buy offline (ROBO) ; research online, purchase offline (ROPO) ; web to store. | Économie et gestion d'entreprise. | repérage en ligne. |
| private label. | Économie et gestion d'entreprise. | marque de distributeur (MDD). |
| put option, put warrant. | Finance. | option de vente. |
| rating, credit rating. | Finance. | notation, n.f. |
| research online, buy offline (ROBO) ; pre-shopping ; research online, purchase offline (ROPO) ; web to store. | Économie et gestion d'entreprise. | repérage en ligne. |
| reserve and collect ; buy online, pick in store ; click and collect. | Économie et gestion d'entreprise. | retrait en magasin, cliqué-retiré, n.m. |
| retargeting, search retargeting. | Économie et gestion d'entreprise-Communication/ Publicité. | ciblage publicitaire. |
| showrooming, mortar and click. | Économie et gestion d'entreprise. | repérage en magasin. |
| social dumping. | Économie et gestion d'entreprise-Emploi et travail. | moins-disant social, moins-disance sociale. |
| soft data. | Économie et gestion d'entreprise-Statistique. | données subjectives. |
| soft skill. | Emploi et travail. | savoir-être professionnel, compétence comportementale. |
| trading down. | Économie et gestion d'entreprise. | baisse en gamme. |
| trading up. | Économie et gestion d'entreprise. | montée en gamme. |
| waitertainment (EU), wait marketing. | Économie et gestion d'entreprise-Communication/ Publicité. | communication d'attente. |
| web to store ; pre-shopping ; research online, buy offline (ROBO) ; research online, purchase offline (ROPO). | Économie et gestion d'entreprise. | repérage en ligne. |
| (1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|--|--|
| amélioration continue participative, amélioration continue. | Économie et gestion d'entreprise. | – |
| baisse en gamme. | Économie et gestion d'entreprise. | trading down. |
| 1. boutique éphémère. | Économie et gestion d'entreprise. | – |
| 2. boutique éphémère. | Économie et gestion d'entreprise. | guerilla store, pop-up retail, pop-up store. |
| camion de restauration, camion restaurant. | Économie et gestion d'entreprise-Restauration. | food truck, Imbisswagen (All.). |
| carte (à la), loc.adj. | Économie et gestion d'entreprise. | pick and mix. |
| ciblage publicitaire. | Économie et gestion d'entreprise-Communication/ Publicité. | retargeting, search retargeting. |
| cliqué-livré, n.m., livraison de commande en ligne. | Économie et gestion d'entreprise. | click and deliver. |
| cliqué-retiré, n.m., retrait en magasin. | Économie et gestion d'entreprise. | buy online, pick in store ; click and collect ; reserve and collect. |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|---|---|
| communication d'attente. | Économie et gestion d'entreprise-Communication/ Publicité. | waitertainment (EU), wait marketing. |
| compétence comportementale, savoir-être professionnel. | Emploi et travail. | soft skill. |
| compétence technique, savoir-faire professionnel. | Emploi et travail. | hard skill. |
| cotravail, n.m. | Économie et gestion d'entreprise. | co-working, coworking. |
| données objectives. | Économie et gestion d'entreprise-Statistique. | hard data. |
| données subjectives. | Économie et gestion d'entreprise-Statistique. | soft data. |
| emprise sur le marché, pouvoir de marché. | Économie et gestion d'entreprise. | market power. |
| jeu d'entreprise, simulation de gestion d'entreprise, simulation de gestion. | Économie et gestion d'entreprise. | business game. |
| livraison de commande en ligne, cliqué-livré, n.m. | Économie et gestion d'entreprise. | click and deliver. |
| magasin physique, magasin en dur. | Économie et gestion d'entreprise. | brick and mortar shop. |
| marché des transferts (MDT). | Sports-Économie et gestion d'entreprise. | mercato (It.). |
| marque de distributeur (MDD). | Économie et gestion d'entreprise. | private label. |
| moins-disant commercial, moins-disance commerciale. | Économie et gestion d'entreprise. | - |
| moins-disant fiscal, moins-disance fiscale. | Économie et gestion d'entreprise-Économie générale/ Fiscalité. | - |
| moins-disant social, moins-disance sociale. | Économie et gestion d'entreprise-Emploi et travail. | social dumping. |
| montée en gamme. | Économie et gestion d'entreprise. | trading up. |
| notation, n.f. | Finance. | credit rating, rating. |
| option d'achat. | Finance. | call option, call warrant. |
| option de vente. | Finance. | put option, put warrant. |
| pouvoir de marché, emprise sur le marché. | Économie et gestion d'entreprise. | market power. |
| réduction de l'effet de levier. | Finance. | deleverage, deleveraging. |
| renflouement externe. | Finance. | bail-out. |
| renflouement interne. | Finance. | bail-in. |
| repérage en ligne. | Économie et gestion d'entreprise. | pre-shopping ; research online, buy offline (ROBO) ; research online, purchase offline (ROPO) ; web to store. |
| repérage en magasin. | Économie et gestion d'entreprise. | mortar and click, showrooming. |
| retrait en magasin, cliqué-retiré, n.m. | Économie et gestion d'entreprise. | buy online, pick in store ; click and collect ; reserve and collect. |
| savoir-être professionnel, compétence comportementale. | Emploi et travail. | soft skill. |
| savoir-faire professionnel, compétence technique. | Emploi et travail. | hard skill. |
| simulation de gestion d'entreprise, jeu d'entreprise, simulation de gestion. | Économie et gestion d'entreprise. | business game. |
| surface commerciale utile (SCU). | Économie et gestion d'entreprise. | gross leasable area (GLA), gross leasing area (GLA). |

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de la défense (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR1623427K

I. – Termes et définitions

aéronef polyvalent

Domaine : Aéronautique-Défense/Opérations.

Définition : Aéronef conçu pour effectuer plusieurs types de missions, avec ou sans changement de configuration.

Voir aussi : aéronef de combat.

Équivalent étranger : multirole aircraft.

base opérationnelle avancée

Abréviation : BOA.

Domaine : Défense.

Définition : Base militaire située en zone de combat, qui assure le soutien logistique des unités de cette zone et contribue à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.

Voir aussi : base opérationnelle projetée.

Équivalent étranger : forward operating base (FOB).

base opérationnelle projetée

Abréviation : BOP.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Base militaire hébergeant une plateforme aérienne, qui est implantée sur un théâtre d'opérations pour assurer le soutien logistique et contribuer à la sécurité et à la bonne exécution des missions opérationnelles.

Voir aussi : base opérationnelle avancée.

Équivalent étranger : deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB).

facilitateur, n.m.

Domaine : Défense-Relations internationales.

Définition : Entité ou personne physique à qui on fait appel pour créer les conditions propices à l'exécution d'une mission ou à l'aboutissement d'une négociation, en raison de l'autorité morale que lui reconnaissent l'ensemble des parties prenantes.

Équivalent étranger : enabler, facilitator.

force de transition

Domaine : Défense-Relations internationales.

Synonyme : force d'intervention transitoire.

Définition : Force d'intervention destinée à enrayer l'aggravation d'une crise avant d'en transmettre la gestion militaire à une force de stabilisation.

Voir aussi : stratégie de stabilisation.

Équivalent étranger : bridging force.

neutralisation d'engins explosifs

Domaine : Défense.

Définition : Ensemble des opérations consistant à détecter et à identifier des engins explosifs ou des munitions, à évaluer le danger qu'ils représentent puis à les mettre hors d'état de fonctionner, avant de les enlever et de les éliminer.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « neutralisation, enlèvement et destruction d'engins explosifs (NEDEX) ».

Équivalent étranger : explosive ordnance disposal (EOD).

propulseur de plongée

Domaine : Défense-Sports.

Synonyme : propulseur sous-marin.

Définition : Engin motorisé subaquatique destiné à augmenter le rayon d'action des plongeurs autonomes et leur capacité d'export de matériel.

Note : Dans le domaine militaire, on trouve aussi le terme « système d'insertion subaquatique pour nageur de combat (SISNC) ».

Équivalent étranger : diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV).

zone aéroportuaire de débarquement

Abréviation : ZAD.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Plateforme aéroportuaire située sur un théâtre d'opérations ou à proximité de celui-ci, qui permet de débarquer des personnes, des matériels, des équipements et des approvisionnements.

Voir aussi : zone aéroportuaire d'embarquement.

Équivalent étranger : airport of debarkation (APOD).

zone aéroportuaire d'embarquement

Abréviation : ZAE.

Domaine : Défense/Opérations.

Définition : Plateforme aéroportuaire située en dehors d'un théâtre d'opérations, qui permet d'embarquer des personnes, des matériels, des équipements et des approvisionnements.

Voir aussi : zone aéroportuaire de débarquement.

Équivalent étranger : airport of embarkation (APOE).

II. – Table d'équivalence**A. – Termes étrangers**

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|------------------------------------|---|
| airport of debarkation (APOD). | Défense/Opérations. | zone aéroportuaire de débarquement (ZAD). |
| airport of embarkation (APOE). | Défense/Opérations. | zone aéroportuaire d'embarquement (ZAE). |
| bridging force. | Défense-Relations internationales. | force de transition, force d'intervention transitoire. |
| deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB). | Défense/Opérations. | base opérationnelle projetée (BOP). |
| diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV). | Défense-Sports. | propulseur de plongée, propulseur sous-marin. |
| enabler, facilitator. | Défense-Relations internationales. | facilitateur, n.m. |
| explosive ordnance disposal (EOD). | Défense. | neutralisation d'engins explosifs. |
| facilitator, enabler. | Défense-Relations internationales. | facilitateur, n.m. |
| forward operating base (FOB). | Défense. | base opérationnelle avancée (BOA). |
| multirole aircraft. | Aéronautique-Défense/Opérations. | aéronef polyvalent. |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|---|------------------------------------|--|
| aéronef polyvalent. | Aéronautique-Défense/Opérations. | multirole aircraft. |
| base opérationnelle avancée (BOA). | Défense. | forward operating base (FOB). |
| base opérationnelle projetée (BOP). | Défense/Opérations. | deployed operating base (DOB), deployed operation base (DOB). |
| facilitateur, n.m. | Défense-Relations internationales. | enabler, facilitator. |
| force de transition, force d'intervention transitoire. | Défense-Relations internationales. | bridging force. |
| neutralisation d'engins explosifs. | Défense. | explosive ordnance disposal (EOD). |
| propulseur de plongée, propulseur sous-marin. | Défense-Sports. | diver propulsion device (DPD), diver propulsion vehicle (DPV). |
| zone aéroportuaire de débarquement (ZAD). | Défense/Opérations. | airport of debarkation (APOD). |
| zone aéroportuaire d'embarquement (ZAE). | Défense/Opérations. | airport of embarkation (APOE). |
| <p>(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>).</p> <p>(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p> | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire de la biologie (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR1624713K

I. – Termes et définitions

acide jasmonique

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Phytohormone dont la concentration augmente en réponse à divers stress, tels qu'une agression parasitaire ou une blessure.

Note :

1. L'acide jasmonique a différents effets physiologiques et peut notamment stimuler la formation des tubercules ou l'inhibition de la germination des graines.
2. L'acide jasmonique a été isolé à partir du jasmin.

Équivalent étranger : jasmonic acid.

anisocaryose, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire.

Définition : Présence, dans une population cellulaire déterminée, de cellules dont les noyaux sont de dimensions très inégales.

Note : L'anisocaryose se rencontre notamment dans les tissus cancéreux.

Voir aussi : anisocytose.

Équivalent étranger : anisokaryosis, anisonucleosis.

anisocytose, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire.

Définition : Présence, dans une population cellulaire déterminée, de cellules de dimensions très inégales.

Note : L'anisocytose se rencontre notamment dans les tissus cancéreux.

Voir aussi : anisocaryose.

Équivalent étranger : anisocytosis.

annotation fonctionnelle

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.

Définition : Opération qui consiste à assigner des fonctions biologiques aux séquences du génome identifiées lors de l'annotation structurale.

Voir aussi : annotation structurale, génomique fonctionnelle.

Équivalent étranger : functional annotation.

annotation structurale

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique.

Synonyme : annotation syntaxique.

Définition : Opération qui consiste, en analysant la séquence d'un génome, à identifier et à localiser les séquences remarquables de celui-ci.

Note :

1. L'annotation structurale utilise essentiellement l'analogie entre des motifs d'ADN pour reconnaître les séquences remarquables du génome.
2. L'annotation structurale permet, par exemple, d'identifier des séquences codantes, des motifs régulateurs, des transposons, des virus intégrés ou des séquences répétées.

Voir aussi : annotation fonctionnelle, génomique structurale.

Équivalent étranger : structural annotation.

apprêtement de l'antigène

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Processus consistant en la fragmentation partielle d'un antigène protéique en peptides antigéniques, puis en l'association de chacun de ces peptides à une molécule du complexe majeur d'histocompatibilité.

Voir aussi : complexe majeur d'histocompatibilité, présentation de l'antigène.

Équivalent étranger : antigen processing.

bioenrichissement génétique

Domaine : Biologie-Agriculture.

Définition : Amélioration de la richesse nutritionnelle des plantes alimentaires par sélection génétique ou par transfert de gènes.

Note :

1. Le bioenrichissement génétique permet d'augmenter la teneur des plantes en minéraux, en vitamines ou en provitamines, en acides gras et en acides aminés essentiels, ainsi que leur biodisponibilité.
2. Le riz doré, contenant du bêta-carotène précurseur de la vitamine A, est un exemple de plante issue d'un bioenrichissement génétique par transfert de gènes.

Équivalent étranger : biofortification, genetic biofortification.

cavéole, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Petite invagination de la membrane plasmique qui assure une pinocytose, et qui contient de nombreux récepteurs et transporteurs.

Note : Les cavéoles sont notamment très nombreuses dans les cellules des endothéliums vasculaires et dans la cellule musculaire lisse.

Voir aussi : cavéoline, pinocytose.

Équivalent étranger : caveola.

cavéoline, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine qui tapisse la face cytoplasmique des cavéoles.

Voir aussi : cavéole.

Équivalent étranger : caveolin.

cellule de Langerhans

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Cellule dendritique présente dans l'épiderme et les épithéliums des muqueuses, qui, après capture d'un antigène et migration dans les ganglions lymphatiques où elle acquiert sa maturité, se transforme en cellule dendritique interdigitée.

Voir aussi : cellule dendritique, cellule dendritique interdigitée.

Équivalent étranger : Langerhans cell.

cellule dendritique

Abréviation : CD.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Cellule du système immunitaire inné des vertébrés, pourvue à certains stades de son évolution de prolongements, qui est spécialisée, selon sa nature, dans la capture, le transport, l'apprêtement de l'antigène, ou encore dans la présentation de celui-ci aux lymphocytes.

Note :

1. Les prolongements des cellules dendritiques présentent une similitude avec les dendrites des neurones.
2. Les cellules dendritiques se répartissent en de nombreuses sous-populations différentes, mais qui interviennent toutes dans le déclenchement d'une réponse immunitaire.

Voir aussi : apprêtement de l'antigène, cellule de Langerhans, cellule dendritique folliculaire, cellule dendritique interdigitée, cellule dendritique tueuse, présentation de l'antigène.

Équivalent étranger : dendritic cell (DC).

cellule dendritique folliculaire

Abréviation : CDF.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : cellule folliculaire dendritique (CFD).

Définition : Cellule dendritique des centres germinatifs des follicules lymphoïdes, qui porte en surface des récepteurs piégeant des complexes antigène-anticorps, et qui, même des années après, peut transmettre ces complexes à des lymphocytes B.

Note : Dans le processus impliquant une cellule dendritique folliculaire, ce sont les lymphocytes B qui appréhendent l'antigène et le présentent aux lymphocytes T.

Voir aussi : appréhement de l'antigène, cellule dendritique, présentation de l'antigène.

Équivalent étranger : follicular dendritic cell (FDC).

cellule dendritique interdigitée

Abréviation : CDI.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : cellule dendritique interdigitante (CDI).

Définition : Cellule dendritique qui présente l'antigène aux lymphocytes T dans les organes lymphoïdes périphériques où, parvenue à maturité, elle établit par ses prolongements de nombreux contacts entre les cellules de même nature, les lymphocytes T et les vaisseaux sanguins.

Voir aussi : cellule dendritique, présentation de l'antigène.

Équivalent étranger : interdigitated dendritic cell (IDC), interdigitating dendritic cell (IDC).

cellule dendritique tueuse

Abréviation : CDT.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Cellule dendritique qui, par l'intermédiaire de l'interféron *gamma* qu'elle produit en présence de cellules cancéreuses, s'attaque aux tumeurs en bloquant leur irrigation sanguine, puis en développant à leur rencontre une activité cytotoxique et une activité présentatrice d'antigènes.

Voir aussi : cellule dendritique.

Équivalent étranger : interferon-producing killer dendritic cell (IKDC).

cellule progénitrice

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : progéniteur, n.m.

Définition : Cellule issue d'une cellule souche multipotente, qui ne présente pas encore de signe de différenciation mais qui, après trois ou quatre divisions, donne naissance à une ou plusieurs lignées cellulaires.

Note : Contrairement à la cellule souche multipotente dont elle est issue, la cellule progénitrice n'a pas de capacité d'autorenouvellement.

Voir aussi : autorenouvellement, cellule multipotente, lignée cellulaire.

Équivalent étranger : progenitor, progenitor cell.

épimorphose, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.

Définition : Régénération, chez certains animaux, d'un organe après son amputation, par multiplication au niveau de la section d'un groupe de cellules indifférenciées préexistantes ou de cellules différenciées qui se dédifférencient.

Note : La régénération de la queue d'un lézard ou celle de la tête d'une planaire sont des exemples d'épimorphose.

Voir aussi : morphallaxie.

Équivalent étranger : epimorphosis.

facteur nécessaire à la réplication

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : facteur de réplication.

Définition : Protéine ou ensemble de protéines qui permettent d'amorcer la réplication de l'ADN pendant la phase de synthèse du cycle cellulaire, mais sont détruites ou inactivées au cours de cette phase, ce qui évite une nouvelle réplication.

Équivalent étranger : licensing factor, replication licensing factor (RLF).

gène mutateur

Forme abrégée : mutateur, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.

Définition : Gène de procaryote dont l'expression, stimulée quand ce procaryote est soumis à des conditions défavorables, entraîne une augmentation du taux de mutations.

Note : Certaines de ces mutations permettent à l'organisme porteur du gène de s'adapter à ces conditions.

Équivalent étranger : mutator, mutator gene.

haplo-insuffisance, n.f.

Variante orthographique : haploinsuffisance, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Situation dans laquelle le produit d'un seul allèle, bien qu'actif, est synthétisé en quantité insuffisante pour permettre le fonctionnement normal de la cellule.

Voir aussi : haplosuffisance.

Équivalent étranger : haplo-insufficiency, haploinsufficiency.

haplosuffisance, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Situation dans laquelle le produit d'un seul allèle est synthétisé en quantité suffisante pour permettre le fonctionnement normal de la cellule.

Note : On parle, par exemple, de l'haplosuffisance d'un allèle dominant.

Voir aussi : haplo-insuffisance.

Équivalent étranger : haplo-sufficiency, haplosufficiency.

métagénome, n.m.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Ensemble des génomes des microorganismes d'un milieu donné.

Note : On parle par exemple du métagénome de la flore intestinale de l'homme ou d'un animal, du métagénome d'un milieu marin ou lacustre, ou encore du métagénome d'un sol.

Voir aussi : génome.

Équivalent étranger : metagenome.

morphallaxie, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement.

Définition : Régénération, chez certains animaux, d'un organe après son amputation, par migration de cellules venant d'autres régions, qui se différencient sans multiplication cellulaire.

Note : L'hydre est capable de morphallaxie.

Voir aussi : épimorphose.

Équivalent étranger : morphallaxis.

phénotype mutateur

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.

Définition : Phénotype dans lequel la fréquence des mutations est plus élevée que dans le phénotype normal.

Voir aussi : gène mutateur.

Équivalent étranger : mutator phenotype.

présentation de l'antigène

Domaine : Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Processus au cours duquel un peptide antigénique apprêté est transporté et ancré à la surface de la membrane cellulaire où il pourra être reconnu par un récepteur d'un lymphocyte T.

Voir aussi : apprêtement de l'antigène.

Équivalent étranger : antigen presentation.

protéine gardienne du génome

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine ubiquitaire qui, en réponse à un stress génotoxique, active l'expression de gènes contrôlant l'intégrité de l'ADN, le cycle cellulaire, l'apoptose et la recombinaison homologue.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « protéine 53 ».

Équivalent étranger : protein 53 (p53).

strigolactone, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Phytohormone dérivée des caroténoïdes, qui contrôle la ramification des plantes, entraîne la germination des graines de phanérogames parasites et stimule la croissance des champignons symbiotiques mycorhiziens.

Note : La strigolactone a été découverte en étudiant la germination du Striga.

Équivalent étranger : strigolactone.

transposon créateur de gènes

Domaine : Biologie /Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Transposon rassemblant des fragments de gènes issus de différents sites chromosomiques, qui est ainsi à l'origine de nouveaux gènes et de transcrits chimériques.

Note :

1. Les transposons créateurs de gènes, découverts chez des plantes, jouent un rôle capital dans l'évolution des génomes.

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « transposon *Pack-MULE* », qui est déconseillée.
Voir aussi : transposon.

Équivalent étranger : Pack-MULE transposable element, pack-mutator like transposable element.

transposon mutateur

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale.

Définition : Transposon, appartenant à une famille très diversifiée, qui est à l'origine d'un nombre élevé de mutations par transposition.

Note : Le transposon mutateur a été découvert chez le maïs.

Voir aussi : transposon, transposon créateur de gènes.

Équivalent étranger : Mu, Mu element, mutator system, mutator transposon, Mu transposable element, Mu transposon.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--|---|---|
| anisocytosis. | Biologie/Biologie cellulaire. | anisocytose , n.f. |
| anisokaryosis, anisonucleosis. | Biologie/Biologie cellulaire. | anisocaryose , n.f. |
| antigen presentation. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | présentation de l'antigène . |
| antigen processing. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | apprêtement de l'antigène . |
| biofortification, genetic biofortification. | Biologie-Agriculture. | bioenrichissement génétique . |
| caveola. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cavéole , n.f. |
| caveolin. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cavéoline , n.f. |
| dendritic cell (DC). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule dendritique (CD) . |
| epimorphosis. | Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement. | épimorphose , n.f. |
| follicular dendritic cell (FDC). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule dendritique folliculaire (CDF) , cellule folliculaire dendritique (CFD) . |
| functional annotation. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique. | annotation fonctionnelle . |
| genetic biofortification, biofortification. | Biologie-Agriculture. | bioenrichissement génétique . |
| haplo-insufficiency, haploinsufficiency. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | haplo-insuffisance , n.f., haploinsuffisance , n.f. |
| haplo-sufficiency, haplosufficiency. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | haplosuffisance , n.f. |
| interdigitated dendritic cell (IDC), interdigitating dendritic cell (IDC). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule dendritique interdigitée (CDI) , cellule dendritique interdigitante (CDI) . |
| interferon-producing killer dendritic cell (IKDC). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule dendritique tueuse (CDT) . |
| jasmonic acid. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | acide jasmonique . |
| Langerhans cell. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule de Langerhans . |
| licensing factor, replication licensing factor (RLF). | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | facteur nécessaire à la réplication , facteur de réplication . |
| metagenome. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | métagénome , n.m. |
| morphallaxis. | Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement. | morphallaxie , n.f. |

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|---|---|---|
| Mu, Mu element, mutator system, mutator transposon, Mu transposable element, Mu transposon. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | transposon mutateur. |
| mutator, mutator gene. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique. | gène mutateur, mutateur, n.m. |
| mutator phenotype. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique. | phénotype mutateur. |
| mutator system, Mu, Mu element, mutator transposon, Mu transposable element, Mu transposon. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | transposon mutateur. |
| Pack-MULE transposable element, pack-mutator like transposable element. | Biologie /Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | transposon créateur de gènes. |
| progenitor, progenitor cell. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | cellule progénitrice, progéniteur, n.m. |
| protein 53 (p53). | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | protéine gardienne du génome. |
| replication licensing factor (RLF), licensing factor. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | facteur nécessaire à la réplication, facteur de réplication. |
| strigolactone. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | strigolactone, n.f. |
| structural annotation. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique. | annotation structurale, annotation syntaxique. |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|--|
| acide jasmonique. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | jasmonic acid. |
| anisocaryose, n.f. | Biologie/Biologie cellulaire. | anisokaryosis, anisonucleosis. |
| anisocytose, n.f. | Biologie/Biologie cellulaire. | anisocytosis. |
| annotation fonctionnelle. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique. | functional annotation. |
| annotation structurale, annotation syntaxique. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Bioinformatique. | structural annotation. |
| apprêtement de l'antigène. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | antigen processing. |
| bioenrichissement génétique. | Biologie-Agriculture. | biofortification, genetic biofortification. |
| cavéole, n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | caveola. |
| cavéoline, n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | caveolin. |
| cellule de Langerhans. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | Langerhans cell. |
| cellule dendritique (CD). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | dendritic cell (DC). |
| cellule dendritique folliculaire (CDF), cellule folliculaire dendritique (CFD). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | follicular dendritic cell (FDC). |
| cellule dendritique interdigitée (CDI), cellule dendritique interdigitante (CDI). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | interdigitated dendritic cell (IDC), interdigitating dendritic cell (IDC). |
| cellule dendritique tueuse (CDT). | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | interferon-producing killer dendritic cell (IKDC). |
| cellule progénitrice, progéniteur, n.m. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | progenitor, progenitor cell. |

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--|---|---|
| épimorphose , n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement. | epimorphosis. |
| facteur nécessaire à la réplication, facteur de réplication. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | licensing factor, replication licensing factor (RLF). |
| gène mutateur, mutateur , n.m. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique. | mutator, mutator gene. |
| haplo-insuffisance , n.f., haploinsuffisance , n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | haplo-insufficiency, haploinsufficiency. |
| haplosuffisance , n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | haplo-sufficiency, haplosufficiency. |
| métagénome , n.m. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | metagenome. |
| morphallaxie , n.f. | Biologie/Biologie cellulaire-Biologie du développement. | morphallaxis. |
| mutateur , n.m., gène mutateur. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique. | mutator, mutator gene. |
| phénotype mutateur. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique. | mutator phenotype. |
| présentation de l'antigène. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | antigen presentation. |
| progéniteur , n.m., cellule progénitrice. | Biologie/Biologie cellulaire-Biochimie et biologie moléculaire. | progenitor, progenitor cell. |
| protéine gardienne du génome. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire. | protein 53 (p53). |
| strigolactone , n.f. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | strigolactone. |
| transposon créateur de gènes. | Biologie /Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | Pack-MULE transposable element, pack-mutator like transposable element. |
| transposon mutateur. | Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Biologie végétale. | Mu, Mu element, mutator system, mutator transposon, Mu transposable element, Mu transposon. |
| (1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). | | |
| (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire. | | |

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des relations internationales

NOR : CTNR1633055K

point d'enregistrement

Domaine : Relations internationales-Politique.

Définition : Structure administrative mise en place en un lieu donné pour identifier, enregistrer et orienter des migrants en situation d'urgence.

Voir aussi : guichet unique, zone d'urgence migratoire.

Equivalent étranger : hotspot, processing centre.

zone d'urgence migratoire

Domaine : Relations internationales-Politique.

Définition : Zone géographique exposée à de très fortes pressions migratoires.

Voir aussi : point d'enregistrement.

Equivalent étranger : hotspot.

Avis et communications

AVIS DIVERS

COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vocabulaire des matériaux et de l'environnement (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR1634792K

I. – Termes et définitions

biodégradabilité, n.f.

Domaine : Environnement-Matériaux.

Définition : Qualité d'une substance ou d'un matériau biodégradable.

Voir aussi : biodégradable.

Équivalent étranger : biodegradability.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 12 avril 2009.

biodégradable, adj.

Domaine : Environnement-Matériaux.

Définition : Se dit d'une substance ou d'un matériau qui se décompose en éléments divers sous l'action d'organismes vivants.

Note : Le caractère biodégradable d'une substance ou d'un matériau s'apprécie, en matière d'environnement, en fonction du degré de décomposition, du temps nécessaire à cette décomposition et de l'effet des éléments obtenus sur les milieux.

Équivalent étranger : biodegradable.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du *Journal officiel* du 12 avril 2009.

biodégradation totale

Domaine : Environnement-Matériaux.

Définition : Biodégradation complète de composés organiques en dioxyde de carbone, en sels minéraux et en eau en présence d'oxygène, ainsi qu'en méthane en l'absence d'oxygène.

Note :

1. On trouve aussi l'expression « biodégradation ultime », qui est déconseillée.
2. Lorsque la biodégradation totale se produit en présence d'oxygène, on parle de « biodégradation totale aérobie » (en anglais : *ultimate aerobic biodegradation*) ; lorsqu'elle se produit en l'absence d'oxygène, on parle de « biodégradation totale anaérobie » (en anglais : *ultimate anaerobic biodegradation*).

Voir aussi : biodégradable.

Équivalent étranger : ultimate biodegradation.

bioplastique, n.m.

Domaine : Environnement-Matériaux/Polymères.

Définition : Plastique biosourcé et biodégradable.

Note : Un bioplastique est généralement compostable.

Voir aussi : biodégradable, biosourcé, compostage.

Équivalent étranger : bioplastic.

biosourcé, -e, adj.

Domaine : Matériaux-Environnement.

Définition : Se dit d'un produit ou d'un matériau entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique.

Note :

1. Les matières d'origine biologique font généralement l'objet d'un ou de plusieurs traitements physiques, chimiques ou biologiques au cours du processus de fabrication.

2. On parle notamment de « plastique biosourcé » ou de « matériau de construction biosourcé », voire de « teneur en matière biosourcée » d'un produit.

Voir aussi : biocarburant, bioplastique.

Équivalent étranger : bio-based, biobased.

oxybiodégradable, adj.

Domaine : Chimie-Matériaux.

Définition : Se dit d'un matériau qui est rendu biodégradable en présence d'oxygène grâce à l'addition d'agents facilitant l'oxydation.

Note : On trouve aussi le terme « oxobiodégradable », qui est déconseillé.

Voir aussi : biodégradable, oxyfragmentable.

Équivalent étranger : oxo-biodegradable.

oxyfragmentable, adj.

Domaine : Chimie-Matériaux/Polymères.

Définition : Se dit d'un matériau qui se fragmente en présence d'oxygène et sans l'intervention d'organismes vivants, grâce à l'addition d'agents facilitant l'oxydation.

Note :

1. Les fragments ainsi obtenus sont généralement de taille macroscopique.

2. On parle, par exemple, de « plastique oxyfragmentable ».

3. On trouve aussi le terme « oxofragmentable », qui est déconseillé.

Voir aussi : oxybiodégradable, polymère.

Équivalent étranger : oxo-fragmentable.

II. – Table d'équivalence

A. – Termes étrangers

| TERME ÉTRANGER (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT FRANÇAIS (2) |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| bio-based, biobased. | Matériaux-Environnement. | biosourcé, -e , adj. |
| biodegradability. | Environnement-Matériaux. | biodégradabilité , n.f. |
| biodegradable. | Environnement-Matériaux. | biodégradable , adj. |
| bioplastic. | Environnement-Matériaux/Polymères. | bioplastique , n.m. |
| oxo-biodegradable. | Chimie-Matériaux. | oxybiodégradable , adj. |
| oxo-fragmentable. | Chimie-Matériaux/Polymères. | oxyfragmentable , adj. |
| ultimate biodegradation. | Environnement-Matériaux. | biodégradation totale . |

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. – Termes français

| TERME FRANÇAIS (1) | DOMAINE/SOUS-DOMAINE | ÉQUIVALENT ÉTRANGER (2) |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| biodégradabilité , n.f. | Environnement-Matériaux. | biodegradability. |
| biodégradable , adj. | Environnement-Matériaux. | biodegradable. |
| biodégradation totale . | Environnement-Matériaux. | ultimate biodegradation. |
| bioplastique , n.m. | Environnement-Matériaux/Polymères. | bioplastic. |
| biosourcé, -e , adj. | Matériaux-Environnement. | bio-based, biobased. |
| oxybiodégradable , adj. | Chimie-Matériaux. | oxo-biodegradable. |
| oxyfragmentable , adj. | Chimie-Matériaux/Polymères. | oxo-fragmentable. |

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes et définitions*).
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

D : Publications relatives à l'enrichissement de la langue française – Catalogue 2016

Publications de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française

Le dispositif d'enrichissement de la langue française



L'enrichissement de la langue française
(Le dispositif institutionnel français)



Rapport annuel 2015 de la Commission d'enrichissement de la langue française



Néologie et terminologie
(repères méthodologiques)

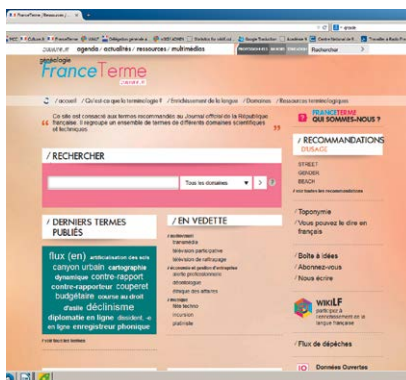
Le site *FranceTerme* et son outil collaboratif WikiLF



FranceTerme :
le site consacré aux termes parus au Journal officiel et recommandés à tous



WikiLF : un site participatif pour proposer des termes, débattre, donner un avis



Page d'accueil du site **FranceTerme**

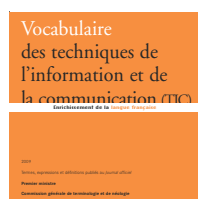


Page d'accueil du site **WikiLF**

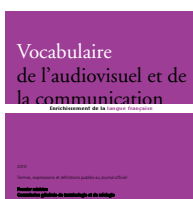
Vous pouvez vous procurer gratuitement les publications sur papier disponibles en écrivant à terminologie.dgfff@culture.gouv.fr. Toutes ces publications sont téléchargeables sur www.franceterme.culture.fr.

Vocabulaires

Disponibles en version papier



Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication (TIC)
2009



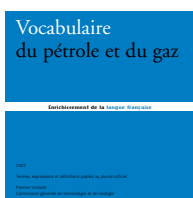
Vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication
2010



Vocabulaire des sciences et techniques spatiales
2014



Vocabulaire du développement durable
2015



Vocabulaire du pétrole et du gaz
2015

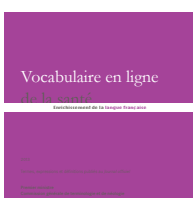


Des mots et des autos
2016

Disponibles exclusivement en ligne



Vocabulaire de l'éducation et de la recherche
2013



Vocabulaire de la santé
2013

Vocabulaires épuisés, disponibles en ligne
Défense (2005), Ingénierie nucléaire (2006), Équipement, transports et tourisme (2007), Chimie et matériaux (2007), Sports (2011), Économie et finances (2012).



Vocabulaire du droit
2014



Vocabulaire des relations internationales
2014

Dépliants « Vous pouvez le dire en français »



Énergie, énergies
2013



Jeux olympiques d'hiver
2013



Si tu veux la paix...
2014



Télévision, dernière génération
2014



À maux anciens, nouveaux remèdes
2014



Nouveaux usages numériques
2015



Le vocabulaire s'acclimata
2015



Le football en français
2016

« Vous pouvez le dire en français » épuisés, disponibles en ligne

Audiovisuel (2007), Voyages (2007), Sport (2008), Finances (2008), Petit et grand écrans (2009), Internet (2009), Planète durable (2010), Relations internationales (2010), Génétique et biologie (2010), Aéronautique et espace (2011), Rugby (2011), Chimie (2011), Employeurs, employés (2012), Faire des affaires (2012), Bien traiter la nature : bonnes et moins bonnes pratiques (2013), Étoiles et toiles (2014).

Découvrez près de 7 600 termes
pour désigner en français des innovations et des notions nouvelles

FranceTerme
.culture.fr

en ligne et sur application mobile

Abonnez-vous pour recevoir les listes de termes
dès leur parution au *Journal officiel*

Suggérez un nouveau terme
dans la « Boîte à idées » de *FranceTerme*



Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

6, rue des Pyramides, 75001 Paris
Téléphone: 33 (0)1 40 15 36 95, Télécopie: 33 (0)1 40 15 36 37
Courriel: terminologie.dglff@culture.gouv.fr
Internet: www.dglf.culture.gouv.fr
twitter.com/languesFR
ISBN : 978-2-11-139374-5
ISSN imprimé: 1620-9397 - ISSN en ligne: 1958-5233

